

Enquête publique

SUR DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU-H
DE LA METROPOLE DE LYON

DECINES-CHARPIEU

Projet ARENA



RAPPORT du COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

1 - généralités

Le projet

Le projet est un projet privé porté OL Groupe. Il consiste en la réalisation d'une salle multifonctionnelle (salle ARENA) destinée à accueillir des événements tels que des concerts, des rencontres sportives de haut niveau ou de e-sport.

Le bâtiment d'une emprise de 14500 m² comportera 4 niveaux pour une hauteur de 34 m.

Cette salle dont la livraison serait prévue pour 2023 sera entièrement privée et financée par l'OL.

Elle permettra d'accueillir 16000 spectateurs et son gestionnaire s'engagera à ne pas organiser des manifestations de type concert de moins de 6000 spectateurs afin de ne pas entrer en concurrence avec les autres salles du territoire métropolitain.

Les perspectives de fonctionnement sont de 80 à 120 manifestations par an dont :

- 15 à 20 grands concerts à la jauge maximale
- 15 concerts entre 11000 et 14000 spectateurs
- 15 concerts entre 6000 et 11000 spectateurs
- 10 à 15 matchs de basket Euroleague accueillant jusqu'à 13000 spectateurs
- 4 à 10 événements e-sport accueillant jusqu'à 13000 spectateurs
- 10 spectacles jeunes publics (jusqu'à 6000 spectateurs)
- des séminaires d'entreprise de 2000 à 3000 personnes

La concertation préalable

Le Projet a fait l'objet d'une concertation menée du 15 juillet au 15 octobre 2020, supervisée par deux garants mandatés par la CNDP.

Les garants dans leurs recommandations suite à cette concertation demandent :

- une clarification et une transparence sur la décision relative à la mise en compatibilité du PLU-H
 - opportunité ou pas d'une telle salle à l'échelle du Grand Lyon
 - opportunité ou pas de son installation à Décines Charpieu

- Répondre au besoin d'une vision globale
- Avoir une attention particulière à l'égard des habitants et riverains
- Donner de la visibilité et de la transparence aux réponses apportées par les maîtres d'ouvrage aux recommandations formulées

La procédure

La Métropole a utilisé la procédure simple et accélérée de mise en compatibilité des documents d'urbanisme prévue à l'article L 300-6 du code de l'urbanisme qui consiste à déclarer un projet emportant mise en compatibilité du PLU (PLU-H dans le cas présent).

Cette procédure a été rendue nécessaire par l'obligation d'obtenir le permis de construire avant la fin de l'année pour permettre de confirmer l'intégration de l'ASVEL en Euroleague

Le contexte

Le passif, lié à l'histoire de la création du Grand Stade, a laissé un malaise profond dans la population locale et les nuisances générées depuis par ce stade ont fait naître les plus grandes inquiétudes quant' à celles que générera la salle Arena (trafic automobile notamment)

Le dossier

Composé d'un seul document il comprend :

- un résumé non technique
- une description du contexte urbain
- la présentation du projet
- les modifications nécessaires du PLU-H et leur justification
- la compatibilité de la déclaration de projet avec les documents supra-communaux
- l'analyse de l'incidence sur l'environnement et la mise en œuvre des évolutions réglementaires du PLU-H
- les critères indicateurs et les modalités retenues pour analyser le résultat de la mise en œuvre des évolutions réglementaires
- l'évolution du PLU-H

Toujours dans ce même document se trouvait :

- la définition de la zone UEI du PLU-H
- l'arrêté d'ouverture d'enquête

- l'avis de l'Autorité Environnementale (réputé favorable)
- le procès-verbal de l'examen conjoint du 4 février 2020 et son annexe
- les avis des PPA (Chambre d'Agriculture, Préfet du Rhône, SEPAL)

Des annexes :

- Le schéma d'accessibilité suivant différentes configurations de spectacles au stade et à la salle Arena
- la délibération du conseil de la Métropole du 14 décembre 2021 prenant acte du bilan de la concertation établi par les garants et tirant les enseignements de cette concertation.

2- Le déroulement de l'enquête

La désignation du commissaire enquêteur

Mr le Président du Tribunal Administratif de Lyon m'a désigné sur demande de Monsieur le Président de la Métropole de Lyon, comme commissaire enquêteur. (Décision n° E21000016/69 du 9 février 2021)

L'arrêté de l'ouverture d'enquête

L'arrêté d'ouverture d'enquête en date 15 mars 2021 a été pris pour le Président de la Métropole par Madame la Vice-Présidente déléguée

Les modalités d'information du public

L'affichage de l'avis d'enquête a été effectif pendant toute la période d'enquête

- à la Métropole de Lyon
- en mairie de Décines-Charpieu

Des annonces dans deux journaux locaux

- Le Progrès, les 29 mars et 19 avril

Page 4 / 25.

-Le Tout Lyon Affiche les 27 mars et 17 avril

Les modalités de consultation du dossier et de dépose des observations

Le dossier était consultable

Sous forme papier

- Au siège de l'enquête, à la Métropole
- En mairie annexe de Décines-Charpieu

Sur internet

- sur le site internet de la métropole dont le lien était rappelé dans l'arrêté d'ouverture d'enquête
- sur le site du registre électronique

La consignation des observations pouvait se faire :

- sur les registres d'enquête en mairie de Décines-Charpieu et à la métropole
- Par internet sur le registre électronique
- Par message électronique
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur

Les permanences

Cinq permanences de trois heures se sont tenues conformément à l'arrêté d'ouverture d'enquête (quatre en mairie annexe de Décines Charpieu et une au siège de la Métropole)

-En Mairie de Décines-Charpieu

-Le vendredi 16 avril de 14h00 à 17h00

(0 personne reçue)

-Le mardi 27 avril de 9h00 à 12h00

(1 personne reçue)

-Le mercredi 5 mai de 14h00 à 17h00

(2 personnes reçues)

-le mercredi 19 mai de 11h00 à 14h00

(1 personne reçue)

-A la Métropole de Lyon

-le mardi 11 mai de 10h30 à 13h30

(0 personne reçue)

Le choix des horaires entre 12h -14h a été retenu pour faciliter l'accès aux permanences des personnes qui travaillent.

La clôture de l'enquête

L'enquête a été close comme indiqué dans l'arrêté d'ouverture d'enquête le 20 mai 2021, le registre d'enquête de la mairie annexe de Décines Charpieu, seul à contenir des observations, je l'ai récupéré le 20 mai à 16h et clos le soir même. Celui de la Métropole ne contenant pas d'observations a été récupéré lors de la remise du PV de synthèse.

Le procès-verbal de synthèse

Il a été transmis par courriel le 25 /05/2021 et remis en mains propres contre accusé de réception le 31 /05/2021

Une réponse de la Métropole au PV de synthèse m'a été adressée par mel le 14 juin 2021

3 -Avis des PPA

La Chambre d'agriculture du Rhône

Le projet n'appelle pas de remarques particulières de sa part

Elle "souligne leur satisfaction de voir ce type de projet de développement urbain se réaliser sur des friches industrielles réhabilitées ce qui constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires permettant de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers et protéger les sols contre leur artificialisation."

Le Préfet du Rhône

Fait part de trois observations :

-Demande que soient précisées les modalités d'articulation entre deux événements qui se tiendraient de manière concomitante dans la salle Aréna et au Grand Stade

-Apporte des précisions concernant les servitudes d'utilité publique (servitude aéronautique et servitude visant la prise en compte du caractère pollué des parcelles de l'ancienne friche ABB)

-Précise concernant l'emprise du projet sur l'orientation d'aménagement et de programmation, pour lequel le projet est compatible, qu'il conviendrait de reprendre sa formulation pour préciser sa bonne articulation avec celui-ci.

Le SEPAL pour le SCOT

Confirme que le projet Arena et la mise en compatibilité du PLU-H sont bien compatibles avec le SCOT de l'agglomération Lyonnaise

Mais souligne deux points de vigilance :

-« les conditions d'accessibilité (et de stationnement) par les modes actifs depuis les principales communes alentour en tenant compte de la rupture géographique de la rocade”

-“la préservation de la liaison verte inscrite au SCOT (entre la plaine du Biézin et le Parc de Miribel-Jonage qu'il s'agira de conforter voire de renforcer compte tenu de sa faible consistance sur la traversée du secteur Grand Montout”

Avis du commissaire enquêteur : note l'avis favorable motivé de la Chambre d'Agriculture et la confirmation par le SEPAL que le projet et la mise en compatibilité du PLU-H sont bien compatibles avec le SCOT répondant ainsi à ceux qui prétendaient le contraire (contribution n°10 Mr Dargaud)

Les points de vigilance soulevés par Mr le Préfet et le SEPAL font partie des problématiques évoquées dans de très nombreuses contributions du public.

Concernant l'articulation entre deux événements qui se tiendraient de manière concomitante dans la salle Aréna et au Grand Stade. Elle a fait l'objet d'engagement de la part du maître d'ouvrage qu'il conviendra de formaliser et de préciser pour en assurer le respect (voir conclusions)

Concernant la préservation voire le renforcement de la liaison verte Biézin-Parc de Miribel-Jonage. Elle est intégrée dans l'étude générale que vient d'engager la Métropole sur le Grand Montout

Enfin concernant les conditions d'accessibilité et de stationnement, elles sont au cœur des préoccupations du public notamment par rapport aux nuisances engendrées par les flux de véhicules

4-Les Contributions du public

Les contributions sont nominatives sauf si le déposant a souhaité l'anonymat auquel cas son nom n'apparaît pas et figure sous l'appellation "X" suivi simplement de son prénom pour permettre de le distinguer des autres anonymes.

Sur les 241 contributions du registre électronique, 200 l'ont été via une plateforme permettant l'édition automatique de ces dernières à partir d'une sélection d'arguments d'opposition au projet.

Cette procédure ne permet pas d'obtenir par retour de mail la confirmation des messages envoyés puisque l'adresse d'envoi est celle de la plateforme.

La seule réponse que le prestataire du registre a obtenu à ses demandes de confirmation a été une protestation relative au nombre de mails reçus en retour sur la plateforme !

Les noms et les adresses mail des déposants figurant dans leurs contributions sont simplement déclaratifs. La vérification que j'ai pu en faire montre qu'un certain nombre d'adresses ne correspondent pas à des adresses réelles et même l'une d'entre elles était une adresse usurpée.

Un contributeur a utilisé par ailleurs cette plateforme pour protester contre son utilisation et un autre l'a détourné pour émettre un avis favorable, ce qui ramène à 198 le nombre d'avis défavorables émis sur la plateforme.

Il est à noter que si ces méthodes devaient se généraliser, elles conduiraient à remettre en cause le principe du registre électronique dans les enquêtes publiques, pourtant mis en œuvre pour faciliter le dépôt des contributions.

On peut notamment se poser la question dans le cadre de l'enquête actuelle de ce qui se serait passé si l'OL avait invité ses supporters à formuler via une plateforme un avis positif sur le projet !

Les contributions recueillies auraient été pourtant toutes aussi légitimes que celles recueillies via la plateforme mise en place par les opposants.

J'ai retenu de prendre en considération ces contributions en les assimilant à une pseudo- pétition.

Sur les 43 (241-198), contributions hors pseudo pétition l'une a été adressée deux fois et dans un troisième message le même contributeur a apporté un correctif à sa contribution initiale.

Sur ces 41 contributions restantes, 24 sont défavorables au projet, 11 favorables et 5 expriment des réserves sans toutefois affirmer une position tranchée.

Par ailleurs 2 contributions ont été recueillies sur le registre papier de Décines l'une défavorable et l'autre faisant des propositions en termes d'aménagement des accès sans émettre de position sur le projet.

En résumé sur 243 contributions reçues (241 sur le registre numérique et deux sur le registre papier)

- 198 sont défavorables (pseudo pétition)
- 24 sont défavorables autre que la pseudo pétition
- 11 sont favorables (dont deux avec des réserves)
- 6 expriment des réserves sans toutefois affirmer une position tranchée
- 2 sont pour l'une un doublon, pour l'autre l'erratum d'une contribution

Sur les argumentaires favorables au projet (soit 11 contributions dont deux avec réserves)

Au-delà des avis favorables exprimant un intérêt personnel à ce qu'une telle salle se réalise

Les arguments suivants ont été avancés :

- « Le besoin d'une telle salle sur la Métropole s'impose en complément des salles existantes »
- « Le projet valorise un ancien site industriel pollué »
- « La qualité architecturale du projet »
- « Un atout pour l'attractivité de la Métropole »
- « Un facteur de développement économique et culturel »
- « La salle bénéficie des infrastructures de stationnement mises en place pour le Grand Stade »

Sur les argumentaires défavorables au projet (soit 25 contributions sur le registre numérique, 1 contribution sur le registre papier et la pseudo pétition)

Parmi ces contributions certaines comportent des pièces annexes souvent consistantes qui résument à elles seules l'ensemble des arguments exprimés par ailleurs contre le projet

Certaines émanent de groupes constitués :

- Contribution n°4 "Groupe local EELV Rhône Amont"
- Contribution n°195 "L'association Agir pour l'environnement Jonageais"
- Contribution n°202 "Coordination politique Départementale EEVL 69"
- Contribution n°216 "EELV Sympathisants de St Priest"

D'autres de groupes non déclarés ou de particuliers

- Contribution n° 8 Mme Lonjaret
- Contribution n° 10 Mr Dargaud
- Contribution n° 229 Mr Bufferne
- Contributions n° 234-235-236 Mr Durieux
- Contribution n°239 Mr Benzeghiba Issam

Et bien sûr les 198 contributions constituant la pseudo pétition

Ces oppositions portent sur :

- la procédure de la concertation et de l'enquête

- « le fait que les deux enquêtes publiques aient lieu en même temps sur le même projet rend la démarche du porteur de projet et de la métropole illisible au citoyen » (contribution n°8) (contribution n° 195)
- « Consultation décevante, on ne demandait pas si on était pour ce projet mais sur ce qu'il faudrait mettre en place pour le rendre acceptable » (contribution n°9)
- « en pleine pandémie la concertation et l'enquête publique auraient dû être annulées »)
- « regrette que le périmètre de l'enquête soit limité à Décines, Meyzieu est aussi directement concerné.

- « insuffisance de communication sur l'enquête » hors publicité légale.
- « pas de permanences le week-end »

-La contestation de la qualification d'intérêt général du projet

Contributions n° 5,6,8,10,202

-L'opportunité globale du projet et sa localisation

- « Réfute l'urgence de disposer d'une telle salle pour l'ASVEL »
- « Conteste la taille de 16000 places alors que 11000 places seraient suffisantes »
- « Considère que l'accessibilité est insuffisante par d'autres modes que la route (VL) »
- « Pas d'étude comparative par rapport à d'autres sites, notamment en rénovation extension de sites existants »

-La concurrence avec l'offre culturelle existante

- « l'arrivée d'une salle nouvelle peut bouleverser le tissu culturel Métropolitain (le groupe OL est-il prêt à assumer ce risque ?) »
- « ne croit pas au respect de l'engagement qui a été pris de ne pas organiser des manifestations de moins de 6000 spectateurs »

-La pression foncière sur les terres agricoles environnantes

- « le foncier urbanisable est une ressource rare, le projet bien qu'étant sur une friche fait peser une pression sur des terres vierges avoisinantes »
- « L'impact sur la ressource en eau et la biodiversité »

-Les nuisances de proximité et la nécessité d'avoir une approche globale

Les nuisances attendues sont celles vécues lors des matchs et décrites dans plusieurs contributions

- « Circulation très difficile sur les voiries de par l'afflux de véhicules et de la priorité donnée au tramway »
- « Saturation du tramway »
- « Pollution atmosphérique du fait de l'augmentation de la circulation »
- « incivilités de certains en sortie des manifestations »

4-Synthèse et analyse des observations

Pour répondre aux observations, j'ai retenu 7 thématiques

Thématique 1 : la procédure d'enquête

« En pleine pandémie la concertation et l'enquête publique auraient dû être annulées »)

Avis du commissaire enquêteur : L'enquête prévoyait que le dossier soit accessible sur le site internet de la Métropole dont le lien était précisé dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête . Cet accès pouvait également se faire via le site du registre électronique. Le dépôt des contributions pouvait également se faire via internet sur le registre électronique

Seul les rencontres avec le commissaire enquêteur lors de ses permanences et le dépôt de contribution sur le registre papier à la mairie de Décines ou au siège de la Métropole pouvaient éventuellement poser problème. C'est pour cela qu'a été rajouté dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête la possibilité,d'obtenir un entretien téléphonique avec le commissaire enquêteur (une personne a utilisé cette possibilité au cours de l'enquête)

Compte tenu de toutes ces dispositions il n'y avait aucune raison de ne pas tenir cette enquête du fait de la pandémie.

“le fait que les deux enquêtes publiques aient lieu en même temps sur le même projet rend la démarche du porteur de projet et de la métropole illisible au citoyen” et “pourquoi ne pas avoir attendu la décision de mise en compatibilité du PLUH avant d’engager la deuxième enquête sur la géothermie

Les deux enquêtes relèvent de deux procédures différentes et de deux autorités organisatrices différentes ;

- La première porte sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H
- La seconde est une enquête unique qui porte sur deux sujets
 - La demande d'autorisation d'ouverture de travaux et d'exploiter un gîte géothermique au titre du code minier, pour couvrir les besoins de chauffage et de rafraîchissement du projet de la salle Arena
 - La construction projetée de cette salle

Il est précisé dans l'arrêté d'ouverture de cette enquête unique que « suite à cette dernière il n'y aura pas lieu de procéder à une nouvelle enquête au titre du permis de construire ou d'aménager, sauf si le projet faisait l'objet de modifications substantielles après la clôture de l'enquête »

L'organisateur de cette enquête est la Préfecture du Rhône.

Il aurait pu y avoir une enquête unique pour recouvrir l'ensemble des objets d'enquête. Ce n'est pas l'option qui a été retenue par les différentes parties prenantes avec comme argument principal la robustesse juridique des deux procédures, dans un contexte où il n'y a pas encore de jurisprudence sur l'organisation d'un tel type d'enquête unique.

Par ailleurs la métropole souhaitait rester maître de sa procédure et ne pas dépendre d'un dossier monté par un porteur de projet privé.

Les dispositions retenues concernant les permanences des deux enquêtes en un même lieu aux mêmes horaires ont été prises justement pour simplifier les démarches des personnes souhaitant rencontrer les commissaires enquêteurs.

Avis du commissaire enquêteur : Le fait qu'il y ait eu deux enquêtes concomitantes a pu effectivement perturber certains publics. Les explications qui précèdent expliquent les raisons et les choix qui ont été faits. Les deux procédures sont néanmoins tout à fait légales.

Le fait de ne pas avoir attendu la décision de mise en compatibilité du PLU-H pour engager la deuxième enquête est un risque encouru par l'autorité organisatrice de l'enquête et le maître d'ouvrage du projet, mais c'est aussi la

seule façon d'espérer obtenir un permis de construire avant la fin 2021 pour satisfaire à l'exigence pour confirmer l'inscription de l'ASVEL à l'Euroleague

- « Les documents fournis sont illisibles (format A3) et le document sur l'étude d'impact est noyé au milieu d'autres documents dans le dossier d'enquête ».

Avis du commissaire enquêteur : Ce type de dossier est effectivement souvent touffu, c'est la contrepartie de son exhaustivité. Certains schémas sont par contre effectivement d'un format insuffisant notamment pour lire les légendes. Rien toutefois qui puisse faire considérer que le dossier est illisible.

- « Insuffisance de communication sur l'enquête »

Avis du commissaire enquêteur

L'enquête a fait l'objet de toutes les publicités légales prévues par les textes (affichage de l'arrêté d'ouverture en mairie et au siège de la Métropole, information dans la presse dans deux journaux préalablement et pendant l'enquête) L'information se trouvait également sur le site de la Métropole

- « pas de permanences le week-end »

Avis du commissaire enquêteur

Effectivement il n'y a pas eu de permanences le samedi mais j'ai tenu des horaires décalés entre midi et 14 heures pour permettre aux personnes travaillant de me rencontrer. Sachant qu'il y avait exceptionnellement du fait des contraintes sanitaires la possibilité de demander d'être rappelé par téléphone (ce qu'une personne a utilisé)

Par ailleurs pour ce qui concerne le dépôt des contributions ces dernières pouvaient se faire si on ne pouvait pas se déplacer par internet sur le registre électronique par messagerie électronique (mel) ou par courrier.

- « regrette que le périmètre de l'enquête soit limité à Décines. Meyzieu est aussi directement concerné. »

Avis du commissaire enquêteur

La procédure d'enquête pour mise en compatibilité d'un PLU ne prévoit pas d'ouvrir d'autres lieux d'enquête que ceux définis sur la commune sur laquelle porte la modification, en l'occurrence Décines.

S'agissant d'un PLU intercommunal un lieu d'enquête a été également prévu au siège de cette intercommunalité en l'occurrence : la Métropole.

Par ailleurs cette disposition n'empêche pas d'autres personnes n'habitant pas la commune de se prononcer, soit en se rendant sur les lieux d'enquêtes, soit en déposant leurs observations sur le registre électronique.

Les dispositions prises sont réglementaires et le constat des origines des observations déposées démontre que le fait de ne pas avoir eu de lieu d'enquête sur Chassieu n'a pas empêché les habitants de cette commune de s'exprimer tout comme se sont exprimés des habitants de communes beaucoup plus lointaines.

Thématique 2 : La qualification d'intérêt général du projet

De nombreuses contributions réfutent la reconnaissance d'un intérêt général à un projet privé.

Avis du commissaire enquêteur

La notion d'intérêt général est indépendante de la nature du projet "public" ou "privé" c'est ainsi que reprenant un exemple cité dans une contribution, il n'y a pas que l'hôpital public qui peut être d'intérêt général, la clinique privée l'est également si elle contribue au maillage hospitalier du territoire.

S'agissant d'une salle de sport et de loisir et si l'on considère qu'un tel équipement doit faire partie des dotations d'une agglomération de l'importance de Lyon, elle doit être considérée comme d'intérêt général.

Thématique 3 : L'opportunité globale du projet et sa

localisation – Concernant la justification de pouvoir disposer d'une telle salle pour permettre à l'ASVEL de participer à l'euroleague, des intervenants objectent que " leur participation pour les 10 prochaines années est en cours de validation et sera validée même sans salle ARENA"

Avis du commissaire enquêteur : l'intégration de l'ASVEL à l'Euroleague est suspendue à l'obtention du permis de construire d'une salle qui réponde aux exigences pour accueillir des événements sportifs avant fin 2021.

Concernant la taille de la salle : 11000 places plutôt que 16000 comme évoqué par certains

Avis du commissaire enquêteur : Comme précisé dans le projet ce dernier n'a pas pour seule finalité de proposer une salle pour l'ASVEL. 16000 places correspondent au nombre de places nécessaires pour accueillir les concerts prévus, conformément à ce qui se fait dans d'autres agglomérations.

"L'absence d'une étude comparative par rapport à d'autres sites pour l'implantation d'une telle salle notamment en rénovation- extension de salles existantes "

Avis du commissaire enquêteur : Ce projet est un projet privé que la Métropole envisage comme une opportunité capable de satisfaire un objectif d'intérêt général qu'il lui appartient d'accepter ou non comme tel.

Une approche qui consisterait à rechercher une autre implantation sur le territoire métropolitain, voir une rénovation-extension ne pourrait se concevoir que sur la base d'un investissement public.

A noter que la Métropole a déjà accompagné des porteurs privés pour un projet de même type sur Villeurbanne allant jusqu'à une traduction au PLU-H afin de le rendre réalisable Ce projet a été abandonné par ses opérateurs.

“l’accessibilité est insuffisante pour permettre la venue des spectateurs autrement que par voiture individuelle”

Avis du commissaire enquêteur : Le fait de disposer des infrastructures de stationnement du stade incitera inévitablement les personnes qui fréquenteront cet établissement à venir avec leur véhicule personnel. L’hypothèse de 25% seulement de spectateurs venant par les transports en commun est très faible pour une métropole qui défend l’abandon de la voiture en ville.

Il existe sans doute des solutions pour corriger cette situation mais qui sont à imaginer et mettre en œuvre par le promoteur gestionnaire de la salle, la Métropole et le SYTRAL, les engagements pourraient être pris dès le permis de construire.

- « le foncier urbanisable est une ressource rare, le projet bien qu’étant sur une friche fait peser une pression sur des terres vierges avoisinantes »

Avis du commissaire enquêteur : Effectivement le foncier urbanisable est une ressource rare, mais le raisonnement serait identique quelle que soit la construction envisagée sur cette friche.

A noter la position de la Chambre d’Agriculture qui exprime « sa satisfaction de voir ce type de projet de développement urbain se réaliser sur des friches industrielles réhabilitées ce qui constitue un enjeu majeur d’aménagement durable des territoires »

« L’impact sur la ressource en eau et la biodiversité »

” le projet induit une consommation d’eau potable de 220 000 m³ par an, ce qui correspond aux besoins en eau potable de l’ensemble de la Métropole pour une journée. L’impact sur la ressource en eau est donc substantiel et le dossier ne propose pas de mesures de réduction de celui-ci “

- Avis du commissaire enquêteur : la réponse du maître d'ouvrage à cette question est la suivante :
 - « *La consommation d'eau de l'Arena*
 - *L'analyse de la consommation d'eau estimative de l'Arena en exploitation présentée dans notre dossier résulte d'un calcul erroné, reposant sur une analogie avec des bâtiments résidentiels qui apparaît problématique au regard des divergences importantes des postes de consommation entre ces typologies de programmes. Nous souhaitons donc corriger cette erreur factuelle, rectifiée dans le cadre de l'actualisation de l'étude d'impact.*
 - *Dans le cadre de la conception de l'Arena, les choix techniques ont été faits en visant une maîtrise des consommations de ressources, notamment l'eau, en cohérence avec les orientations du SAGE, notamment l'axe 3.3.3. « Réduire la pression quantitative sur la nappe des zones urbanisées ». L'ensemble des équipements techniques de l'Arena ont été conçus dans l'optique de limiter les consommations, intention qui outre son caractère vertueux pour la protection de notre environnement, s'inscrit dans les intérêts économiques du futur exploitant OL Groupe.*
 - *WC 3/6L. La consommation annuelle estimée pour ce poste, le plus conséquent est de 2 800m³ par an, indépendamment de la réutilisation d'eau pluviales prévues par ailleurs (cf. point suivant) ;*
 - *Récupération des eaux de pluie pour alimenter une partie des sanitaires publics de l'Arena, ainsi que pour les besoins l'arrosage des espaces verts le cas échéant, grâce à l'installation d'un robinet de puisage alimenté par les eaux de pluie ;*
 - *Robinets et douches à débit limité ;*
 - *Choix de végétaux ne nécessitant pas ou peu d'arrosage.*

- **Détection des fuites automatique** hors événement via la gestion technique centralisée en cas de surconsommation sur débit principal d'arrivée d'eau
- Par analogie avec le fonctionnement du Stade, et dans le cadre d'une nouvelle estimation prudente (au sens maximaliste), nous **estimons la consommation d'eau potable 10 000m³ d'eau par an**. Par analogie avec les consommations constatée pour le Groupama Stadium, la consommation constatée en fonctionnement événementiel est proche de 98m³ d'eau pour 10 000 spectateurs. La fréquentation annuelle estimée pour l'OL Vallée Arena est de 800 000 spectateurs pour 80 à 120 événements, correspondant à une consommation d'eau de 7 840m³, que nous arrêtons à 10 000 dans une logique de prudence, la consommation étant fortement dépendante des conditions d'exploitation, au-delà des choix techniques vertueux qui ont pu être réalisés. »

Je prends acte de cette réponse tout en faisant observer que le simple fait d'avoir laissé passer une telle erreur dans le dossier ne crédibilise pas la volonté affichée de l'OL de maîtriser les ressources et notamment en eau !

Thématique 4 : La concurrence avec l'offre culturelle existante

- « l'arrivée d'une salle nouvelle peut bouleverser le tissu culturel Métropolitain (le groupe OL est-il prêt à assumer ce risque ?) »

Avis du commissaire enquêteur :

C'est une réelle préoccupation mais qui doit trouver une réponse à travers la décision de la Métropole d'animer le réseau des salles de concerts, et de demander à l'OL d'être contributeur des filières musicales indépendantes.

- « ne croit pas au respect de l'engagement qui a été pris de ne pas organiser des manifestations de moins de 6000 spectateurs »

Avis du commissaire enquêteur :

Cet engagement devra être clairement réaffirmé par la Métropole qui devra se donner les moyens de veiller à son respect.

Thématique 5 : Les nuisances de proximité et la nécessité d'avoir une approche globale

Les nuisances attendues sont celles vécues lors des matchs et décrites dans plusieurs contributions

- Circulation très difficile sur les voiries de par l'afflux de véhicules et de la priorité donnée au tramway
- Saturation du tramway
- Pollution atmosphérique du fait de l'augmentation de la circulation
- incivilités

Avis du commissaire enquêteur :

Si l'accessibilité est acquise, elle n'est pas sans apporter des nuisances qu'il conviendra d'essayer de minimiser .

- en agissant pour diminuer l'usage des VP, en incitant au covoiturage et en privilégiant les voitures à énergie électrique
- en améliorant la desserte par les transports en commun et celle des modes doux

Thématique 6 : Vision globale sur le pôle sport et loisir de l'OL

« Il n'est pas possible de dissocier les problématiques générées par le projet d'implantation de la salle Arena de celles héritées du Grand Stade et de son fonctionnement, dont le bilan est déjà particulièrement lourd en terme de nuisances pour les riverains ».

Avis du commissaire enquêteur :

Il est vrai que lorsqu'il y a une nuisance, elle se rajoute aux autres nuisances existantes. Le problème posé dans le cadre de cette enquête est celui de la salle Aréna et pas du Stade, Mais il est à noter que les réponses apportées visant à réduire ces nuisances intègrent bien celle du stade (covoiturage, revoir l'offre de TC)

Thématique 7 : Garanties sur les engagements pris, crédibilité de l'OL Groupe

Plusieurs contributions expriment leur doute sur la capacité de l'OL à tenir ses engagements en se basant sur des engagements pris mais non tenus sur le projet du Grand Stade (panneaux photovoltaïques sur le toit du stade, construction d'une passerelle sur la rocade par exemple)

L'OL a déjà répondu sur ces différents points mais sans réellement convaincre, comme par exemple de ne pas avoir fait la passerelle sur la rocade parce qu'il y avait des oppositions alors que le stade a bien été réalisé malgré les oppositions !!

Avis du commissaire enquêteur : Ce point est important car l'acceptation du projet par les populations repose sur le respect d'engagements que prendra l'OL (respect de l'environnement, respect de la concurrence avec les autres salles de spectacle de la Métropole, participation aux réflexions et études visant à réduire le trafic automobile et son impact...)

Les arguments pour convaincre la population reposent sur l'assurance que les engagements pris seront tenus ce qui me conduira à insister sur ce point dans mes conclusions .

Le 20 juin 2021

Le commissaire enquêteur



Serge Alexis

ANNEXES

1. Contributions déposées sur le registre électronique

2. Texte exhaustif de la pseudo- pétition

3. Contributions déposées sur les registres papier

Contributions
déposées sur le registre électronique
du 15/04/2021 au 20/05/2021

241 contributions

@1 - Maxime

Date de dépôt : Le 16/04/2021 à 18:38:52

« J'attends avec impatience l'arrivée de cette salle. Ça sera une super opportunité pour la métropole de Lyon. Enfin une vraie salle pour concurrencer Paris et avoir de gros événements. Ça évitera de rendre sur Paris.

Ça sera aussi source d'emploi pour la métropole.

Vivement que la salle arrive ».

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable

@2 - CASTILLO Jeff

Date de dépôt : Le 16/04/2021 à 20:00:15

« Les coursives ne devraient pas être réduites. Pour une fois qu'une vraie salle de spectacle arrive dans Lyon et ses alentours nos élus se tirent une balle dans le pied par idéologie. Les verts sont une honte. C'est un moyen de faire rayonner la ville mais ça ils s'en fichent éperdument. Par contre pour laisser les pesticides, la raffinerie de Feyzin et compagnie, y a plus personne pour combattre ces lobbys ! C'est plus simple d'attaquer un club et les sportifs par la même occasion. ».

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable

@3 - saccucci serge

Organisme : société

Date de dépôt : Le 17/04/2021 à 00:28:49

« Au sujet du T 7 Contraignant pour des entreprises se situant 182, avenue Jean Jaurès servir une entreprise privée pour l'endommager d'autre là est le problème ».

Remarque CE :

Le problème concerne le tramway T7 et pas la salle ARENA

@4 - X-Catherine

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 28/04/2021 à 14:25:48

Page 3 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

« Vous trouverez ma contribution dans le fichier joint »

L'est Lyonnais : dernier terrain de jeu pour projets privés consommateurs d'espace ?

Au lieu-dit Montout à Décines, à la limite de Meyzieu, un projet de construction d'une salle « Aréna » de 16 000 places par le groupe OL est porté à connaissance des habitants.

L'emplacement prévu pour cette salle est situé à proximité immédiate du stade de l'OL construit en 2016 dans les conditions suivantes : sa construction s'est faite sur des terres agricoles du « V-vert » métropolitain, rogné pour l'occasion. 2 enquêtes publiques ont dû avoir lieu, la première s'étant traduite par un avis défavorable de la commission d'enquête. On peut parler de forcing. L'opération a été rendue possible par une gestion du patrimoine foncier collectif pour le moins discutable.

Le projet de salle Aréna porté par l'OL est basé sur 4 ha de terrains anciennement industriels mais non entièrement construits, à proximité, sur des terrains en cours d'acquisition. Il nécessite une modification du PLU-H et passera par une étude d'impact et une enquête publique.

À proximité immédiate, un autre projet de nouvelle infrastructure de loisirs ayant pour objet la construction autour de l'activité du tennis (projet All in Academy) a été déposé. Ce projet ne passera pas par une étude d'impact. 4 ha + 4 ha etc... : loin des promesses de construction sur une friche industrielle, c'est bien l'ensemble des terres encore agricoles ou boisées qui vont être imperméabilisées !

Ces projets sont riverains du Prainet, quartier populaire de Décines. Ils sont parfaitement illustratifs de ce que les électeurs des écologistes à la métropole et à la mairie de Lyon refusent désormais :

- un clientélisme d'un autre âge (celui de l'ère Collomb) ; l'arrogance du riche qui se permet tout à côté dans les quartiers populaires ;
- la prééminence de l'intérêt privé sur la vision collective ;
- une vision à très court terme : Une idée ? Une construction !
- des décisions publiques incompatibles avec les urgences à sauver ce qui peut l'être du climat et de la biodiversité ;
- la consommation d'espace et de biodiversité par des projets privés pour la collectivité.

Les communes de l'Est Lyonnais seraient le dernier endroit où il est encore possible de faire pousser des projets inutiles ?

Nous revendiquons au contraire pour ce territoire :

1. Le maintien de son identité propre : une grande variété du tissu social et urbain. Les quartiers populaires du territoire doivent être partie prenante dans les choix d'urbanisation du territoire et ne pas se le voir confisquer par des grands groupes. Rhône Amont abrite à la fois des secteurs très densément peuplés mais également, et c'est une singularité à l'échelle de la métropole, une importante surface agricole et naturelle, au Grand Parc bien sûr mais pas seulement.

2. La mise à profit de la diversité du territoire et de ses habitants pour y concevoir ou y développer les modes de vies durables du futur. Cela passe par une implantation de projets qui tiennent compte des enjeux écologiques dans lesquels nous nous inscrivons et pour lesquels nous avons été élus.
3. L'arrêt de l'urbanisation irréfléchie au détriment immédiat et avéré de la biodiversité et du climat. La conservation de la nature ordinaire et pas seulement de quelques îlots commence ici !

Pour l'ensemble de ces raisons, nous, adhérent-e-s du groupe local EÉLV Rhône Amont, nous opposons à la construction de la salle Aréna !

Motion adoptée à l'unanimité moins une abstention

@5 - saccucci serge

Date de dépôt : Le 01/05/2021 à 14:13:23

« Arrêter de faire croire aux gens que c'est pour des intérêts générales aucun moment il n'est d'intérêt général il est juste privé et un privé qui va impacter d'autres privé sauf si la retombée économique sur notre ville est améliorée sous réserve d'un accord avec ces gens et l'engagement de la métropole à faire respecter la tranquillité de ses concitoyens »

@6 - X-bénédicte

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 01/05/2021 à 17:31:20

« Je suis opposée à ce projet pour différentes raisons :

-Il s'agit d'une salle privée avec des personnes qui vont s'enrichir sur le dos des autres. Une salle conçue par des riches pour un publique riche qui peut se permettre de payer les entrées et le transport et l'hôtel et les consommations qui vont avec , la plupart issues du made in china et non locales. A-t-on vraiment besoin d'une telle salle alors qu'il en existe déjà beaucoup sur Lyon. Cette salle va faire concurrence à d'autres. Quelle culture va-t-elle diffuser?

- Ce type de projet ne devrait plus être d'actualité à l'heure de l'urgence climatique et d'un appel à la sobriété énergétique. Il va engendrer consommation d'énergie, de matériaux, pollutions sonores et lumineuses, impacts sur la faune et flore alentour, impact carbone.

-Se pose aussi le problème de l'eau: construction de la salle sur les nappes phréatiques du Rhône avec un risque de pollution alors que l'eau potable va manquer dans quelques années dans le Rhône + projet une fois réalisé qui va être un gros consommateur d'eau potable et gaspilleur?

- N'y a-t-il pas eu de réflexion sur des projets alternatifs : plantations d'arbres pour dépolluer les sols? création de parcs sportifs extérieurs avec mise en valeur de la nature. Quid de la trame verte et bleue dont on nous parle sans cesse ?

Alors qu'on dit devoir lutter contre l'artificialisation des sols, je trouve étonnant d'autoriser un tel projet qui ne répond pas du tout aux défis que se sont donnés les écologistes et la métropole en matière de solidarité , d'économie et de protection de l'environnement. Le territoire a déjà été très impacté par la construction du stade. Il serait judicieux pour le bien vivre des communes environnantes et aussi notre santé et celles de nos enfants d'arrêter ce processus de construire coûte que coûte. Faisons les bons choix. »

@7 - Robakowski Cédric

Page 7 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

Date de dépôt : Le 01/05/2021 à 18:52:44

« Ce projet est démesuré. Trop de béton. De plus 16000 places, les personnes des derniers rangs ne verront rien du tout. Et en cette période, les salles de spectacles sont fermées ».

@8 - Lonjaret Emmanuelle

Date de dépôt : Le 02/05/2021 à 18:47:42

« Ma contribution est rendue dans la pièce jointe »

Pièce(s) jointes(s) :

Projet de construction d'une salle aréna à Décines-Charpieu

Avis dans le cadre de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU-H sur la commune de Décines-Charpieu

I - L'INSERTION DE DE LA SALLE ARENA DANS L'URBANISME DE L'EST LYONNAIS - L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

1. Le rôle attendu de la Métropole dans l'élaboration d'une vision prospective sur l'aménagement de son territoire

Le projet soumis contribue à la préemption du territoire par les grosses infrastructures en l'absence de schéma directeur de la collectivité. La métropole doit avoir cette analyse : c'est son rôle politique.

Conséquence : La transformation du secteur Décines-Meyzieu-Chassieu en zone d'infrastructures de loisirs payants et fondés sur des infrastructures nouvelles et consommatrices d'espace en dehors de toute volonté collective.

2. L'opportunité du projet – Les alternatives

L'opportunité globale du projet n'a jamais été discutée avec les citoyens. L'ASVEL met en avant la nécessité d'avoir une salle pour participer à l'Euroleague (seulement 15 matchs / an). Or, leur participation pour les 10 prochaines années est en cours de validation et sera validé même sans une salle Arena.

De plus, il suffirait d'une salle de 11 000 places et non pas de 16 000 pour participer, il serait donc possible de réduire la taille de la salle s'il fallait obligatoirement en construire une nouvelle.

Une étude comparative de scénario/site aurait dû être envisagée à l'échelle de la Métropole et par la Métropole : rénovation/extension du Palais de Sports de Gerland, rénovation/extension de l'Astroballe à Villeurbanne, etc...

Pourquoi uniquement à Décines ?

Culture :

L'intérêt économique doit-il primer sur l'intérêt social, urbanistique, paysager, environnemental culturel ?

En quoi l'offre de loisirs – payants, chers - passant par la création de lourdes infrastructures contribue-t-il à l'intérêt général ?

Le projet détruit et ne soutient pas la culture au plan métropolitain.

Bien au contraire d'être d'intérêt général, le projet, d'intérêt privé incontesté, s'oppose à des principes d'intérêt général : environnement (naturel et de voisinage), social, culturel, aménagement du territoire.

Un tel projet n'est plus d'actualité : on suivrait là une politique mise en place chez nos voisins dans les années 1990. Le contexte (transition écologique, pandémie) a démontré depuis que ces grandes salles ne pouvaient pas se multiplier. Ces « standards » sont dépassés.

La construction d'une grosse infrastructure de loisir n'améliore en rien la qualité de vie des riverains.

La complémentarité « avec les équipements des autres polarités de l'aire métropolitaine » reste à démontrer avec la présence d'un gros stade à proximité et de salles de sport et de spectacles y compris de grande capacité dans toute l'agglomération. Au contraire, le projet vient s'inscrire en concurrence des infrastructures existantes. Quel avenir pour l'Astroballe, très bien situé ? Pour le Transbordeur, pour la Halle Tony Garnier ? Pourquoi les infrastructures existant du grand stade ne sont-elles pas mobilisées au lieu que les porteurs de projets se tournent vers la construction d'un gros espace de loisir supplémentaire ? Cette question rejoint celle des projets alternatifs, non abordée dans le fond.

Il y aura forcément des manifestations de - de 6000 personnes. Ce n'est pas contrôlable. La salle sera couramment sous exploitée. La question rejoint celle de la complémentarité avec les autres salles de l'agglomération.

La notion de consommation d'espace n'est pas réglementaire. Elle est pourtant cruciale ici : à quoi voulons nous collectivement consacrer l'espace urbain et péri-urbain ?

A l'inverse, en quoi la salle Aréna sert-elle le projet de la Métropole de fonder son attractivité sur des critères qui ne sont plus celui du développement financier sans discernement mais celui de la qualité de vie de ses habitants ? Quelle cohérence avec le projet social de la Métropole ?

Le dossier ne présente pas d'alternatives :

- sur une localisation différente de la salle
- sur une utilisation différente du site. D'autres idées existent : https://www.apej-jonage.fr/2020/12/12/salle-arena-a-decines-une-autre-vallee-est-possible-pour-lest-lyonnais/?related_post_from=814
- Enfin, le projet n'envisage pas l'utilisation de la grosse infrastructure en place (le stade) pour ces spectacles de moindre capacité.

D'ailleurs la seule analyse multi sites se fait infra projet : du jamais vu ?

La zone faisant l'objet de la modification du PLU-H est actuellement classée en « zone économique métropolitaine ». Le développement économique du site peut passer par un ou des projets alternatifs moins coûteux pour la collectivité et bénéfiques au habitants.

Un projet alternatif serait forcément plus conforme au modèle de ville sobre bas carbone qu'attendent les citoyens.

Ces zones ont d'autres rôles à jouer : leur positionnement en entrée de métropole est stratégique, leur assigner un objectif relève du politique.

II - LE CUMUL DES IMPACTS

La Métropole ne présente pas d'analyse des impacts des projets sur le site du Montout. Pourtant depuis le grand stade, d'autres projet ont et vont affecter le site :

- All In académy (3,5 ha)
- pôle de loisirs (23000 m²).

La Métropole a la compétence de l'urbanisme sur son territoire. Elle aurait dû présenter un projet global et analyser ses impacts au lieu de se limiter artificiellement à la parcelle de la salle Arena.

III - LA LOCALISATION, LES ACCÈS

- L'accès en voiture est prévu au projet : Il y aura donc plus de voitures. C'est plus de CO2, plus de pollution. Est-ce le modèle promu par la Métropole ?
- Envisager un métro, c'est envisager de mobiliser des moyens - publics - pharamineux pour desservir des infrastructures privées.

IV – EAU - BIODIVERSITÉ – TRAME VERTE

Le corridor écologique reliant le grand large (et les zones N2000) et le V-Vert a été très impacté par le grand stade. La nouvelle construction génère des impacts supplémentaires et rend encore plus difficile la migration nord-sud des espèces

Hors géothermie, le projet induit une consommation d'eau potable de 220 000m³ par an. Cela correspond aux besoins en eau potable de l'ensemble de la Métropole pour une journée.

En dehors de cet aspect quantitatif global, il faut rappeler que la ressource de Crèpieux-Charmy connaît des périodes de forte tension à certains moments de l'année.

L'impact de l'aménagement sur la ressource en eau est donc très fort et le dossier ne propose pas de mesures de réduction de cet impact.

Il est question d'arrosage des espaces verts mais l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage n'est même pas envisagé. Aucune proposition en termes de ré-utilisation des eaux grises.

Pourquoi le projet n'est-il pas exemplaire en matière d'économie d'eau ?

V – ÉNERGIE - CLIMAT

1. Géothermie

OL envisage d'utiliser la géothermie pour chauffer et climatiser son installation.

Mais il ne donne pas préalablement de garanties d'isolation de son bâtiment : correctement isolé et ventilé, celui-ci pourrait ne pas nécessiter de chauffage (passivité) et moins de climatisation. Il nécessiterait donc moins d'eau (prélèvement et rejet d'eau à température différente de celle de la nappe).

2. Réchauffement climatique

Le projet par sa construction et par l'activité de transports qu'il générera sera source d'émissions de CO2 donc contributeur du réchauffement climatique. Encore une fois c'est incompatible avec les attentes des citoyens, les enjeux vitaux mondiaux, les engagements internationaux.

PRESSION INDIRECTE SUR L'AGRICULTURE

Le projet est sis sur un terrain constructible, mais compte tenu de sa situation il fait peser indirectement mais sûrement une pression d'urbanisation sur les terres avoisinantes, dont on sait l'importance qu'en tant qu'agriculture périurbaine.

COEXISTENCE DE 2 ENQUÊTES PUBLIQUES SUR LE MÊME PROJET :

Le fait que deux enquêtes publiques aient lieu en même temps sur le même projet rend la démarche du porteur de projet et de la Métropole illisible au citoyen.
Cette remarque rejoint la question du rôle de la Métropole en tant que responsable de l'urbanisme sur son territoire : non seulement la vision globale sur le site est absente mais il y a 2 enquêtes pour un seul projet ! Où est la démocratie ?

@9 - PAYAN Pascale

Date de dépôt : Le 02/05/2021 à 20:14:18

« Cette salle Arena est démesurée 16000 places ! On a déjà le stade qui génère plein de problèmes de trafic et de déplacements les jours de match (j'habite Meyzieu).

On a déjà beaucoup de nuisance à l'est de Lyon ! la RN346, l'aéroport, le stade...

Et puis ce ne sont plus des projets valables en ère post COVID, les gens voudront plus aller dans des salles si grandes.

Trop de béton, de nuisance sonore et visuelle (stade : taille au moins d'un colisée romain) et problème de pollution.

Que fait le président de la métropole, je croyais qu'on avait élu des Verts ?

J'ai participé aux consultations à l'automne sur le projet (réunions publiques) et j'ai été très déçue : on ne nous demandait pas si on était d'accord avec le projet mais ce qu'il faudrait mettre en place pour que le projet soit acceptable par la population. Consultation tronquée. ».

@10 - Dargaud André

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 03/05/2021 à 09:51:26

« En pj contribution »

Pièce(s) jointes(s) :

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

SOMMAIRE

	Page
Préambule	2
A. Une étude d'impact partielle et partielle	
1 Projet All In Academy	2
2 Cumul des nuisances sonores et lumineuses	3
3 Cumule des nuisances automobiles: circulation, pollution, stationnement	4
4 Non-Conformité au SCOT	6
4-1 Le SCOT, des arguments biaisés, imprécis	6
4-2 La ligne T7, un équipement inutile	7
4-3 Conclusion : La non-conformité au SCOT est démontrée	7
5- Un équipement d'intérêt général ??? Un besoin indispensable ???	7
6- Conclusion sur l'étude d'impact	8
B. Le dossier d'enquête publique	9
Préambule : Un bilan très lourd	9
1- Intérêt particulier et intérêt général : La règle du jeu. Quel est le besoin ?	10
1-1 Absence d'intérêt général	10
1-2 Absence de besoin clairement identifié	11
1-3 Conclusion	12
2- Non-conformité au SCOT : En complément du paragraphe A. 4	12
2-1 Améliorer le cadre de vie ?	12
2-2 Les avis joints au dossier	13
2-2-1 La ligne T7 : un équipement inutile	13
2-2-2 Stationnement sur les voies publiques et déplacement. (Complément à A3)	14
2-2-3 Le couloir vert Biézin/Grand Large : un manque de planification	14
3-Suivi du projet OL VALLEE ; Objectifs chiffrés mesurables, indicateurs, actions correctives, information des riverains.	15
4-Le Bilan des garants. Un rapport d'excellente qualité !	16
5- Le devenir de la friche ABB	
6- Conclusion sur le dossier d'enquête	17
6-1- Le dossier d'enquête n'est pas neutre	17
6-2- La ligne T7 inutile	17
6-3-Absence de l'étude d'impact dans le dossier d'enquête	17
6-4 Le projet n'est pas d'intérêt général, l'être humain absent.	17
6-5 Une passerelle dédiée : Une retombée positive ?	17
6-6 Le couloir écologique ?	18
6-7 Redéfinir le pouvoir de police de la mairie	18
6-8 Revoir le schéma d'accessibilité	18
6-9 Le devenir de la friche ABB restante	18
6-10 Répondre aux recommandations des garants.	18
6-11 Répondre à mes observations	19
7 Conclusion finale : Je dénonce les forfaitures de la Métropole	19

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRÊTÉ N° 2021-03-15-R-0164)

Préambule

Ce projet est une composante du projet générique OLVALLEE. Générateur de déplacement de foule principalement en voiture automobile, (70% des spectateurs) ce modèle économique, favorise les émissions de gaz à effet de serre, l'encombrement des routes et des aires de stationnement publiques. Ses nuisances se rajoutent aux nuisances existantes et porte en lui tous les défauts du choix initial du site. Il ignore les conséquences graves pour la santé des riverains dont le cadre de vie est insidieusement détruit. Il est antinomique avec tous les beaux discours et engagements divers en matière de politique écologique. L'analyse des différents documents soumis à enquête va le démontrer.

Auparavant il est nécessaire de rappeler dans quelles conditions scandaleuses a eu lieu la concertation.

En moyenne 15 à 20 personnes pour chaque réunion de concertation ! Ce serait un échantillon représentatif de la population de la Métropole, certains ont d'ailleurs osé déclarer qu'il n'y avait pas d'opposition à ce projet !!! Encore plus scandaleux, cette concertation a eu lieu en pleine pandémie, le chiffre d'affaire d'OL Groupe n'attend pas. Les scandales se succèdent. **Cette concertation aurait dû être annulée ; comme d'ailleurs cette enquête publique.**

« Nous participons à un jeu dans lequel un des joueurs gagne toujours. Quelle chance, quel hasard! Mais tant que la tricherie n'est pas ouvertement mise à jour, les partenaires ne peuvent que continuer à perdre en espérant que le sort tournera, ou quitter la table » (H.Kempt "L'oligarchie ça suffit")

Beaucoup ont quitté la table, beaucoup ne participent plus à ces réunions de concertation, aux enquêtes publiques, à Décines nous avons acquis une bonne expérience, tout est joué d'avance, j'ai donc quitté la table, tant l'arrogance, le mépris des politiques s'est encore exprimé envers ceux qui osaient contester ce projet (réunion de Meyzieu ou la représentante de la Métropole m'a interrompu face aux arguments que j'avais avancés sur la non-conformité au SCOT, elle a répondu agressivement... à côté du problème, en me disant de me taire). Elle a fait de même avec monsieur Herlemont ORL au Médipole qui a quand même pu s'exprimer (comme je l'ai demandé... en criant). **La Métropole a tué la démocratie participative.**

Au lieu de se poser la question sur la faible participation, on se félicite !

Pourquoi donc, le seul moyen de se faire entendre est de descendre dans la rue, pourquoi tant de manifestations qui parfois dégénèrent ?

A. Une étude d'impact partielle et partielle (Société SOBERCO)

1° Illégalité : Cette étude n'est pas jointe à ce dossier d'enquête publique

[https://www.rhone.gouv.fr/content/download/44872/248943/file/Etude%20d%27impact%20-%20annexes%20\(partie%201\).pdf](https://www.rhone.gouv.fr/content/download/44872/248943/file/Etude%20d%27impact%20-%20annexes%20(partie%201).pdf)

I- Projet ALL IN Academy

➤ Page 13 :

« Un projet d'académie de tennis, la ALL IN ACADEMY a fait l'objet d'une décision d'une décision de dispense d'évaluation environnementale suite à l'étude du dossier de cas par cas par l'autorité environnementale. Situé au sud du Groupama Stadium, il ne présente pas d'enjeu particulier, ce projet n'étant pas destiné à produire d'événements accueillant plus de 1 500 spectateurs et générant ainsi des déplacements importants. »

« D'une décision » écrit deux fois ... pour mieux décider ?!

L'incidence de ce projet sur l'environnement n'est donc pas évaluée.

Or, l'autorité environnementale qui a donné cette dispense, a fait une **erreur manifeste d'appréciation**. En effet l'étude d'impact du stade, également réalisée par la société SOBERCO, n'a porté que sur les **37.7 ha du stade** correspondant à l'assiette du permis de construire, et en aucune manière n'a porté sur

Page 2

A. Dargaud, 27 rue Marceau, Décines

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

les hôtels prévus initialement à cet endroit. (Page 563,566,567 de l'étude d'impact sur le stade et plan général des travaux montrant la surface concernée objet de l'étude d'impact + beaucoup d'autres documents démontrant l'absence d'étude d'impact sur les hôtels dont une déclaration de la Foncière du Montout)

La société, SOBERCO a bien précisé le « domaine de l'enquête » sur le stade. Sa conscience professionnelle aurait dû la faire réagir, et du moins éviter de prononcer une conclusion erronée « pas d'enjeu particulier ».

La demande d'examen au cas par cas répond alors au paragraphe III de l'article du code de l'environnement L 122-1 (et non au paragraphe IV de ce même article), qui dispose :
« Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité ».

De même :

R 122-2 III. *« Lorsqu'un même projet relève à la fois d'une évaluation environnementale systématique et d'un examen au cas par cas en vertu d'une ou plusieurs rubriques du tableau annexé, le maître d'ouvrage est dispensé de suivre la procédure prévue à l'article R. 122-3-1. L'étude d'impact traite alors de l'ensemble des incidences du projet, y compris des travaux de construction, d'installations ou d'ouvrages ou d'autres interventions qui, pris séparément, seraient en dessous du seuil de l'examen au cas par cas ».*

En effet, il est évident que lorsque des projets se rajoutent aux réalisations existantes on cumule les nuisances, même si les nouvelles nuisances sont à elles seules relativement faibles. Il est donc démontré que ce projet aurait dû faire l'objet d'une étude d'impact.

Le projet ALL IN Academy comporte notamment 20 courts de tennis dont 12 courts extérieurs. 1 piscine non couverte. Certains terrains de tennis se situent à 10 m des habitations. L'étude acoustique réalisée par une société spécialiste du domaine, choisie par ALL IN montre que, en l'état : le niveau de bruit atteint 85DbA au niveau des habitations les plus proches.
Le fonctionnement de cette activité a lieu 7 jours sur 7 de 8.3h à 22h. Ce type de nuisances ne peut être occulté lors de cette étude d'impact. Il est donc faux d'écrire que ce projet ne présente pas « d'enjeu particulier », bien au contraire.

➤ **Page 27 :**

Enfin, les auteurs de l'étude ne sont pas à une incohérence près, le site N°1 où se situe le projet ALL IN est identifié comme **le plus mauvais choix pour ARENA** : « insertion urbaine, nuisances riveraines, accessibilité, topographie, gestion des eaux pluviales, biodiversité », c'est aussi un mauvais choix pour cette activité dont la majeure partie est en plein air (nuisances riveraines) Le choix du site ARENA ne porte que sur le Montout, **là aussi le choix est biaisé**, la Métropole ne se résume pas au Montout.

A ces nuisances sonores se rajoutent les nuisances lumineuses. Il est étonnant de lire en page 60, que le site étant déjà pollué, cela ne changera rien, or la pollution lumineuse du site est déjà très importante, éclairage sur les terrains d'entraînement souvent très tard dans la nuit sans activité, éclairage du stade, éclairage des terrains de tennis et enfin éclairage de l'ARENA. Les riverains ont signalé à plusieurs reprises à la mairie, la gêne occasionnée par ces éclairages, aucune action corrective significative n'a été entreprise. **Enfin on devrait savoir que l'éclairage nuit à la faune et notamment désoriente les oiseaux. Il est donc faux d'écrire qu'il n'y a pas d'incidence cumulée.**

2-Cumul de nuisances sonores et lumineuses

Les nuisances sonores d'ALL In Academy vont donc se cumuler avec les autres nuisances existantes puis avec les nuisances de l'ARENA. *en lien avec l'accueil du public* (page 51)

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARREJEN° 2021-03-15-R-0164)

Pour le stade, avant les matchs, de la musique amplifiée était diffusée à l'extérieur, sur le parvis, tous les riverains profitaient de ce tintamarre. **en sera-t-il de même pour ARENA ?** Car on sait que l'OL peut prendre des libertés avec les règlements, les lois (code de la santé publique) sans que la puissance publique n'intervienne.

➤ Page 60 :

« *L'implantation des masses bâties faisant obstacle à la diffusion du bruit de la Rocade* », type d'argument déjà entendu, dans la bouche d'un dirigeant de l'OL lors d'une réunion à ... Meyzieu, le projet se situant à l'Ouest de la rocade et Meyzieu à l'est, par quel mystère les Majollans seraient protégés des bruits de la rocade, de même pour ceux habitants au sud ou au nord. Voilà un beau sophisme si ce n'est un mensonge!

Néanmoins il est reconnu que le stade génère des nuisances pour les riverains, je rajouterai que les riverains doivent planifier leurs déplacements en fonction des événements au stade : rester chez eux ou quitter Décines pendant la durée des embouteillages. (Rues Sully, Marceau, Jaurès bloquées...)

Une nuisance importante pour les riverains est oubliée, **les nuisances sonores des concerts**. A 500m de l'épicentre du stade on mesure une émergence de bruit de l'ordre de 25 DbA, très largement au-dessus des niveaux admis par le code de la santé publique (Ed Sheeran, Phil Collins...). Là aussi malgré plusieurs réunions avec la mairie et des réclamations diverses, le tintamarre continue. La voix du citoyen est bien faible face à celle de l'oligarchie locale. Cette nuisance sonore importante est occultée dans cette étude.

Autres nuisances, celles des terrains d'entraînement, c'est un 2° stade mais en plein air où se jouent des matchs de compétition, filles et garçons, avec hurlements, mégaphones, musique amplifiée, tambours et éclairage tard dans la nuit.

Toutes ces incidences sonores et lumineuses se cumulent tout au long de l'année, avec des conséquences sur la vie des riverains et leur santé (Après les matchs se succèdent, les concerts, les matchs sur les terrains d'entraînements, viendront les matchs sur les terrains de tennis 7 jours sur 7, et puis l'ARENA)

Assez de nuisances !

Et pourtant on peut lire :

➤ Page 198

« *Le projet entre dans le cadre réglementaire de la réglementation du bruit de voisinage, du fait de l'implantation d'activités et d'équipements de type professionnels, sportifs, culturels ou de loisirs. Le projet doit également prendre en considération les principes de prévention des nuisances sonores fixés par les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement et les recommandations sanitaires pour lesquelles une recherche de cohérence est à engager (limiter autant que possible l'exposition des populations à des valeurs inférieures aux valeurs seuils).*

Voilà un vœu pieux déjà prononcé lors des enquêtes publiques sur le stade.

Car malgré plusieurs réclamations faites au niveau de la mairie celle-ci n'a pas fait jouer son pouvoir de police pour atténuer les nuisances sonores à un niveau acceptable. Il faudrait ester en justice, or la justice lyonnaise ne donne pas confiance comme nous l'avons déjà expérimentée.

Les nuisances sur l'environnement doivent s'appréhender d'une manière globale, dans l'espace et dans le temps, démarche incomplète dans cette étude.

3- Cumule des nuisances automobiles: circulation, pollution, stationnement

Là encore, des nuisances se rajoutent aux nuisances, notamment en matière de pollution atmosphérique due à la circulation automobile, les chiffres que je donne sont extraits du dossier de concertation.

-**Pour le stade** pour une jauge de 59000sp. 17000 viennent en voiture dans les parkings du stade. Je

Page 4

A. Dargaud, 27 rue Marceau. Décines

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

considère que sur l'année la moyenne des spectateurs est de 45000, soit 17000×45000 et divisé par $59000 = 12966$

Avec 35 événements par an le nombre de spectateurs venant en voiture dans les parkings du stade est donc de $12966 \times 35 = 483810$ spectateurs en voiture dans les parkings du stade

- Pour ARENA

37 événements par an avec une jauge < 10000, donnée 5600sp en voiture soit $37 \times 5600 = 207200$ spectateurs

43 événements par an avec une jauge > 10000, donnée 10550 sp en voiture soit $10550 \times 43 = 453650$ spectateurs

Total ARENA $207200 + 453650 = 660850$ spectateurs en voiture par an

soit le ratio $660850/483810 = 1,37$

La pollution automobile au pied du site est 1.37 fois plus importante pour l'ARENA que pour le stade (pour le stade il n'est pas compté bien sûr les voitures qui arrivent sur les parkings déportés),

D'autre part, aucun parking déporté ne sera ouvert, il faut donc comparer 12966 spectateurs en voiture directement au stade aux 10550 pour ARENA, l'ordre de grandeur est le même, des bouchons en perspective !!

On peut considérer que l'apport de l'ARENA en matière de pollution atmosphérique due à l'automobile est du même ordre de grandeur que celle du stade. Je répète qu'il faut évaluer les incidences sur l'environnement d'une manière globale et non d'une manière instantanée comme il peut être fait par la société SOBERCO.

L'impact de la circulation automobile générée par les hôtels, centre de loisirs, clinique, Unilians, bureaux n'est pas évalué.

Et pourtant curieusement on peut lire en page 191 :

« Les incidences induites par l'augmentation du trafic en période d'évènement ont déjà fait l'objet d'une analyse spécifique dans le cadre de l'autorisation environnementale du Groupama Stadium. Pour rappel, l'analyse des émissions de polluants liées aux trafics a démontré que « La comparaison des horizons, avec et sans projet, montre une augmentation des émissions avec projet de 11 à 34% selon les polluants, elles restent cependant inférieures aux émissions actuelles ». Ainsi, malgré une hausse du trafic, les émissions de polluants seront plus faibles. Cette baisse est liée à l'évolution du parc automobile, qui tend à améliorer la qualité des émissions automobiles (mise en circulation de véhicules de moins en moins polluants). »

Et donc il y a augmentation du trafic mais par un raisonnement que les sophistes les plus pointus envieraient, il n'y aura pas d'augmentation de la pollution. C'est comme pour Dieu il suffit de croire et de prier !

En conclusion le stade génère une augmentation des émissions de 11 à 34%. Qu'en est-il de l'ARENA ? Probablement ce sera le même ordre de grandeur.

Concernant le stationnement page 59 : « 16 000 spectateurs. Lorsque le Groupama Stadium organise des événements de cette ampleur, aucune incidence n'est relevée par les habitants du Montout et des abords » Lors d'évènements au stade, le dispositif d'accès mis en place est contrôlé par la présence de vigiles permettant aux riverains d'accéder à leurs habitations, de lutter quelque peu, contre le stationnement sauvage, de conserver leur place de stationnement, d'où l'absence « d'incidence ».

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

Or dans le cas extrême, c'est 10650 sp qui arriveront en voiture sur le site, il est à craindre que sans contrainte particulière, on assiste à du stationnement dans les rues de Décines, dans les parkings de la ville, ou dans les parkings des grandes surfaces et des magasins. Quelles dispositions seront prises pour contraindre les spectateurs à se garer dans les parkings du stade ? **Les places de parking seront-elles gratuites ?** (cela semble être la meilleure solution) Je rappelle qu'il était prévu dans le règlement de la zone AUJIL (REV 01 du PLU 2011) qu'aucun stationnement n'aurait lieu dans les espaces publics. Or curieusement l'offre de stationnement recense toutes les places de parking publiques et privées !!! (page 111). L'impact sur le stationnement manque de précision.

Divers : page 59 « Coupure de la rue Marceau avec report sur les voiries locales dont les trafics resteront inférieurs à l'heure de pointe du soir » Cette disposition autrefois prévue pour faire passer les véhicules de secours, n'a jamais été appliquée, est-ce nouveau ?

4- Non-Conformité au SCOT

4-1 Le SCOT, des arguments biaisés, imprécis!

Page 186 « Le projet s'inscrit dans les orientations fondamentales du SCOT de l'agglomération Lyonnaise visant à développer l'attractivité économique, plus particulièrement faire de la culture un moteur de développement. Ainsi, dans le pôle d'équipements construit autour du Groupama Stadium, la mise en place d'une OL Vallée ARENA permettra de répondre pleinement à cet objectif. »

Page 24 « Au sein d'une agglomération multipolaire, le secteur du Grand Montout, situé à cheval sur le territoire des communes de Décines-Charpieu et de Meyzieu, constitue une « zone économique métropolitaine » identifiée au SCOT pour accueillir de nouveaux équipements de dimension métropolitaine. »

Voilà 2 assertions biaisées **qui ne citent pas précisément les passages du SCOT**, restent dans les généralités, et dont les conclusions hâtives occultent d'autres exigences du SCOT. Je citerai donc précisément sans discours type langue de bois les passages qui contredisent les assertions précédentes

Il semble difficile de tenir les recommandations du SCOT, en effet dans le rapport de présentation, il est stipulé

Page 159 : « Dans une société où le temps non travaillé augmente et où les déplacements pour des motifs de loisir se multiplient, il convient de s'interroger sur la gestion des déplacements et l'implantation urbaine de ces équipements

Anticiper les effets de la concentration trop importante d'équipements dans certains territoires : gestion des flux automobiles, accessibilité, gestion des nuisances dues aux déplacements qu'ils suscitent.

Page 213 « Les implantations d'équipements générateurs de nombreux déplacements (lycée, salle de spectacle, établissement hospitalier, etc.) devraient être pensées à faible distance des stations de transport lourd. De même, dans les pôles périurbains desservis par les TER, leur localisation à proximité de la gare devrait être privilégiée. »

De même le Doo page **page 14/162**

« Les orientations instaurent un principe général de développement prioritaire et de densification des secteurs les mieux équipés et les mieux desservis par le réseau métropolitain de transport public et le réseau d'agglomération »

« Priorité à l'urbanisation des secteurs bien desservis et bien équipés Dans la logique du PADD, le Doo détermine des secteurs prioritaires pour le développements urbain : - les secteurs situés au sein des polarités urbaines, - les quartiers desservis par les gares du Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise ou dont la desserte est programmée, - les corridors urbains desservis par le réseau des transports collectifs d'agglomération ou dont la desserte est programmée, - les sites de projet à fort potentiel d'accueil. »

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

« Les orientations du Doo reposent notamment sur un principe de sobriété énergétique. Elles privilégient l'utilisation des transports collectifs, du vélo et de la marche à pieds pour les déplacements de personnes. Elles instaurent un principe des courtes distances pour les déplacements quotidiens, en renforçant les polarités urbaines. Elles tendent à localiser prioritairement les équipements intermédiaires (équipements sanitaires, établissements éducatifs, centres culturels, pôles commerciaux) au sein de ces polarités urbaines »

Les équipements du Montout sont générateurs de déplacement importants pour des motifs de loisirs à caractère événementiel, près de 60000 personnes pour le stade, 15000 personnes pour l'ARENA. Aussi bien pour le stade que pour l'ARENA c'est 70% des spectateurs qui quittent leur domicile en voiture, on ne peut pas en conclure que les transports collectifs et non polluants sont privilégiés et que le déplacement des personnes répond aux exigences du SCOT. Cette zone est avant tout une zone de loisirs, avec peu d'emplois comparativement aux ZI de Chassieu, Meyzieu peu desservies

4-2 La ligne T7, un équipement inutile

La mise en service de T7 (dont SOBERCO vante les mérites) est une espèce de joker pour donner un blanc-seing à la desserte de l'ARENA.

Pour éviter que le taux de 70% soit encore plus dégradé, en l'absence de navettes, T7 a été créé, encore une fois principalement dédié à un équipement privé. Des lignes de bus comme le 85 sont largement suffisantes pour desservir les équipements que l'on peut considérer comme d'intérêt général : Médipole et Unilians. Des observations démontrent que la ligne 85 est peu utilisée au niveau de l'arrêt du stade, souvent les bus ne s'arrêtent pas, car personne ne monte, personne ne descend.

Pourquoi T7 ? Quelle est cette forfaiture ? Créer T7 bien avant l'ARENA, sans lien avec ce projet, mais avec comme finalité cachée la desserte, encore une fois, d'un projet privé (la Métropole apprêtée beaucoup des opposants au stade et se méfie). Pour dénoncer cette forfaiture, l'association « déplacements citoyens » a réalisé des comptages démontrant que T7 fonctionne à vide.

On observe un TMO inférieur à 2% au niveau du terminus du stade. C'est la ligne Panette/ La Soie qui est surchargée, pas la ligne stade/ la Soie. Cette ligne ne profite pas aux voyageurs qui prennent T3 aux Panettes, comme cela devrait être le cas pour un équipement de service public. **On ne peut pas déployer une desserte permanente en TC uniquement pour de l'événementiel. Quid du bilan coût/avantage ? Où est l'intérêt général ?** Voilà encore du gaspillage d'argent public, du gaspillage d'énergie, un équipement inutile.

4-3 Conclusion : La non-conformité au SCOT est démontrée

Si nos politiques ont décidé de faire de la zone du Montout une activité économique, cette activité doit répondre à certaines conditions. **Il est donc démontré que l'implantation de ce nouvel équipement générant le déplacement de 15000 à 16000 n'est pas conforme aux exigences du SCOT : Concentration d'équipements pour des motifs de loisirs, déplacements, nuisances, absence de transports lourds répondant au besoin, localisation très éloignée d'une gare...**

La ligne T7 est inutile, c'est une desserte permanente sans voyageur. A l'image de ce qui se fait pour le stade, ARENA doit être desservi par des navettes adaptées au besoin

Sur le plan écologique ce déplacement de population entraîne nécessairement une consommation d'énergie avec ses conséquences, contraires à tous les engagements écologiques (Grenelle 1 et 2...)

Il est d'autre part inefficace de faire un métro pour de l'événementiel, moyen inutile en dehors des événements du site, par contre ce nouvel équipement va participer à la saturation des routes, accentuer ce point de congestion qui est devenu le site du Montout, ce sera un enfer pour les riverains, comme cela est devenu les jours de match.

Les équipements du Montout, présents et à venir, sont l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'écologie, de respect de la population, de leur cadre de vie.

5- Un équipement d'intérêt général ??? Un besoin indispensable ???

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

SOBERCO déclare sans complexe que cet équipement est d'intérêt général. **Certes il faut satisfaire son client et donc aller dans son sens, si l'on veut de nouvelles commandes**, mais ce n'est pas dans les attributions d'une société privée de déclarer l'intérêt général d'un équipement, mais à la Métropole à la fin de la procédure de déclaration de projet. Ce n'est pas l'objet du débat.

SOBERCO, reprenant les mots creux de la Métropole, s'est efforcé de démontrer que ce projet est d'intérêt général en se référant à des pseudos arguments connus tirés d'une boîte à outils rodée : « rayonnement, dynamique, valorisation, attractivité, ... amélioration du cadre de vie ??? développement de l'Est, Nécessité d'un tel équipement qui fait défaut... » etc... Tous ces pseudo arguments ne doivent pas être pris en considération tant ils sont vides de sens, et surtout non mesurables, c'est combien ? Bilan Coût / Avantage. ?

Page 23 :

Cerise sur le gâteau « Valoriser à terme les abords de la Rocade est par une façade économique (dont la programmation reste à préciser) en intégrant aussi une coulée verte entre le Groupama Stadium et le Moulin d'Amont »

Voilà un bel objectif, en effet grâce au stade la continuité écologique devait être assurée entre ce qui reste du V-VERT et le Grand Large. Il était difficile de croire qu'un bloc de béton séparant ces deux zones favoriserait une continuité écologique. Aujourd'hui on est plus prudent la coulée verte partait du stade, est-ce de la démagogie, se moque-t-on du citoyen, ou est-ce une erreur de SOBERCO ?

La mission de SOBERCO est de réaliser une étude d'impact technique, objective sans phraséologie inutile. Il est inutile de venir au secours de la Métropole ou d'OLGROUPE, car ce sont eux qui ont le pouvoir discrétionnaire, arbitraire, pas les citoyens qui subissent.

Pas d'inquiétude pour OL Groupe, la Métropole pseudo écologiste prononcera l'intérêt général du projet avec les considérants ci-dessus, (*indispensable...rayonnement...etc...*) continuant ainsi le bétonnage entrepris par la Métropole pseudo socialiste précédente.

6- Conclusion sur l'étude d'impact

➤ On touche là encore une difficulté principale de cette procédure : le donneur d'ordre est le pétitionnaire, la société auteure de l'étude d'impact payée par le pétitionnaire, **est juge et partie**, juge pour son analyse, partie car elle a intérêt à satisfaire son client si elle veut obtenir de nouveaux contrats. (Même société pour l'étude d'impact des 37,7ha du stade) Il y a donc lieu de douter de la **sincérité de cette étude**. (on verra par la suite que c'est cette société qui rédige l'enquête publique !!!)

➤ C'est ainsi qu'elle déclare le projet d'intérêt général, ce qui n'entre pas dans le cadre de ses compétences. C'est à la collectivité, la Métropole que revient ce droit, elle doit d'abord, **établir un bilan coût/avantage pour justifier l'intérêt général du projet**.

➤ Elle déclare le projet conforme au SCOT, en occultant ce qui le rend non conforme, **sans analyse exhaustive de toutes les exigences du SCOT face aux composantes du projet**.

➤ **Elle ne cumule pas les impacts sur la durée**, comme les impacts dus à la circulation automobile. (Non prise en compte des incidences globales du projet OL VALLEE, y compris des équipements dit « connexes »). C'est toujours **70% des spectateurs** qui se rendront à l'ARENA en voiture malgré une ligne T7 spécialement dédié, source de gaspillage d'argent public, **inutile en dehors des spectacles de l'ARENA**, et c'est **70% des supporters** qui quittent leur domicile en voiture.

Cela conduit pour les arrivées en voiture à un chiffre voisin de ce que l'on observe pour le stade (10550sp contre 12950sp pour le stade en moyenne), **on assistera à une congestion des rues autour du site avec une fréquence bien plus élevée que pour les événements au stade** et une émission de gaz à effet de serre cumulée sur l'année du même ordre de grandeur que pour le stade.

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

- **Les dispositions en matière de stationnement manquent de précisions.** Il est à craindre que les véhicules des spectateurs, sans dispositif de résidentialisation ou sans incitation financière pour stationner sur les parkings encombrant les rues de Décines et de Meyzieu, je n'ai pas trouvé de précisions concernant ce gros problème.
- **Elle s'intéresse plus aux incidences sur la faune comme le « Tariet pâtre »** qu'aux nuisances causées aux riverains, c'est moins engageant, (pour le stade c'était le « crapaud calamite », a-t-on des nouvelles ?)
- **Elle occulte délibérément les impacts du projet ALL IN Academy,** pourtant générateur de nuisances sonores qui, sans actions préventives, seront insupportables pour les riverains et se cumuleront dans le temps avec les autres nuisances sonores. Cette même société qui a fait l'étude d'impact sur le stade, sait très bien que l'étude n'a porté que sur les 37.7ha du stade et non sur les hôtels prévus à l'époque à cet endroit. Pourtant elle semble bien connaître les articles du code de l'environnement applicables là encore quand ça l'arrange.
- **L'autorité environnementale (que nous avons informée de son erreur) n'a pas donné d'avis contrairement à ce qui se fait habituellement.** A-t-elle eu peur de s'emmêler dans ses contradictions concernant le projet ALL IN Academy, pour lequel elle a fait une **erreur manifeste d'appréciation**, en soutenant que l'étude d'impact du stade avait également porté sur les hôtels ??? alors qu'il est écrit clairement dans différents documents que **cette étude n'a porté que sur les 37.7ha du stade.**
- **Les nuisances sonores des terrains d'entraînement, comme les nuisances sonores des concerts** dans l'enceinte du stade ne sont pas prises en compte dans le cumul des incidences sonores sur la population riveraine.

Cette étude d'impact se révèle à la fois partielle et partiale, les nuisances causées aux riverains sont pratiquement ignorées, ces nuisances se rajoutent aux nuisances créées par le stade et feront de ce site **un concentré de nuisances** en matière de circulation, de pollution atmosphérique, et surtout de nuisances sonores. On peut conclure qu'OL Vallée reste un projet du 20^e siècle, déconnecté des exigences nouvelles en matière d'écologie, et emblématique d'une démocratie en trompe l'œil. Le plus grand centre de loisirs risque d'être aussi le plus grand centre de pollution automobile avec la bénédiction des écologistes devenus pseudo-écologistes, il sera aussi celui qui respectera le moins les citoyens. **C'est triste pour la démocratie ! Va-t-on encore voter ?**

Décines le 20/04/21

B. Le dossier d'enquête publique

https://www.grandlyon.com/filcadmin/user_upload/media/pdf/urbanisme/pluh/20210415_projet_arena_dossier-enquete-publique.pdf

Préambule : Un bilan très lourd

L'étude d'impact a été réalisée par la société SOBERCO, j'ai soulevé en A 6 toutes les difficultés de l'étude d'impact : juge et partie. Pire c'est la société SOBERCO qui rédige le dossier d'enquête publique, là c'est plus grave car il y a **conflit d'intérêt**. Une mission nouvelle lui a donc été confiée, pour la remercier de ses loyaux services.

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

L'avis de l'Ae est joint au dossier, pour dire qu'il n'y a pas d'avis. J'ai évoqué les raisons profondes de cette absence : une « **erreur manifeste d'appréciation** » concernant le projet ALL In Academy entraînant un exercice périlleux pour donner son avis sur l'étude d'impact globale du site OL Vallée.

Qu'importe mais le dossier d'étude d'impact devrait être joint au dossier d'enquête publique accessible sur le site de la métropole. C'est illégalité est très grave, elle interdit au public de connaître l'impact du projet sur son cadre de vie, il y a rétention volontaire d'information.

Les illégalités et forfaitures se cumulent sur le projet OLAND, OLCITY, OL VALLEE, je rappellerai les plus importantes :

➤ Lors de la 1^o tentative de révision du PLU pour le stade, après avoir prononcé un avis défavorable, le commissaire enquêteur est revenu sur sa décision. Quid de l'indépendance des commissaires, de quelles pressions a-t-il fait l'objet ? **Quelle confiance accordée aux commissaires ?** Il a fallu une 3^e tentative pour trouver enfin des commissaires complaisants pour prononcer un avis favorable, avec des réserves dont le Grand Lyon n'a pas tenu compte (prix des terrains notamment, retour à meilleur fortune) Rappel : la 2^e tentative a été annulée car les commissaires ont donné un avis défavorable.

➤ Vente de terrains constructibles à 40/45 €/M² ; revente de certaines parcelles (Hôtels) à près de 720€/M² avec la bénédiction du TA (« *Il (Aulas) a fait une bonne affaire* », dit la rapporteure publique lors de l'audience en appel sur les terrains)

➤ **Expropriation scandaleuses** de paysans à 1€/m² pour construire une route coupant leurs propriétés

➤ Déclaration d'intérêt général d'un projet privé pour investir **plus de 200M€ d'argent public** sur des accès dont la majorité est dédiée au stade et ne servent que les jours d'évènement (Liaison Eurexpo/stade, aménagement et débranchement T3, 3000places du parking des Panettes, ...)

➤ **Artificialisation de 150ha dans un ENS (V-VERT)** réputé non constructible, inscrit dans le périmètre de protection du SAGE, créant ainsi une mini Pardieu de 50ha avec une densité, une concentration d'immuebles impressionnante. Où est la verdure ?

➤ **Activités non déclarées et non soumis à enquête publique** : les matchs de compétition sur les terrains d'entraînement, les concerts non évoqués lors des enquêtes publiques entraînant des nuisances sonores insupportables.

➤ **Non tenue des engagements concernant les 24000M² de panneaux photovoltaïques** sur le toit du stade, disposition pour laquelle l'Ae a félicité OL Groupe pour cette qualité environnementale exceptionnelle du projet (ceci rend d'ailleurs caduque l'étude d'impact du stade). Un PC modificatif a été obtenu sitôt le PC initial signé, supprimant ainsi les panneaux, encore une entourloupe.

➤ **Illégalité concernant les nuisances sonores** (concerts, terrains d'entraînement...) **absence d'intervention des services de police municipale**

➤ **Stationnement sur les espaces publics** contrairement à ce qui avait été écrit dans les règlements. Circulation bloquée 2 heures avant les matchs.

➤ Comme si les contribuables n'avaient pas assez donné, **1,5M€ de subvention** ont été accordés à l'OL par le Région, pour son musée, personne ne s'étonne, cela fait partie des us et des coutumes.

➤ Des prêts garantis par l'ETAT (quelques 100M€) ont été accordés à OLGROUPE !

Page 10

A. Dargaud, 27 rue Marceau. Décines

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

... etc...

Or le feuillet n'est pas terminé avec le projet ARENA

1- Intérêt particulier et intérêt général : La règle du jeu. Quel est le besoin ?

1-1 Absence d'intérêt général

La finalité de la déclaration de projet est de prononcer l'intérêt général du projet en fin de procédure après le bilan coût/avantage lors de la délibération finale. L'article L 126-1 du code de l'environnement stipule « *Lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique en application du chapitre III du présent titre, l'autorité de l'Etat ou l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public responsable du projet se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée. La déclaration comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. La déclaration de projet prend en considération l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales et de leurs groupements consultés en application du V de l'article L. 122-1 et le résultat de la consultation du public...* »

De même l'article L300-6 du code de l'urbanisme stipule que l'intérêt général ne peut être prononcé qu'après enquête publique. « *L'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général d'une action ou d'une opération d'aménagement au sens du présent livre ou de la réalisation d'un programme de construction* »

Partant d'un besoin exprimé par une entreprise privée, peut-on parler d'intérêt général ?

Ce projet entre dans le cadre de la politique d'OL Groupe, son président a à plusieurs reprises défini la stratégie du groupe qui consiste à diversifier ses activités afin de rendre le chiffre d'affaire moins dépendant des résultats aléatoires de l'équipe de football professionnel, **c'est donc avant tout d'un intérêt particulier dont il s'agit.**

La Métropole va donc s'efforcer de démontrer que ce projet est d'intérêt général en se référant à des arguments connus creux tirés d'une boîte à outils rodée, (rayonnement, vitrine, développement de l'Est, création d'emplois... retombées économiques, etc...) d'autant que l'intérêt général est une notion qui ne fait l'objet d'aucune définition juridique et dont l'appréciation est laissée à l'initiative des pouvoirs publics (Collectivités, Etat...). Dans certains cas comme pour le stade de l'OL, il a fallu une loi (article 28, loi sur le tourisme) pour décréter un projet particulier d'intérêt général permettant d'approuver le PLU REV.01 et d'engager des dépenses publiques dédiées pour rendre le site apte à recevoir l'activité considérée.

1-2 Absence de besoin clairement identifié

Le besoin d'une salle de spectacle à Décines a-t-il été exprimé par les collectivités, dans le SCOT, dans les PLU successifs ? Est-ce un besoin criant de la population ? Ou le besoin est-il créé en tant qu'opportunité pour satisfaire des intérêts privés ?

Pour la Métropole « *ce projet s'inscrit dans le projet territorial d'aménagement d'un site métropolitain inscrit au SCOT de l'agglomération lyonnaise* ». Heureusement ceci est écrit au conditionnel car en recherchant ce projet dans la littérature du SCOT que trouve-t-on ?

A. Dargaud, 27 rue Marceau, Décines

Page 11

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRÊTÉ N° 2021-03-15-R-0164)

Dans le rapport de présentation page 158,159, il est stipulé

« L'agglomération compte près d'une centaine d'espaces de théâtre. On recense près d'une dizaine de cafés-théâtres et 90 salles de théâtre, avec une capacité moyenne de 350 places par salle. Près de 30 000 places sont dédiées au théâtre dans l'agglomération, ce qui représente 24 places pour 10 000 habitants. La majorité de ces salles est localisée dans le centre, mais certains équipements situés dans les communes périphériques sont autant fréquentés. Il s'agit souvent d'espaces culturels multifonctionnels de grande qualité rayonnant au-delà de la commune d'implantation : citons le Toboggan à Décines-Charpieu, le centre Léonard de Vinci à Feyzin, le Neutrino à Genas, etc. »

L'agglomération est donc bien pourvue en salle de spectacle, notamment l'Est lyonnais (Meyrieu Chassieu, Genas, ST Priest...) dont le toboggan à Décines répondant parfaitement aux besoins des Décinois. Nulle part ailleurs il est stipulé que l'agglomération ne serait pas suffisamment pourvue en salles de spectacles, c'était pourtant là l'occasion d'inscrire ce projet comme projet d'agglomération.

Pourquoi donc subitement l'agglomération aurait besoin d'une salle de spectacle supplémentaire si ce n'est le besoin d'une entreprise privée. Pourquoi ce besoin n'a pas été clairement exprimé lors de la révision 01 du PLU entièrement consacrée à satisfaire le besoin d'OL Groupe, besoin d'ailleurs transformé par la loi en intérêt général si le stade n'aurait pu se faire ? Pourquoi ce besoin n'a pas été identifié clairement dans le SCOT ? Pourquoi ce besoin n'a pas été identifié par le PLU H qui vient juste d'être approuvé ? Tout simplement parce que les accords d'OLGROUPE avec l'ASVEL étaient encore dans les limbes. Quel sera l'impact de cette salle sur la fréquentation des équipements existants dont le Toboggan, quelle perte de CA ?

1-3 Conclusion

On assiste donc à une évolution du PLU, demandée par un particulier, destinée à satisfaire ses intérêts financiers (CA du groupe). Si ce PLU est approuvé, c'est de l'abus de pouvoir à moins qu'encre une fois ce projet soit déclaré d'intérêt général par une loi spécifique hautement politique. Monsieur Aulas n'a qu'à demander, il sera satisfait, la puissance du lobbying du foot business est encore démontrée !

Pour déclarer ce projet d'intérêt général la Métropole s'appuie sur des généralités du SCOT et du PLU sans apporter de preuves tangibles. On y trouve de tout, tout et son contraire, tout le monde peut y faire son marché, il suffit de choisir. En réalité ce projet sur le site du Montout n'est pas conforme au SCOT comme je vais encore le redémontrer ci-après.

2- Non-conformité au SCOT : En complément du paragraphe A. 4

2-1 Améliorer le cadre de vie ?

La phraséologie insipide employée confirme la non-conformité au SCOT dont les dispositions prévalent sur celles du PLU

On peut rajouter page 30 du PADD « Cela implique notamment de réduire les nuisances et les émissions de polluants liées aux déplacements motorisés dans nos villes ». Comme évoqué la pollution automobile de ce projet cumulée sur l'année sera plus importante que celle apportée par le stade

On peut lire également : « La volonté d'un rayonnement régional, national, voire international ne doit pas être incompatible avec un développement local de qualité, équilibré et équitable. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie du plus grand nombre : patrimoine local, cadre bâti, espaces publics et paysagers de proximité, mixité fonctionnelle, vie de quartiers »

Habitant à 500m de l'épicentre du stade, j'ai beaucoup de difficultés à comprendre comment OL VALLEE contribue à améliorer mon cadre de vie : les Haous !!! des supporters entraînés par le maître des Haous « faites du bruit », les feux d'artifices et pétards divers sous ma fenêtre, les basses

Page 12

A. Dargaud, 27 rue Marceau. Décines

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

assourdissantes des concerts, les embouteillages m'interdisant de sortir de chez moi, la pollution automobile, la pollution lumineuse et puis bientôt toute la journée et toute la semaine l'impact des balles de tennis sur la raquette, accompagnés des cris de circonstance.

Ou encore page 18 : « Identifiée comme polarité urbaine au Scot de l'agglomération lyonnaise, Décines-Charpieu a vocation à participer activement au développement de l'agglomération lyonnaise et de l'Est lyonnais tout en améliorant le cadre de vie quotidien de ses habitants »

Pourquoi pas, mais pas avec n'importe quelle activité. Et donc mon cadre de vie va s'améliorer ???
Pourtant avec les écologistes au pouvoir je pensais que le bétonnage pour des projets inutiles s'arrêterait, mais comme l'a dit notre ancien Maire P. Crédoz : « il y aura des sacrifices » là il ne s'est pas trompé.

Page 27 « Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants »

Paradoxalement, nous avons à la Métropole des élus dont la compétence est l'amélioration du cadre de vie, ce n'est pas une blague !!

Comment peut-on dire que ce projet est conforme au SCOT ? C'est globalement qu'il faut appréhender les impacts, ce projet rajoute des nuisances aux nuisances des activités existantes.

Monsieur le commissaire comprenez-vous ? Où habitez-vous ?

2-2 Les avis joints au dossier

Réglementairement sont joints au dossier un certain nombre de documents dont les auteurs déclarent, sans en apporter de preuves tangibles, que le projet est conforme au SCOT. L'avis du SEPAL est significatif, seuls les arguments (pseudo arguments) qui vont dans le sens d'un avis favorable sont pris en compte.

Par exemple, il existe 2 lignes de Tram, or ce ne sont que des moyens, les objectifs en termes de transport en commun sont-ils atteints, alors que 70% des spectateurs viendront en voiture, motus !

2-2-1 La ligne T7 : un équipement inutile

En complément au paragraphe A. 4-2

La ligne de transport T7 a de puis sa création un TMO pratiquement nul. En réalité cette ligne est programmée pour justifier la qualité de la desserte du projet ARENA, la desserte étant existante, dans les faits c'est le projet ARENA qui justifie la création de T7 et non le contraire. Cette création anticipée permet d'en masquer les vraies raisons.

Cette justification masquée est confirmée par une fréquence qui sera augmentée en période d'événement. De fait cette desserte permanente remplace les navettes dédiées au stade. Son coût est de 1.5M€...pour desservir ARENA auquel il faut ajouter 6M€, cout des 2 rames dont l'amortissement ne pourra être réalisé, ainsi que 200000€/mois de perte d'exploitation

Il est donc faux de clamer qu'il n'y a pas de nouvelles dépenses pour les accès à l'ARENA

L'absence de besoin de la population a été démontré.

La ligne T7 est donc inutile, a un cout démesuré par rapport au service rendu à la population. A l'image du stade, ARENA doit être desservi par des navettes adaptées au besoin On ne peut pas déployer une desserte permanente en TC uniquement pour de l'évènementiel.

Encore des perfidies de la Métropole pour tromper les citoyens !! L'argent public coule à flot pour OLGROUPE. Le scandale continue !

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

2-2-2 Stationnement sur les voies publiques et déplacement. (Complément à A3)

On peut lire : « *les conditions d'accessibilité (et de stationnement) par les modes actifs, notamment depuis les principales communes alentours, en tenant compte de la rupture géographique de la rocade Est.* »

Plutôt que de développer des actions préventives, on fait du curatif.

Quelle est la raison d'être d'une passerelle entre Meyzieu et Décines ? C'est d'améliorer le franchissement de la rocade par les supporters garés dans les espaces publics de Meyzieu ou dans les parkings des grandes surfaces laissés ouverts. Le nombre de supporters qui garés dans Meyzieu franchissent la rocade est impressionnant, cette passerelle encouragerait encore les supporters à continuer à se garer sur les voies publiques, avec tous les problèmes de circulation correspondants.

La Métropole et OL GROUPE devraient analyser cette situation et faire en sorte que les supporters se garent dans les parkings prévus à ce effet, conformément à ce qui était prévu (nous l'avions pourtant dénoncé lors des enquêtes publiques sur le stade !!) Si passerelle, alors son coût doit être entièrement supporté par OLGROUPE.

Il est certain qu'elle rendrait service aux riverains de la rocade, mais sans stade pas de passerelle, dans cette affaire, le besoin des habitants n'est pas la priorité de la Métropole, c'est le besoin d'OLGROUPE qui prédomine.

Le fait que le stationnement puisse avoir lieu sur les voies publiques est donc entériné, contrairement à ce qui nous avait été promis et écrit. Il est nécessaire de faciliter le stationnement dans les parkings du stade en instaurant la gratuité.

Le schéma d'accessibilité en page 23 ignore volontairement la situation existante lors des événements au stade : avenue J. Jaurès, rue Sully, rue Marceau bloquées, aires de stationnement publiques confisquées, en l'absence d'un dispositif de résidentialisation, on peut craindre le pire. Les événements simultanés ARENA/Stade, n'auront pas lieu, par contre ils seront décalés de 4 heures. C'est donc au moins pendant une demi-journée que les riverains devront subir les encombrements dus à la circulation. **Cette disposition doit être supprimée, et retenir un seul événement dans une journée.**

Lors des événements au stade, les parkings publics, comme privés sont envahis par les supporters, **alors que le stationnement devait se faire en dehors des espaces publics comme stipulé dans le règlement de la zone définie lors de la REV. 01 du PLU**

« Article 12 UTL : Stationnement

« 12.2 Règle relative au stationnement de véhicules automobiles

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions doit être assuré en dehors des voies publiques... »

2-2-3 Le couloir vert Biézin/Grand Large : un manque de planification, cf A5 page 8

Enfin il faut montrer que cette décision est réfléchie : « *La préservation de la liaison verte inscrite au Scot (entre la plaine du Biézin et le parc de Miribel-Jonage), qu'il s'agira de conforter voire de renforcer compte-tenu de sa faible consistance sur la traversée du secteur « Grand Montaut »* Cette promesse est faite depuis 2011, mais il faudra beaucoup d'imagination pour créer un couloir vert entre ce qui reste du V-VERT et le parc de Miribel, compte tenu du peu d'espace entre la rue S. Veil et la Rocade et tous les obstacles qu'il faudra franchir pour atteindre le Parc (routes, rocades, propriétés

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

privés....) C'est le type de projet qui aurait dû se planifier dès la conception du projet OLLAND, après le curatif devient impossible. Mais là encore c'est du « **va comme je te pousse** »

2-2-4 Des avis partiels, orientés, sans valeur.

De même la contribution de la préfecture est plutôt succincte, ce qui prouve un manque d'analyse, un manque de vision sur l'ensemble du projet OLVALLEE, notamment sur le plan des impacts pour la population.

Tous ces avis sont le fait du prince, les vrais besoins de la population sont ignorés. Ces avis ne sont pas objectifs, manquent de justificatifs, de prise en compte de la totalité des exigences du SCOT, d'absence d'analyse des risques, ce ne sont que des opinions.

Nos princes n'échappent pas à la règle « *Nous avons tous tendance à rechercher les faits, les opinions qui confirment nos propres opinions et hypothèses et à ignorer ceux qui les infirment. Nous retenons les éléments qui nous confortent dans notre vision ou notre choix, les exemples qui nous arrangent plutôt ceux qui nous dérangent. Cet effet est encore amplifié quand nous avons intérêt à croire ce que nous croyons* ». Ceci est remarquablement appliqué par les collectivités publiques toutes confondues.

3-Suivi du projet OL VALLEE : Objectifs chiffrés mesurables, indicateurs, actions correctives, information des riverains.

Dans ma contribution lors de la concertation j'ai demandé la mise en place de plusieurs indicateurs, afin que les résultats des promesses plus ou moins chiffrées de la Métropole et d'OL Groupe soient portés à la connaissance du public dans Décines magazine d'une manière programmée. J'ai demandé également, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, que les actions correctives soient identifiées tant que les objectifs ne sont pas atteints, (vous reporter à ma contribution) Il est vrai que pour être certifiée ISO9001, la Métropole a du boulot, plusieurs années ? Car dans le cas présent il ne s'agit pas de satisfaire ses clients (les électeurs) mais de satisfaire un client (OLGROUPE)

Je retranscris donc ma demande

Je demande donc la mise en place d'objectifs chiffrés (pas des discours) mesurables au travers d'indicateurs. Je propose que les propriétaires des indicateurs soient les entités qui disposent des données ou peuvent en disposer (Exemple : OL pour le bruit, Métropole pour le respect du schéma d'accessibilité et les chiffres annoncés sur les retombées économiques, mairie de Décines pour les retombées fiscales...) que le suivi des indicateurs soit réalisé par la mairie de Décines et aussi que leurs données soient régulièrement auditées par un organisme indépendant de l'OL et de la Métropole.

Ces objectifs et indicateurs doivent concerner l'ensemble du projet générateur de nuisances (OL VALLEE)

a) Nombre d'emplois créés par le stade, par la salle de spectacle → OL, à vérifier par un organisme indépendant.

b) Retombées économiques telles qu'annoncées → Métropole et vérification par un organisme indépendant

c) Retombées fiscales pour la ville de Décines, influence sur les impôts (A noter : augmentation de la taxe foncière locale d'environ 25% ... grâce aux retombées économiques du stade ???) → Mairie de Décines

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

d) Mesure de bruit fait près des habitations les plus proches lors des concerts au stade et des matchs sur les terrains d'entraînement (si toujours autorisés) → OL avec observateur qualifié indépendant.

e) Respect du schéma d'accessibilité : comptage des voitures n'empruntant pas le schéma d'accessibilité, différence avec un comptage effectué en période normale, à la même heure le même jour de semaine → Métropole avec observateur indépendant.

f) Coût du ramassage des déchets dans les rues de Décines et Meyzieu (actuellement ce ramassage n'est pas très efficace, les riverains de la rue Marceau le font épisodiquement) → Métropole ; mairie de Décines

g) Coût des interventions de la police municipale et des dépenses de la mairie. → Mairie de Décines

h) Impact de cette salle sur les pertes de CA et sur l'emploi des salles existantes → Métropole

Les plans d'actions correspondants pour réduire les nuisances, qui seront managés par la mairie de Décines, la métropole ou OL Groupe devront paraître dans Décines Magazine afin de rendre compte aux décinois tant que les objectifs ne sont pas atteints d'une manière pérenne.

Sans ces indicateurs on peut douter de la sincérité de la métropole et d'OL Groupe, « ce sera comme avant ! »

Je rajoute des mesures des niveaux de bruit de l'activité future ALL IN Academy auprès des habitations les plus proches.

Il faut aussi chiffrer tous ses mots vides de sens comme « rayonnement, dynamique, valorisation, attractivité », « vitrine », décliner ses objectifs très, très généraux en objectifs mesurables : c'est quoi le rayonnement ? c'est quoi la valorisation d'un espace ? c'est quoi la qualité du cadre de vie, c'est quoi l'attractivité, combien ??? un peu de réflexion de la part de la Métropole pour sortir de la langue de bois, ce n'est pourtant pas difficile mais autrement engageant.

4-Le Bilan des garants. Un rapport d'excellente qualité !

Bravo, enfin un document qui n'emprunte pas la langue de bois de la Métropole.

Difficile d'être parfait mais les préoccupations des riverains sont prises en compte, notamment les recommandations, seront-elles entendues par la Métropole au risque de déplaire à monsieur Aulas ?

Je ne peux que souscrire à ce qui est développé aux paragraphes suivants :

« Clarifier et être transparent sur la décision relative à la mise en compatibilité du PLU-H »

« Répondre au besoin d'une vision globale »

« attention particulière à l'égard des habitants et riverains »,

« Donner un prolongement à la dynamique citoyenne ».

« Donner de la visibilité et de la transparence aux réponses apportées par les maîtres d'ouvrage aux recommandations formulées »

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

Cependant en prenant connaissance du document d'enquête publique, la clarté des arguments pour la mise en compatibilité du PLUh n'est pas au rendez-vous. Car on assiste à des affirmations justifiées par des mots vides de sens, type langue de bois habituelle.

La Métropole usant de son pouvoir discrétionnaire, si ce n'est arbitraire prononcera la mise en compatibilité avec des arguments flous sans consistance.

5- Le devenir de la friche ABB

Le reste de la friche se trouve dans une situation très contrainte : Nuisances importantes des activités existantes et futures, empêchant la venue d'activités entraînant de nouveaux déplacements de foules, (on en a assez !!!) et aussi la construction de logements. Le terrain n'est plus du terrain agricole au sens propre, interdisant par exemple la création de jardins ouvriers. Il aurait été judicieux que la future école de tennis se situe à cet endroit, le respect du code de la santé publique en matière de bruit aurait été plus facile pour les habitations riveraines, mais là encore ce sont les intérêts d'OLGROUPE qui ont prévalu, sans analyse honnête sur le choix de l'implantation. La présence du stade, et du futur projet ARENA condamne ces parcelles à des choix impossibles. L'absence de vision globale en matière de développement du site est parfaitement mise en évidence, tant cette vision était focalisée sur les besoins urgents d'OLGROUPE.

6- Conclusion sur le dossier d'enquête :

Cette conclusion complète, confirme la conclusion sur l'étude d'impact.

6-1- Le dossier d'enquête n'est pas neutre. Réalisé par la même société qui a fait l'étude d'impact, il prend parti sans preuve tangible et prononce à plusieurs reprises l'intérêt général du projet, alors que c'est la Métropole qui doit le faire après enquête publique, **encore une tromperie et surtout un conflit d'intérêt.**

L'objectivité de la Métropole et des différents organismes (SEPAL, préfecture...) reste à démontrer.

6-2- La ligne T7 inutile : Complète A6

Aux mensonges et autres illégalités développées en préambule, je rajouterai les mensonges sur l'absence de coûts supplémentaires dus au tramway T7 que beaucoup nomme un « tramway nommé désert ». Cette ligne est inutile ! Si elle perdure, son coût, sous tous ses aspects devrait être supporté par l'OL, c'est le stade qui a été déclaré d'intérêt général, pas les autres équipements.

6-3- Absence de l'étude d'impact dans le dossier d'enquête, que l'on trouve sur le site de la DREAL (Ae), c'est encore une illégalité qui prive le public d'une information importante portant sur son cadre de vie.

6-4 Le projet n'est pas d'intérêt général, l'être humain absent. Non conforme au SCOT

Complète les paragraphes : A5 et A6 (dont le SCOT)

Pour prononcer l'intérêt général (ce qui ne devrait pas se faire au stade de cette procédure, mais plus tard) ou pour déclarer la conformité au SCOT il faut avoir une **vision globale du projet et aussi du SCOT**, ne pas prendre en compte une seule composante du projet, ou une seule composante du SCOT celles qui à un moment donné arrangeant, occultant celles qui dérangent, en oubliant l'essentiel : l'être humain, celui qui subit ou qui va subir ! Quid du bilan Coût/avantage ?

6-5 Une passerelle dédiée : Une retombée positive ?

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

Si passerelle, alors son coût doit être entièrement supporté par OLGROUPE. Il est certain qu'elle rendrait service aux riverains de la rocade, mais sans stade pas de passerelle. Dans cette affaire, le besoin des habitants n'est pas la priorité de la Métropole, c'est le besoin d'OLGROUPE qui prédomine. D'autre part elle ne doit pas encourager le stationnement dans les espaces publics de Meyzieu. Plan d'actions à faire.

6-6 Le couloir écologique ?

Là encore on va faire du curatif au lieu de faire du préventif, ce couloir aurait dû être prévu lors de la nouvelle conception du site en 2009, comme par exemple prévoir **des pistes cyclables le long de la rue S.Veil, rue Sully, rue Marceau**. Je rappelle que lors des concertations et enquêtes publiques sur le stade, aux objections nombreuses des opposants, il a été dit d'une manière méprisante, et écrit, que grâce au stade, **on réaliserait une continuité écologique entre le V-VERT et le Grand Large**, mais aussi paradoxalement que grâce au stade on réaliserait **une continuité urbaine entre Décines et Meyzieu**, la Métropole n'est pas à une incohérence près, si ce n'est des mensonges et du mépris pour les citoyens.

6-7 Redéfinir le pouvoir de police de la mairie

Je redemande que le rôle de la mairie de Décines qui a pouvoir de police, soit précisé pour faire respecter le code de la santé publique en matière de bruit (3DbA, SDbA), que la mairie s'engage et informe les Décinois. Le commissaire enquêteur doit interroger la Maire à ce sujet.

6-8 Revoir le schéma d'accessibilité

Je demande que, compte tenu du retour d'expérience, **le schéma d'accessibilité soit revu** avec comme objectif le stationnement dans les parkings prévus (comme promis), une circulation fluide pour les riverains désirant se rendre à Meyzieu ou Décines, le report des voitures sur les accès prévus (et non sur les rues Sully, Marceau, J.Jaurès...) Ce schéma doit bien sûr intégrer l'accessibilité à l'ARENA. Le décalage d'heure entre événement au stade et événement ARENA doit être abandonné, **un seul événement dans la journée, pitié pour les riverains !!**

Il est encore démontré que le choix du site depuis son origine est un mauvais choix, choix uniquement guidé par le prix des terrains, dont la desserte en transport en commun performant n'est pas efficace et **ne répond pas aux objectifs du SCOT.**

6-9 Le devenir de la fiche ABB restante, est maintenant paralysé par les nuisances des équipements présents, témoignant là encore d'un manque de vision de la part de la Métropole

6-10 Répondre aux recommandations des garants

Le seul document crédible est le rapport des garants que la Métropole doit absolument décliner en termes d'actions précises. (Un vœu pieux)

Dans cette affaire, la Métropole doit se recentrer sur un objectif principal : La préservation et l'amélioration du cadre de vie des riverains impacté par OLVALLEE, apporter de la transparence dans ses actions, rendre compte, tenir compte des réclamations des riverains, exercer un suivi. Entrer dans une véritable démarche qualité avec des objectifs clairs et chiffrés. Former le personnel à la gestion de projet.

Je crains que cette action très ambitieuse ne puisse être faite par la Métropole dont la vanité, « la superbe » et les insuffisances seraient mises au grand jour, il est plus facile de rester dans des généralités qui occultent les vrais problèmes et endorment les citoyens. La Métropole « tient le micro »

Page 18

A. Dargaud, 27 rue Marceau. Décines

Contribution : Enquête publique ARENA (suivant ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

(M.Rivalta lors des concertations stade). Il est nécessaire que ces actions correctives soient précédées d'un audit par un organisme indépendant, la Métropole seule ne donne pas confiance, assez de langue de bois.

6-11 Répondre à mes observations

Je demande que mes observations soient prises en compte et soient analysées d'une manière objective sans langue de bois par le commissaire et aussi la Métropole (bien que cette démarche soit difficile pour la Métropole). La Métropole semble totalement ignorer les méthodes modernes de gestion de projet, la démarche qualité, l'amélioration continue, le respect du client, les citoyens sont des clients, la Métropole, les élus, sont des fournisseurs. Elle ne donne pas confiance, elle passe en force, se discrédite en considérant que la démocratie participative n'est qu'un leurre démocratique sans se préoccuper de ses vrais objectifs.

7. Conclusion finale : Je dénonce les forfaitures de la Métropole.

Ce projet est une composante du projet générique « OLVALLEE », il vient cumuler les nuisances des activités présentes et futures (ALL IN Academy), la Métropole doit donc mener une **réflexion de fond** sur l'ensemble des nuisances que génèrent ce projet avec comme objectif principal, la préservation du cadre de vie. Les conditions dans lesquelles a eu lieu la concertation et les enquêtes publiques en pleine pandémie, l'absence de participation représentative, les nombreuses **illégalités du processus** doivent conduire à **l'annulation du processus de déclaration de projet**.

Ces différents projets sur le site du Montout révèlent sans ambiguïté le comportement anti démocratique et dirigiste, de la Métropole, une grande insuffisance, un **manque de rigueur** dans la gestion des projets. **La ligne T7 est un exemple significatif de ce comportement.**

La Métropole saura-t-elle répondre aux recommandations des garants ? Cela lui permettrait de se recadrer sur ses véritables objectifs, sur sa raison d'être, de rester neutre, d'être transparente, de cibler avant tout la **satisfaction des citoyens**, de s'extirper de cette collusion avec les possédants. Et aussi d'arrêter de mettre les citoyens devant le fait accompli, de les prendre pour des enfants (les concertations par exemple avec les ateliers type cours préparatoire... et travaux surveillés dirigés par la Maitresse de la Métropole...)

Mais la conclusion finale qui sied le mieux à ce projet OLLAND, OLCITY, OL VALLE est cette citation d'H. Kempt

"Les compromissions, les accords secrets, la collusion entre les milieux d'affaires et les décideurs politiques, la prédation organisée du bien public par les capitalistes, toute cette occupation de la coquille démocratique par l'oligarchie est de moins en moins recouverte du voile de la morale républicaine. Nous participons à un jeu dans lequel un des joueurs gagne toujours. Quelle chance, quel hasard! Mais tant que la tricherie n'est pas ouvertement mise à jour, les partenaires ne peuvent que continuer à perdre en espérant que le sort tournera, ou quitter la table"

Qui restera-t-il autour de la table, quel élu dénoncera ce jeu ? Ce n'était pas les pseudos socialistes (sanctionnés à Décines), ce ne sera pas EELV qui encourage un projet du siècle passé au dépend de l'écologie et de la population.

Je tente de mettre au jour ses tricheries, en pure perte.

Car, aucune inquiétude pour OL Groupe, la Métropole pseudo écologiste prononcera l'intérêt général du projet avec les considérants vides de sens, non chiffrés, évoqués ci-dessus, (indispensable...rayonnement...vitrine... emplois, développement... etc...) sans se préoccuper des dégâts

Page 19

A. Dargaud, 27 rue Marceau. Décines

Contribution : Enquête publique ARENA (selon l'ARRETE N° 2021-03-15-R-0164)

subis par les riverains. (*ces petites gens avec leurs petites maisons*, dixit JMA) mais avec une grande attention pour... le Tariel Pâtre, continuant ainsi le bétonnage entrepris par la Métropole pseudo socialiste précédente et bien sûr en vantant l'écologie du projet, 50ha artificialisés mais pas d'impact sur l'eau, (malgré un projet de géothermie) dans ce périmètre de protection du SAGE, bravo un véritable tour de force. On continue d'ailleurs à urbaniser le V-VERT en construisant sur Meyzieu en face de la prison pour mineurs, un collège privé.

Voilà, j'ai perdu mon temps à écrire ce document, il y aurait encore beaucoup à dire, un vrai roman à écrire, je ne peux rester indifférent aux forfaitures de la Métropole que je dénonce ici, elle continue la politique de la Métropole précédente, avec toutes les compromissions qui l'accompagnent.

Assez de temps perdu, je ne répondrai pas à l'enquête publique sur le projet de géothermie, car comme déjà écrit, tout est ficelé, la Métropole passe en force pour satisfaire des intérêts privés.

Par ailleurs, vous avez dû le deviner, je suis contre ce projet illégal qui doit être abandonné, **par ailleurs une fois réalisé, ce sera pire qu'avant !**

Décines le 26/04/21

E11 - Andr Dargaud

Date de dépôt : Le 03/05/2021 à 09:53:50

« Bonjour, En PJ ,ma contribution sur la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLUh Cordialement A.Dargaud »

Remarque CE

Même contribution que la précédente :

@12 – X- LAURENCE

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 03/05/2021 à 14:25:16

« Il y avait déjà de gros problèmes de circulation lors des journées de match au parc OL, il y en a toujours malheureusement car la rocade est très fréquentée notamment par beaucoup de camions, il n'y a pas une seule semaine sans qu'il y est un voir des accidents. Habitant Meyzieu, il est bien difficile aux heures de pointes de rentrer sereinement chez nous donc avec une salle de spectacle en plus cela va multiplier les flux de véhicules et ce n'est pas le T3 qui arrivera à absorber cela car ce dernier est également à saturation aux mêmes horaires. Je doute que cette salle ne se fasse pas car le site est déjà bien avancé, donc ma contribution ne pourra rien y changer si ce n'est de demander à ce que les camions ne transitant pas dans nos villes soient obligés de passer par l'A432 via le nord de Rillieux-la -pape et qu'un accès à l' A432 se fasse au sud sans passer par l'A43. Il faut aussi accélérer l'allongement de la ligne de métro A jusqu'à ZI. Cela ne résoudra pas tout les problèmes mais ça pourra aussi limiter la pollution ».

E13-Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 04/05/2021 à 22:17:20

Thierry Argant

E14-Pseudo-pétition

Soad NEDJADI

@15 – X- Morgane

Anonymat : oui

Page 34 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

Date de dépôt : Le 05/05/2021 à 17:00:10

« Je ne crois pas qu'un projet d'une telle ampleur corresponde à un réel besoin de la population locale. Si c'est pour satisfaire les populations aisées qui pourront s'offrir les places de spectacle, construisez là où ses personnes vivent : dans l'Ouest lyonnais, "miraculeusement préservé" d'autoroutes, rocadés, zones industrielles....

La pandémie nous fait revoir à la baisse les lieux de regroupement favorisant les contaminations, nous aurons des pandémies, très régulièrement tous les 2-3 ans à chaque mutation de virus, pourquoi construire un lieu qui sera fermé la plupart du temps ?

Les soirs de match, il est déjà impossible de passer de Décines à Meyzieu et vice-versa, les bus ne font plus la liaison au-dessus de la rocade, les trams sont bondés et vont au stade, pas à Meyzieu. Les lycéens ne peuvent pas rentrer chez eux, ni les gens qui travaillent tout simplement. Qu'est-ce que ce sera quand il y aura match et concert le même soir ?

Arrêtez votre folie mégalo ! »

E16 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 05/05/2021 à 19:31:02

Muriel ARNAUD-

E17 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 07/05/2021 à 15:55:53

Isabelle Pouyaux

E18 - Maxime Cavallini

Date de dépôt : Le 07/05/2021 à 18:13:33

Contribution :

« Bonjour, Je suis ravi de savoir que le Grand Lyon va enfin se doter d'une salle de spectacle digne de ce nom. La halle Tony Garnier tient bien souvent ce rôle mais la géométrie des lieux est très limitantes quant à l'expérience du public et à la qualité acoustique du lieu. Je trouve plutôt positif que ce soit dans une zone disposant déjà des accès en mode doux, ce qui limitera l'impact économique et écologique pour les communes et les riverains. J'ai aussi cru comprendre que le site était une ancienne friche industrielle, ce qui permettra peut-être de redonner un peu plus de place aux riverains et animera un peu le quartier qui est pour le moment assez "calme" en dehors des événements au stade. NB : j'ai essayé d'enregistrer cet avis sur le registre électronique : je n'ai jamais réussi à l'enregistrer. »..

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable

E19 -Pseudo-pétition

Benjamin GIRON

E20 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 08/05/2021 à 16:14:25

Claire Brossaud

@21 - Mejsnerowski Dominique

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 08/05/2021 à 17:45:53

« Opposition au projet, il y a déjà des salles ou lieux équivalents sur la région (Halle Tony Garnier, stade de Gerland notamment) et l'est lyonnais est suffisamment impacté par la circulation routière sur la rocade est. De plus, nous avons certainement besoin de plus de terres agricoles pour nourrir tous les habitants de la Métropole, donc inutile d'en immobiliser encore pour des projets purement financiers au bout du compte »

@22 – X-catherine

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 08/05/2021 à 18:54:06

« Cette nouvelle salle va engorger encore davantage l'accès à Meyzieu. Nous avons l'expérience du stade avec l'accès difficile voire impossible les jours de match. il est proposé une salle avec 16 000 spectateurs et entre 88 et 120 évènements par an soit un évènement tous les 3 jours plus les matchs.; ce qui signifie que les bouchons et trafic que nous connaissons lors des matches va avoir lieu 1 à 2 fois par semaine.

Les habitants de Meyzieu doivent sortir au niveau de la rocade Est (à Décines ou Meyzieu); la bretelle de sortie est saturée les soirs de match et double le temps de trajet en ce qui me concerne.

Le rond-point entre Décines et Meyzieu est saturé et aucune facilité de circulation n'est faite , sans compter les piétons qui traversent (qui se garent du coté de Meyzieu et vont à pied au stade). c'est très dangereux et pas adapté.

Les Majolans n'ont pas d'intérêt à avoir cette salle mais que des inconvénients., »

@23 – X-OL Jean

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 09/05/2021 à 14:51:04

« Vivement le début des travaux pour voir pousser une vraie salle de spectacle dans la métropole Lyonnaise.

Les écologistes ne savent pas s'amuser. Il devrait être content, avoir une vraie salle sur Lyon, ça évitera à plein de Lyonnais de se déplacer loin pour voir des concerts, évènements sportifs et culturel »

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable

@24 – X-MAXIME

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 09/05/2021 à 15:11:42

« A lire certains commentaires, je me marre. Ca parle de l'intérêt générale mais leur motivation ne sont le faite que de leur petit intérêt particulier....

Une salle de cette dimension est une nécessité pour une métropole comme la notre. Ne me parlez pas de la Halle Tony Garnier, ce n'est pas une salle de spectacle. C'est à la rigueur un pansement en attendant une vraie salle.

Le T7 a été créer pour tous le site, mais c'est encore tout fermé ou les gens en télétravail ou en chômage partiel, donc les critiques sur cette ligne ne sont pas fondés.

Ca critique que la salle va prendre des terres agricoles.... mais ces gens qui critiquent ne connaissent même pas le projet. c'est une friche industriel ou doit s'implanter cette nouvelle Arena, entre un quartier d'immeubles et une rocade.

La proximité des parkings du stade, sont un gros plus pour l'Arena. Ca permettra aucun stationnement sauvage. Et la grosse jauge de la salle, amènera un impact minime sur la circulation. Ne comparer pas le stade et la salle. c'est incomparable.

Vous n'êtes jamais allé dans une salle de concert pour dire que ça fait du bruit comme dans un stade.... un stade c'est ouvert vers l'extérieur, contrairement à une salle ou c'est hermétique, et encore plus avec les nouvelles normes.

Tous ça pour dire, je suis à 100% d'accord avec ce projet d'Arena. »

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable

E25 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 10/05/2021 à 18:02:52

Axel Marin

E26 : -pseudo-petition

Date de dépôt : Le 10/05/2021 à 19:42:44

Jacqueline Lopez

E27 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 10/05/2021 à 21:59:45

Manuel Vieira-

E28 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 10/05/2021 à 22:23:56

Fatiha EL FAKIR

E29 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 10/05/2021 à 22:39:45

Anouk GIRON SALAHUB

@30 – X-Yves

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 10:20:17:

« Ce projet est une réelle opportunité pour le site et sa région, à tout point de vue.

Environnement : l'étude d'impact est très bien faite et montre la valorisation de cet ancien site industriel.

Economiquement : création d'emplois et attractivité pour la région

Architecturalement : la nouvelle salle ARENA, par sa qualité architecturale, s'intègre bien et valorise l'ensemble du site. »

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable

E31 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 11:29:37

Hugo DALBY

E32 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 12:08:07

Café Citoyen

E33 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 12:40:55

Page 39 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

Marilou Marin

E34 -Pseudo-pétition

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 12:57:04

Simone Hamon

E35 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 12:57:39

Jean Jacques Hamon

E36 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 13:01:45

Christian Gizon

E37 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 13:10:00

Jocelyn Cailleaud

E38 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 13:40:54

Christiane Dugour

E39 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 14:11:10

Emmanuelle Guigal

E40 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 14:28:24

Marie-Pierre DUMONTEL

Page 40 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

E41 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 14:35:08

Marie Pronzola

E42 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 15:19:06

Fred AUDIBERT-MICHEL

E43 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 15:50:40

François Ferrier

E44 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 16:37:40

Gaëlle Ferreira

E45 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 16:51:02

Marion Machon

E46 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 18:52:55

Francoise LAURENT

E47 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 20:38:52

Olivier Mesnard

E48 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 22:12:03

Page 41 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

Annie Dio

E49 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 11/05/2021 à 23:53:17

Krystyna Kononenko

E50 – utilisation détournée de la plateforme de la pseudo-pétition

Christophe Kat

« Je suis pour cet excellent projet, je ne comprends pas ce formulaire ».

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable

E51 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 08:13:09

Carine Percheron

E52 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 09:09:31

Sébastien Meunier

E53 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 09:45:58

Camélia ALCARAZ

E54 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 09:51:35

Farida Boudaoud

@55 - Dargaud André

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 14:08:57

Contribution :

« Veuillez prendre en compte la correction suivante page 3 de ma contribution il faut lire "l'étude acoustique réalisée par une société spécialiste du domaine, choisie par ALL IN montre que, en l'état ; l'émergence sonore dépassé les valeurs réglementaires au niveau des habitations les plus proches.(+10dbA) ».

Remarque CE :

Correction prise en compte

E56-Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 14:10:09

Emeric Daswani

E57 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 17:40:54

Nicolas Markovic

E58 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 18:36:20

JC Dolmazon

E59 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 18:36:27

Valérie Beraud

E60 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 18:56:17

Olivier TRINCAL

E61 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 19:12:30

Renée Collet

E62 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 19:29:49

Isabelle Prin

@63 - Paulin Didier

Organisme : Résidant parc des ruffinieres

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 19:44:12

« Tout d'abord, il est nécessaire de se rappeler l'histoire de cette zone agricole, maintenant étouffée par le projet gigantesque et financier de M.Aulas. Il a réussi à se faire accompagner par les deniers publics, en trompant le monde politique, mais aussi, par le biais d'expropriations honteuses de petits propriétaires locaux, avec pour objectif, de revendre ces terres au prix fort. Tout ceci au mépris le plus total des lois, des textes, des humains. Pour rappel, prix d'achat terrain autour de 50€, pour une revente à 783€.

Certains dirigeants d'associations opposées ont même reçu des menaces claires et non dissimulées par l'avocat du groupe ol, maître Kiejmann (j'ai été l'un de ces responsables!).

Pour revenir au projet Arena, il est déplorable, vu sa destination, qu'aucune études d'impact n'ait été faite!

Le site ne dispose pas plus de moyens d'accès mode doux que le stade lui-même.

Rien n'est prévu de manière sérieuse pour préserver une vie normale aux riverains : vu l'amplitude d'ouverture de la salle Arena, le quartier sera, à n'en point douter, saturé.

La création d'une salle supplémentaire a été désapprouvée à de multiples reprises, l'offre de ce type de lieu de spectacles étant déjà très largement étoffée sur Lyon et ses banlieues

Par ailleurs, d'autres projets de ce type sont en cours d'élaboration, sur ce même site: All in Academy

Comme pour le stade, on évoque encore une fois l'intérêt général, pour un projet de loisirs, qui lui, est privé. Un hôpital est d'intérêt général, pas une salle Arena.

Enfin, l'est lyonnais a beaucoup argumenté face à ces projets mercantiles, apportant preuves, démonstrations, moult détails législatifs, allant même jusqu'à faire un sondage au niveau Décinois, sans qu'aucune de ces actions, documents, enquête n'aie été prises en compte par les équipes en charge des concertations.

Page 44 / 105.

Désolant, fatigant, prouve s'il en est que l'argent ouvre toutes les portes, même si celles-ci doivent anéantir des vies (personnes expropriées) »

E64 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 20:24:17

Sophie Creyx

E65 -Pseudo-pétition ,

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 20:51:49

Sandrine CHARLES

E66 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 20:55:39

Jean louis Joannin

E67 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 12/05/2021 à 21:01:19

Gilles Roustan

E68 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 06:54:56

Pierre Hémon

E69 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 13:38:17

Claire Pilet

E70 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 14:13:58

Page 45 / 105.

Yannick Bourbon

E71 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 15:44:08

CEDRINE CABANNE

E72 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 16:14:39

Henri Foche

E73 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 16:40:27

Monique CAPARROS

E74 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 17:09:48

Corinne Jimenez

E75 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 17:19:12

Joseh Leite

E76 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 17:29:49

Franck Temporel

E77 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 17:30:38

Lucie VIEIRA

E78 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 17:41:26

Page 46 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

Laurence Bossy

E79 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 17:59:19

Barbara CHRISTIAN

E80 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 18:25:09

Guillaume Boujeant

E81 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 18:29:04

Sandrine Pouget

E82 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 18:32:37

Paul Besnard

E83 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 18:42:14

Catherine MEJEAN

E84 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 18:58:39

Valerie Roch

E85 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 19:48:11

Xavier GILLARD

E86 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 19:49:17

Françoise Potin

E87 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 19:55:25

Xavier Cardot

E88 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:04:19

Thierry Manceau

@89 - GILLARD Xavier

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:11:49

« Le projet Arena va utiliser consommer du terrain, des matières premières et de l'énergie pour moins d'une centaine de spectacles par an et enrichir un groupe privé.

C'est 16000 personnes qui vont encombrer les transports les jours de spectacles.

Aucunes alternatives n'ont été sérieusement été étudiées pour mieux occuper l'espace : zone mixte habitat, bureau, commerce, locaux dédiés à la promotion de l'ESSE. ».

E90 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:12:50

Emilie Egan

E91-Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:15:35

Xavier GILLARD

E92 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:16:54

Gilles Gallo

E93 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:27:34

Edwige Coureau-Falquerho

E94 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:31:04

Page 49 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

Pascale Bezard

E95 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:37:17

Joelle MOLIERA

E96 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:41:28

Esther PERDIJON

E97 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:42:15

Esther PERDIJON

E98 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 20:55:36

Bernadette GREG

E99 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 21:13:43

Dominique Angebault

E100 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 21:18:02

AL FIARD

E101 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 21:29:02

Delphine Boutonnet

Page 50 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

E102 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 21:41:54

Christine Adamo

E103 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 21:51:30

Audrey Sauzade

E104 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 21:55:28

Olivier Maffre

E105 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 22:17:56

Christophe Lesueur

E106 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 13/05/2021 à 22:27:38

Ezequiel Polotsky

E107 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 07:18:14

Jacques Khizardjian

E108 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 07:23:16

Bruno Bellin

E109 -Pseudo-pétition

Page 51 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 07:57:07

Chantal Fernandes

E110 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 08:18:30

Philippe pic Pic

E111 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 08:30:24

Catherine LEGRAND

E112 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 08:50:29

Odile Barbier

E113 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 09:39:12

Elodie Pessia

E114 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 09:44:57

VERONIQUE COMTE

E115 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 09:46:46

GEORGES COMTE

E116 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 09:48:47

José Borlido

E117 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 09:51:45

Christian Duchamp

E118 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 09:53:24

Gislaine Duchamp

E119 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 09:58:52

Marie-Thérèse Chanoz

E120-Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 10:16:41

Alicia GARE

E121 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 10:24:25

Nathalie Fauconnier

E122 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 10:51:33

Marc Charroin

E123 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 11:06:49

Véronique VIEIRA

E124 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 11:08:49

Brigitte ALBAN

E125 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 11:14:07

Florence Faure

E126 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 11:21:27

Pierre Monnard

E127 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 11:36:45

Antoine GUERLAIS

E128-Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 12:06:52

Anabelle SILVA

E129 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 12:06:55

Benoit Sciberras

E130 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 12:20:35

Franck Temporel

E131 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 12:20:57

François LEGRAND

E132 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 13:19:49

José Matamoros

Page 54 / 105.

E133 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 13:41:37

Cédric Chardon

E134 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 13:46:30

Gaëlle Plunet

E135 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 14:01:47

Romain Chosset

E136 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 14:03:59

Christophe Lesueur

E137 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 14:09:23

Christine André

E138 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 14:39:18

Michel Joly

E139 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 14:47:33

Joelle MOLIERA

E140 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 16:06:29

Page 55 / 105.

S CHARREAU

E141 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 16:43:43

Chantal Gallo

E142 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 16:54:42

Eva Gervais

E143 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 17:41:51

Sébastien FOURNIER

E144 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 17:57:49

Christophe Lesueur

E145 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 18:03:06

Monique DESGOUTTES

E146 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 18:17:44

Françoise Ageron

E147 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 18:19:18

Gilbert Ageron

E148 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 18:20:05

Page 56 / 105.

Pierre Ageron

E149 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 19:40:44

Colette DUMAS

E150 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 20:03:56

Florence Del Canto

E151 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 20:05:48

Adeline Zaz

E152 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 20:09:55

Clarisse Lamotte

E153 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 20:17:02

Fran Tanon

E154 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 21:13:32

David Tournier

E155 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 21:26:30

Ludivine Hadj-Azzame

E156 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 21:26:41

Page 57 / 105.

Ludivine Hadj-Azzame

E157 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 21:27:05

Ludivine Hadj-Azzame

E158-Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 21:41:48

KARIM FERKIOUI

E159 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 21:52:41

Hélène Delisse

E160 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 22:29:15

Cecile Sejalon

E161 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 14/05/2021 à 23:15:57

Serge Riocreux

E162 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 06:40:47

Violène Guerrouche

E163 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 06:42:34

Didier Guerrouche

E164 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 07:28:23

Michelle Berthier

E165 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 08:46:31

Ludovic Reverdy

E166 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 08:50:22

Isa Gui

E167 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 09:18:13

Jean François Colin

E168 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 10:03:15

Eline Viricel

E169 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 10:03:15

Véronique DEFILLON

@170 - X-Jonathan

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 10:43:33

« Ce stade est déjà une hérésie, il est horriblement laid, gris béton, visible depuis le pont d herbens de Meyzieu venant gâcher le décor. A chaque match, le T3 sent la bière et la sueur, avoir ajouté le T7 ni changera rien, a chaque match c est la galère pour circuler, que ce soit via la rocade ou pour faire Meyzieu Décines, les 2 seuls voie existante étant d un côté et de l autre du stades, a chaque match tout est sale, il y a de nouveau graffiti. Et la, vous voulez rajouter 120 évènements par an en plus de tout ce bordel ? Il vous verse combien en pot de vin ? »

@171 - saccucci serge

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 11:17:25

« Notre cher métropole De Lyon une question aux élus quand vous dites que vous êtes tous d'accord au changement de PLU d'une zone Industrielle et artisanale pour y créer un espace de loisirs qui est une belle chose dans les plans et les écritures déplacez-vous sur la ville Qui va subir un changement radical dans sa vie quotidienne sans nommer l'ol vallée bien sûr Que si on se replonge dans les enquêtes publiques du stade à l'époque ils avaient promis aucune confusion tout OK il est d'intérêt général bien sûre et là on n'en paye le retour avec un extra la future Arena Là je ne suis pas là pour me plaindre je pense qu'une étude sérieuse du problème créer aux citoyens decinois Même après la construction des retombées en faveur du citoyen pas de l'organisateur seulement pour aménager les routes planter des arbres Pistes cyclable Je pense à mon avis Qu'une structure de cette ampleur doit avoir des avantages non seulement à la métropole de Lyon pour son rayonnement mais la ville qui en souffrent doit avoir plus Que de subir salutations aux citoyens decinois »

E172 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 11:32:44

Patrice Briois

E173 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 12:55:30

Annie Diot

E174 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 13:29:56

Alain Racineux

E175 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 13:36:19

Huguette Racineux

E176 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 15:02:44

Cédric Fouilleul

E177 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 17:56:59

Michel SCIANDRA

E178 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 15/05/2021 à 18:43:36

Marie-José Bajard

E179 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 16/05/2021 à 08:36:32

Pascale Duchmoll

@180 – X DJAMILA

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 16/05/2021 à 14:58:23

Voici ma toute première contribution en tant que citoyenne Décinoise.

« Une ville comme Décines a-t-elle besoin d'une nouvelle infrastructure commerciale j'en doute fort. Après des mois difficiles d'un point de vue sanitaire, l'urgence n'est elle pas ailleurs ??? Une stade hier, une salle Arena aujourd'hui et demain ?????? Il me semble que ces espaces doivent être utilisés pour les décinois, dans le respect de leur cadre de vie. Il y aurait tellement à faire pour cela Pensons à l'avenir, et l'avenir n'est pas uniquement que du loisir ! Bien sur que nous citoyens nous nous adapterons, mais à quel prix ? ma rue est jonchée de détritux une fois les matchs terminés, quel spectacle désolant je vous propose de remettre gracieusement des kits ramasses déchets à chaque riverain ?, Que faisons nous de ces flots de

Page 61 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

véhicules ? La trêve liée à la pandémie nous permet de nous réapproprier notre ville depuis que la circulation est moins dense. Décines multiplie les actions citoyennes, écologiques, C'est donc cela l'écologie ? Modifier un PLU pour une activité commerciale et dont les retombées économiques n'iront même pas à la ville me semble t'il ? Alors allons y construisons, mais Décines mérite tellement mieux »

E181 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 16/05/2021 à 16:12:15

Sophie Dolikan

@182 - Benedetti Ginette

Date de dépôt : Le 16/05/2021 à 16:56:07

« Je suis complètement opposée au développement anarchique de nouvelles structures de loisirs sur la commune de Décines pour plusieurs raisons :

le réseau de transport ne suit pas, la fermeture incessante de T3 bloque tout ,on commence par les transports et ensuite on voit ce qui peut être supporté sur les voies .Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs comme cela à été fait .On plante un stade au milieu des champs et débrouillez-vous.

Les habitants de Décines n'ont pas vocation à payer les loisirs de tous les Lyonnais, leurs impôts ne suffisent déjà pas à la sécurité du stade actuellement.

Dans le projet il est prévu de refroidir et de chauffer par géothermie la salle. On préfère flinguer tout un espace naturel et prélever dans la nappe phréatique pour chauffer 12000 personnes. Quitte à fissurer et polluer les couches géologiques. C'est ahurissant et irresponsable.

Déjà par le passé on nous a vendu du rêve le stade avec ses panneaux photovoltaïques. Ou sont les panneaux ? Arrêtons de massacrer l'espace de Biezin et laissons cet espace naturel vivre et absorber le ruissellement. Protégeons notre nappe phréatique. Un fois l'accord donné la mairie de Décines ne maitrisera plus le projet (engagements non tenus, modificatif projet après démarrage construction)

La commune est déjà grandement endettée

Le bruit est déjà une nuisance importante des riverains de Groupama. (Parvis extérieur) la salle Arena va augmenter cette ambiance sonore »

@183 - Benedetti Antoine

Date de dépôt : Le 16/05/2021 à 17:12:35

« Je suis opposé car ce projet va rajouter des nuisances à notre vie quotidienne de riverains .

Ce projet qui prévoit de capter dans la nappe phréatique pour refroidir est délirant et destructeur

Les moyens de transports sont insuffisants avec une ville bloquée par les barrières de T3 abaissées en permanence.

Imperméabilisation et bétonisation de la zone.

Nuisances aggravées au niveau sonore et fréquentation du quartier avec majoration des incivilités

La commune n'a pas le budget pour faire face aux dépenses de sécurité et d'entretien des abords.

Respect des terres cultivables »

E184 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 16/05/2021 à 17:35:07

Aurelie Maras

E185 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 16/05/2021 à 18:32:56

Michel Jagorel

@186 - TOUNKARA David

Date de dépôt : Le 16/05/2021 à 20:16:40

Contribution :

« J'émet des réserves sur le projet afin que ce projet soit réalisé dans des conditions respectueuses de la nature :

- Il faut que le projet intègre des énergies renouvelables.
- Prise en compte des difficultés d'accessibilité lors des événements pour ne pas impacter la vie des habitants.
- La mise en place de moyens de transport propre pendant les événements.
- Il que le projet prenne en compte la végétalisation du site ».

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable sous réserves

E187 -Pseudo-pétition

Page 63 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

Date de dépôt : Le 16/05/2021 à 23:09:29

Pierre-Yves RENAUD

E188 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 17/05/2021 à 06:12:39

Marianne CHATELAIN

E189 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 17/05/2021 à 09:43:32

Christele Racineux

E190 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 17/05/2021 à 10:48:38

Nathalie Ortar

E191 - -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 17/05/2021 à 11:05:00

XAVIER PIERROT

Contribution :

Je trouve inadmissible que ce type de formulaire puisse être utilisé pour des enquêtes publiques sans aucune vérification des identités. Cela va à l'encontre de la démocratie.

Remarque CE :

[Utilisation de la plateforme pour dénoncer cette dernière](#)

E192 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 17/05/2021 à 11:10:23

Julien DUPONT

E193 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 17/05/2021 à 11:46:39

Sarah Conon

E194 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 17/05/2021 à 19:44:53

Jean-Luc Le Carpentier

@195 - Meunier Sébastien

Organisme : Association Agir pour l'environnement jonageais

Date de dépôt : Le 17/05/2021 à 21:46:49

« Je souhaite vous faire part, Monsieur le Commissaire enquêteur, de plusieurs interrogations concernant la forme, le contenu et le déroulement de cette enquête publique.

L'impact du projet me paraît minimisé, l'exploitation d'un tel site générera sur l'est lyonnais de nouvelles nuisances, notamment en termes de circulation et de qualité de l'air. On peut ainsi regretter que le périmètre de l'enquête soit limité à la commune de Décines, la commune de Meyzieu, pourtant voisine, n'a pas été intégrée. Cette dernière n'a pas conséquent pas ou peu communiqué sur le déroulement de l'enquête publique auprès de ces concitoyens.

De plus, vos permanences en Mairie de Décines étaient assurées en semaine, empêchant leur accès aux personnes actives souhaitant vous rencontrer. Une permanence le week-end aurait été nécessaire pour échanger avec tous.

On peut aussi regretter que sur ses réseaux sociaux, la Métropole de Lyon n'ai pas partagé l'avis d'enquête publique, empêchant ainsi une information plus large des habitants. Le taux de participation me paraît particulièrement réduit pour un bassin de vie de plus de 60000 personnes si on ne compte que Décines et Meyzieu.

La présence de 2 enquêtes publiques simultanées (Préfecture et Métropole) pour un même sujet est perturbant pour le citoyen. Les documents fournis à l'enquête sont particulièrement illisibles, il n'est pas aisé de parcourir le document qui est rédigé en format A3 avec des polices d'écriture très petites (Enquête Préfecture) et le document d'étude d'impact sur le site de la métropole est noyé au milieu des documents de la consultation préalable (Enquête métropole).

Il est naturel de se demander comment ces deux enquêtes, dont la réalisation de celle menée par la préfecture est pendante à la décision de la métropole, peuvent se dérouler simultanément. Pourquoi ne pas attendre la mise en compatibilité du PLU-H avant de procéder à l'organisation de l'enquête pour la réalisation du bâtiment et de la géothermie ?

On peut aussi regretter qu'il n'y ai pas un résumé simplifié reprenant concrètement les impacts du projet, donnant la possibilité aux citoyens de comprendre le dossier plus facilement et de donner leur avis.

Autre point qui manque au dossier : L'étude d'impact globale des équipements présents dans la zone (Stade, All In Academy, Aréna). En effet, l'exploitation simultanée et régulière des équipements du secteur sera génératrice de nuisances. Il paraît important aussi de disposer d'un calendrier prévisionnel de l'exploitation (Arena+Stade+Tennis) afin d'avoir une vision plus claire pour le grand public.

Dans le document, il est mentionné que le Groupama Stadium et l'OL Vallée représente un pôle générateur de trafic important à l'échelle de la zone d'étude. On peut en conclure que sur un secteur déjà saturé, l'implantation d'un ERP de 16000 places (+2000 places en comptant la salle annexe) ne va pas améliorer les choses en termes de circulation dans le secteur.

Pour illustrer mon propos, l'étude d'impact stipule que l'ouverture à l'urbanisation pour la réalisation d'un nouvel équipement de culture et de loisirs, avec l'accueil de plus de 16 000 spectateurs, aura des incidences sur les conditions de circulation lors de événements. Néanmoins, dans le même paragraphe, on peut lire plus bas « Par conséquent, la réalisation du projet n'aura pas d'incidence significative sur les conditions de circulation ». Ces deux informations contradictoires posent question. Elles peuvent interroger sur l'approximation de l'étude de ce point. Une étude précise sur la circulation doit être menée, en intégrant un calendrier prévisionnel des événements.

De plus, l'afflux de véhicules entraînera une diminution de la qualité de l'air sur un secteur déjà fortement impacté. Selon l'étude d'impact, les stations « trafic » montrent quant à elles des valeurs de concentration en NO2 supérieures à la valeur seuil. On peut donc se demander s'il est réellement opportun de rajouter du trafic dans un secteur déjà saturé et donc l'air est pollué.

Ainsi, Monsieur le Commissaire enquêteur, nous vous sollicitons pour demander une étude d'impact intégrant les infrastructures existantes et à venir ainsi que la mise en place d'une communication efficace permettant aux riverains de comprendre les impacts d'une telle structure. »

Sébastien Meunier

Président d'Agir pour l'environnement jonageois

E196 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 10:33:05

Thierry Girardot

E197 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 11:50:19

LUCIE RIVIERE

E198 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 12:10:19

Madeleine Tissot

E199 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 1

FREDERIC FAVELIER

E200 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 12:41:52

Noria Aourag

E201 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 13:08:12

Helene REDON

@202 - Fournier Thomas

Organisme : EELV Rhône et Métropole de Lyon

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 13:25:40

« Bonjour,

Vous trouverez en pièce-jointe l'avis formulé par la coordination politique départementale (CPD) du Rhône et de la Métropole de Lyon d'EELV.

Bien à vous,

Thomas Fournier

pour EELV Rhône et Métropole de Lyon »

Pièce(s) jointes(s) :

Coordination Départementale EELV 69
Projet ARENA à Décines-Charpieu
Avis sur l'Enquête Publique relative à la mise en compatibilité du PLU-H pour la salle ARENA

Les habitant·e·s de la Métropole de Lyon sont actuellement invité·e·s à s'exprimer sur deux enquêtes publiques relatives au projet de salle ARENA. Ce complexe sportif et événementiel de 16 000 places, porté par OL Groupe, est prévu à proximité du Grand Stade, sur la commune de Décines-Charpieu. Cette salle viendra compléter les équipements déjà réalisés pour former l'OL Vallée.

Les enquêtes publiques qui se déroulent du 15/04 au 20/05 portent respectivement sur :

- La mise en compatibilité du PLU-H, afin de modifier les règles d'urbanisme pour permettre la construction du projet (condition sine qua non pour la délivrance du permis de construire) ;
- L'autorisation de travaux pour la réalisation d'un système de pompe à chaleur géothermique sur nappe phréatique, pour les besoins en chaleur de l'équipement.

EELV 69, via sa coordination politique départementale, prend officiellement position sur l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU-H qui pose la question de l'opportunité au niveau métropolitain d'un tel équipement et en particulier de sa localisation dans ce secteur de l'Est Lyonnais.

1) Le projet ARENA ne répond pas aux enjeux de la Transition Écologique

Le secteur du Montout ne fait l'objet d'aucun projet d'aménagement global comme c'est le cas pour les grands secteurs d'aménagement de la métropole (Gerland, Girondins, Gratte-Ciel, Confluence, etc). De ce fait, chaque projet (Le Grand Stade, les hôtels, les bureaux, puis maintenant l'Arene), est étudié de manière séparée, sans jamais prendre en compte les cumuls des impacts environnementaux engendrés. Cette stratégie de « projets à la découpe », bien connue par les opérateurs et promoteurs privés, permet à la fois de minimiser les impacts environnementaux, car considérés séparément, et de passer en dessous des seuils réglementaires de procédures environnementales plus exigeantes (ex. : déclaration au titre de la loi sur l'eau et non pas demande d'autorisation).

Cette stratégie rend difficile une approche globale des différents enjeux environnementaux et écologiques liés à l'urbanisation d'ensemble du site.

A titre d'exemple, l'étude d'impact environnementale indique "*une augmentation des émissions de polluants [liées au trafic] de 11 à 34% selon les polluants*"¹ en période d'événement puisque 75 à 80% des spectateurs viendraient en voiture². **Cet impact est évalué en considérant le seul impact du projet ARENA, sans prendre en compte les effets cumulés par les autres activités actuelles et futures du site.** Cet exemple est applicable à d'autres problématiques environnementales touchant le cadre de vie des habitants : le bruit, le trafic routier, la gestion des stationnements, etc. Le dossier en l'état ne donne à voir qu'une vision partielle et par conséquent tronquée des impacts environnementaux.

Pour autant, il apparaît clairement que **le projet ARENA vient dégrader une situation déjà alarmante sur l'enjeu de la Qualité de l'Air.** L'agglomération lyonnaise fait pourtant l'objet d'un Plan de

¹ cf. 57.2 - Qualité de l'Air - Etude d'Impact - Nov. 2020 (p. 201)

² cf. 56.5 - Déplacements - Etude d'Impact - Nov. 2020 (p. 193)

Protection de l'Atmosphère en cours de révision pour lutter contre la pollution atmosphérique, principalement liée au trafic routier. Rappelons qu'en octobre 2019, la Cour de justice de l'Union européenne « condamne la France pour manquement aux obligations issues de la directive qualité de l'air » en estimant que « la France a dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote [i.e : directement lié aux transports routiers] depuis le 1er janvier 2010 »³.

Par ailleurs, l'objectif "Zéro Artificialisation Nette" que s'est donné l'État français en 2020 avec la Loi Climat, fait du foncier déjà urbanisé une ressource précieuse. Celui-ci doit être prioritairement mobilisé par la Métropole du Grand Lyon pour accueillir des aménagements, logements ou équipements qui répondent efficacement aux enjeux de la Transition Énergétique et contribuent activement à la neutralité carbone en 2050. Ce n'est pas le cas du projet ARENA.

Il paraît plus pertinent que la vocation économique du secteur du Montout privilégie les activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique, comme par exemple l'accueil de services de la logistique du dernier kilomètre ou encore de lieux de production ou de transformation de denrées alimentaires locales.

2) Le projet ARENA est un projet d'intérêt économique privé, mais son intérêt général n'est pas démontré

Le seul argument avancé pour justifier de l'opportunité du projet est la « nécessité » pour l'ASVEL, et son partenaire l'OL Groupe, de bénéficier d'une salle de plus de 11 000 places afin de participer à l'Euroleague de basket (pour 10 à 15 match par an), sachant que l'Astroballe de Villeurbanne (équipement municipal) a une jauge de 5 560 places⁴.

Pour autant, le projet ne présente aucune étude programmatique concluant à la nécessité d'un tel équipement à l'échelle de la Métropole considérant les équipements existants (jamais mentionnés), ni évaluant l'impact que la salle ARENA aurait sur les autres grandes salles actuelles où se produisent pourtant des compétitions sportives (Astroballe, Palais des sports de Gerland...) et des concerts (Salle 3000, Halle Tony Garnier, etc).

L'absence d'un schéma des équipements sportifs et culturels du Grand Lyon interroge et interpelle pour ce qui a vocation à devenir la plus grande salle de spectacle et de sports de la Métropole lyonnaise.

Rappelons que pour des projets importants de commerces, bureaux ou de logements, ceux-ci doivent s'inscrire en conformité avec des schémas directeurs spécifiques (ex. Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial, Programme Local d'Habitat) et des documents-cadres (le SCOT, le PLU-H) afin de garantir un équilibre entre besoin et demande, et une cohérence territoriale. Or, il n'existe aucun schéma directeur des équipements sportifs et culturels à l'échelle de la Métropole de Lyon. L'intérêt qui prévaut dans le projet d'ARENA est celui de l'opportunité économique de ses promoteurs privés, sans une vision prospective et planifiée des besoins pour ce type d'équipements sportifs.

Par ailleurs, si le besoin d'une telle salle se trouvait avéré, n'y aurait-il pas d'autres scénarios à étudier et comparer ? Par exemple : la rénovation/extension du Palais des Sports à Gerland, la rénovation/extension de l'Astroballe ?

³ Cf. [CURIA - Documents \(europa.eu\)](#)

⁴ cf. § 2.1 - L'opportunité du projet de salle Arena - Etude d'Impact - Nov. 2020 (p. 22)

Une autre question que pose le projet ARENA est celle de la vocation du site du Montout : est-il pertinent que ce secteur accueille les plus grands équipements sportifs de la Métropole (Grand Stade et ARENA), alors qu'il n'est pas desservi par le métro ? Pourtant, rien n'est dit dans le SCOT de l'Agglomération lyonnaise, ni le PLU-H. La révision du PLU-H répond par défaut à cette question, alors qu'elle n'a jamais fait l'objet d'une réflexion ou vision globale par la Métropole sur ce sujet.

Avant de donner un quitus à ce projet, il nous paraît essentiel que la Métropole du Grand Lyon élabore un Schéma directeur des équipements sportifs et culturels de l'agglomération lyonnaise, pour garantir l'intérêt général et le développement équilibré du territoire.

3) Le projet ARENA est une nouvelle pièce urbaine d'un modèle de privatisation de la ville sur le site du Montout

Le projet ARENA est un nouvel équipement du projet d'OL VALLEY, d'initiative et de gestion privées, mais bénéficiant des Infrastructures publiques, notamment pour les transports.

Si la logique de développement économique d'un opérateur économique privé n'est pas contestable en soi, en revanche il est étonnant et surprenant que le secteur du Montout ne bénéficie toujours d'aucune vision stratégique urbaine, d'aucun schéma d'aménagement, 6 ans après l'inauguration du Grand Stade.

Ce secteur stratégique en lisière avec des terres agricoles et des espaces naturels limitrophes ne bénéficie toujours d'aucune vision stratégique de développement, près de 10 ans après le début des travaux du Grand Stade. L'urbanisation de ce secteur s'est fait sans les outils usuels des projets d'aménagement (Zone d'Aménagement Concerté, concession d'aménagement) visant à élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement. Aucune équipe d'urbanistes n'a été mandatée par la Métropole du Grand Lyon pour réfléchir et penser le devenir de ce secteur suite à l'arrivée du Grand Stade et des lourdes infrastructures de transports pour le desservir (Tramway, échangeurs routiers, parkings).

Dans les faits, le site du Montout est aujourd'hui la plus grande zone d'opportunité foncière pour les promoteurs et opérateurs économiques privés de la Métropole. Le projet ARENA confirme cette vocation en proposant un nouvel équipement « 100% privé », en remplacement d'un équipement public existant - l'Astroballe appartient à la ville de Villeurbanne, à la manière du Grand Stade pour le stade de Gerland. C'est donc bien un projet de privatisation de la ville et de ses équipements qui est en train de se réaliser sur le site du Montout, pour l'instant livré à la seule initiative d'opérateurs privés et sans vision et projet d'aménagement par la collectivité publique.

Nous pensons urgent et prioritaire que la Métropole du Grand Lyon reprenne l'initiative sur le développement de ce territoire afin de garantir l'intérêt général de ses habitants et d'élaborer un projet répondant aux enjeux de la transition écologique.

Ainsi, en raison de ces éléments, EELV 69 s'oppose à la mise en compatibilité du PLU-H pour la salle ARENA telle que proposée.

A Lyon, le 18 mai 2021
La Coordination Politique Départementale EELV 69

@203 - CAPARROS MONIQUE

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 14:36:28

« Je suis totalement opposée à cette nouvelle construction qui apportera aux habitants de Décines un supplément de nuisances (bruit, circulation bloquée, pollution, personnes errantes et éméchées tard dans la nuit ...). L'arrivée du stade nous a déjà bien gâtés en pollutions sonores et contraintes diverses, comme prévoir de rentrer chez nous avant 17 heures les jours de match ou de spectacle.

Ça suffit, nous sommes à saturation, allez construire ailleurs ! »

@204 – X-Martin

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 16:14:54

« Bonjour,

Amoureux du sport, je me suis penché sur le projet et ai découvert une démarche intéressante, mélangeant haut-niveau et pratiques locales. Le gymnase annexe est une bonne solution pour réunir, dans le cadre de l'Arena, des pratiquants de différents niveaux autour d'une discipline sportive. Il semble aussi indiqué dans le contexte d'une grande métropole : ce type d'agglomération est souvent carencée en équipements sportifs : 2 salles en 1 c'est chouette ! »

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable

E205 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 17:14:05

Sylvain Morel

@206 - Dia Aramane

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 18:15:31

« Madame, Monsieur

Aucune salle existante sur la Métropole n'est à la hauteur du rayonnement de notre Métropole à l'échelle nationale et européenne, tant sur le plan sportif que culturel ou évènementiel. C'est donc un équipement manquant participant à la dynamique économique, nécessaire pour permettre à la Métropole d'assurer sa transition écologique. Il est nécessaire d'avoir des recettes fiscales importantes pour conduire les investissements nécessaires à la transition. La proposition de l'Olympique

Page 71 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

Lyonnais permet de répondre à ce besoin d'intérêt public et ce sans investissements publics ! Ce point est fondamental et m'engage à soutenir le projet au regard de l'avantage indéniable pour nos finances métropolitaines, qui doivent être notamment prioritairement fléchées sur le développement des transports doux, publics comme réelles alternatives à la voiture individuelle, permettant d'engager les changements de comportements.

L'implantation de la salle en bordure de Rocade permet d'y accéder en voiture sans avoir à pénétrer au centre de l'agglomération préservant celui-ci des pollutions liées à la concentration, ce qui est un 1er point positif au regard d'autres localisations. Par ailleurs, la liaison directe par le tramway au centre de Lyon et notamment à Part-Dieu, et les voies douces du V-Vert ou le long du tram permettent d'accéder à cette salle de manière décarbonée. Les infrastructures de transports collectifs et doux sont là, les changements de comportements permettront de maximiser leur utilisation et minimiser l'utilisation de la voiture individuelle. L'implantation de la salle me semble ainsi parfaitement adéquate.

D'autant que la salle s'implante sur ancienne friche industrielle et engage un renouvellement de ce tènement par la maximisation des espaces végétalisés propices à la biodiversité et à la continuité verte entre le V-Vert et le grand large. Pas d'artificialisation donc et une réelle végétalisation, une renaturation dans un contexte urbain en bordure de rocade.

Enfin il me semble qu'en vue d'implantation de futures constructions à destination de logement, la salle fait office d'écran vis à vis de la Rocade, les protégeant des nuisances sonores significatives de la rocade.

Ainsi au regard de ces différents éléments, il me semble tout à fait judicieux pour la Métropole d'accueillir ce projet à cet endroit, projet dont les externalités positives (environnementales, écologiques, économiques) sont majeures sans mobiliser d'investissements publics et utilisant au mieux les infrastructures de transports collectifs et doux existants et qui ont un potentiel d'utilisation encore plus important.

Je vous remercie pour la prise en compte de ma contribution ».

E207 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 18:36:26

Olivier Le Roux

E208 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 18:48:24

Maryvonne Ravaud

E209-Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 19:06:35

Marie Paule Martin

E210 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 18/05/2021 à 19:07:38

Michel LAROSE

E211 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 13:01:43

Thomas PETRAGALLO

E212 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 14:51:49

CORINE MEUNIER

E213 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 18:54:56

Céline CEZAC

E214 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 18:58:41

Alexandre Vacher

E215 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 19:00:24

Axelle Prévost

E216 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 19:27:24

EELV et sympathisants St Priest

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite vous faire part de l'opposition du groupe local EELV Porte des Alpes à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat en vue de la construction d'une salle Arena souhaitée par l'OL Groupe.

Ce projet de construction d'une salle Aréna à Décines-Charpieu ne représente en rien une opportunité pour le territoire de l'Est lyonnais, au sens où il renforce un type d'activités -le loisir privé payant- et va entraîner une affluence automobile importante pour accéder aux différentes propositions -sport, spectacles, ...- dans des délais très courts : 5 heures entre le début de chaque session.

Les habitant·es de ce territoire ne bénéficieront pas d'une diversité d'activités économiques à même de multiplier les opportunités d'accès à différents types d'emplois, et souffriront de l'engorgement du trafic et de la pollution qu'elle génère, cela alors même que leur santé est fortement impactée par les nuisances liées aux infrastructures routières nombreuses sur ce territoire.

Ce projet ne répond pas non plus à une opportunité caractérisée pour les compétitions de sport de haut niveau puisque la raison avancée pour sa mise en place était le conditionnement de disposer d'une salle de type Aréna pour permettre à l'Asvel de participer à l'euroleague. Cet argument ne tient plus puisque l'Euroleague a validé la participation de l'ASVEL sans salle ARENA.

L'argument citant le besoin de la métropole de s'équiper en grandes salles de spectacles semble déconnecté de la réalité du contexte : les crises sanitaires, environnementales, climatiques et sociales ne démontrent pas le besoin de construire des équipements gigantesques ni d'investir dans l'événementiel. Les enjeux du tourisme doivent se pencher vers de nouvelles perspectives, plus respectueuses des aspirations à se rapprocher de la nature et à adopter un rythme de vie plus lent.

Si la mise en place d'un équipement culturel de grande taille est avérée, des études pourraient être lancées pour évaluer les capacités de structures comme notamment le Palais des Sports à Gerland (capacité de l'ordre de 8000 places modulables) bien desservi en TC, mais sous utilisé. L'adaptation de cet équipement pourrait être une alternative à la construction neuve de l'Aréna.

Le territoire de l'Est lyonnais dispose de surfaces agricoles, de friches industrielles, de centre techniques et de formation qui pourrait permettre d'envisager un avenir ambitieux : reconversion vers une agriculture de proximité pour alimenter les restaurants collectifs, désimperméabilisation des surfaces pour permettre aux eaux de pluie de regonfler la ressource en eau, bâtiments et services publics pour répondre aux besoins du quotidien, services de logistique urbaine pour faciliter la livraison des produits de première nécessité.

Le projet de construction de salle Arena préempte les perspectives de transition écologique pour concentrer une offre d'activité d'un autre âge, susceptible de multiplier les pollutions et la place des automobiles.

Nous sommes également préoccupé·es par les mesures d'impact de cet équipement : en effet, l'étude centrée sur ce seul équipement ne prend pas en compte l'addition des nuisances générées par l'installation de plusieurs infrastructures de même type.

Il ne suffit donc pas de connaître l'empreinte de ce projet -consommation et production d'énergie, gestion des eaux de pluie, mesures d'économie d'eau, ...- mais d'avoir impérativement une vision globale de l'ensemble des équipements. De plus, le projet de géothermie auquel il s'adosse pose question sur les volumes d'eau pompée à la nappe et réinjectés avec une incidence de 1 à 2 degrés de température supplémentaires. Il est indispensable là encore de comprendre comment les pompages et les rejets d'eau des différents projets s'additionnent et quel effet l'ensemble va générer sur la ressource en eau.

Le groupe local EELV Porte des Alpes conteste donc l'opportunité du projet de construction d'une salle Aréna, et exprime sa préoccupation en termes de risques environnementaux, de développement des pollutions, d'impossibilité de conversion de ce territoire vers la transition écologique

En conséquence, le groupe Porte des Alpes ne juge pas utile de modifier le PLUH.

[Remarque CE :](#)

[Utilisation de la plateforme pour produire une contribution originale](#)

E217 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 19:28:46

Laura MICHEL

E218 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 19:37:39

Renaud CEZAC

E219 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 20:10:21

Anne-Laure Favier

E220 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 20:10:31

Magali ROME

Page 75 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

E221 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 20:27:51

Emmanuel Vivien

@222 - CREDOZ DOMINIQUE

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 21:00:11

« Je suis favorable à la construction de la salle Aréna pour diverses raisons:

- c'est une suite logique du développement du site. L'expérience du fonctionnement du stade de 58 000 places montre qu'une salle avec un maximum de 16 000 places peut y avoir sa place, au même titre que les autres équipements : pôle médical, centre de loisirs etc...

De plus cet équipement sera un nouveau facteur du développement économique et culturel engagé sur ce site et à terme permettra d'envisager l'arrivée du métro A.

Ma participation aux ateliers de concertation m'a permis de me rendre compte par moi-même que la population décinoise était plutôt favorable à la réalisation de ce projet.

La ville doit cependant en profiter pour demander un certain nombre de contreparties dont la construction de la passerelle au-dessus de la rocade, sur l'échangeur qui relie Décines à Meyzieu, pour la sécurité des piétons et des cyclistes ».

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable

E223 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 21:13:00

Marie-Pierre DUMONTEL

E224 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 21:14:41

Jean-Michel Doulay

E225 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 21:21:25

Marie Odile GAILLARD

E226 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 21:27:42

Regis Gallard

E227 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 22:20:53

SOPHIE PETIT

E228 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 22:29:40

Eliane ARENA

@229 - BUFFERNE BERNARD

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 23:07:12

« Je constate avec amertume le même procédé administratif de division du projet global qu'en 2011 pour la création du Grand Stade. L'association DARLY entre autre, avait émis un rapport très argumenté prouvant que le projet allait à l'encontre de l'intérêt général. Rappelons que la collectivité a investi environ 400M€ dans les infrastructures d'accès à un Grand Stade privé! Il en est de même aujourd'hui pour la

salle Arena comme le montre le rapport en PJ, même si ce rapport est beaucoup moins volumineux.

Je reprends les points me semblant essentiels à opposer au projet et justifiant mon opposition à la modification du PLUH.

Le dossier ne comporte pas d'évaluation environnementale ni d'avis de l'autorité environnementale. Pourtant Il va générer des impacts. Comme pour le Grand Stade, l'OL découpe son projet d'OL Valley en plusieurs projets d'aménagement/construction (stade, bureaux, hôtels, arena, tennis...), pour passer en-dessous des seuils réglementaires des obligations en termes d'études environnementales, organisation du débat public, etc....jusqu'à présent cette stratégie s'est faite avec l'accord du Grand Lyon.

Si on dévalorise au maximum la démocratie participative, comment s'étonner du manque d'engouement pour voter et favoriser le vote extrémiste?

Bien au contraire d'être d'intérêt général, le projet, d'intérêt privé incontesté, s'oppose donc clairement à des principes d'intérêt général : environnement (naturel et de voisinage), social, culture, aménagement du territoire.

Le projet n'est d'ailleurs pas conforme au PADD du PLU-H qui écrit : « Préparer le renouvellement urbain et économique de la friche ABB, avec l'objectif d'y développer un nouveau morceau de ville de qualité tirant profit de sa situation d'entrée de ville ». On ne voit pas dans le projet ni un « morceau de ville » ni « de qualité ». En fait de morceau de ville de qualité, l'évolution présentée du PLU-H ne propose qu'une zone d'activité.

L'offre de loisirs – payants, chers - passant par la création de lourdes infrastructures ne contribue pas à l'intérêt général.

La question de sa pertinence se pose à l'échelle de la Métropole. Le dossier ne présente aucune analyse des besoins à part 15 rencontres/an d'Euroleague de basket.

La Métropole ne doit pas poursuivre l'instruction d'un projet sans que la population dispose des informations d'évaluation des impacts, et des impacts cumulés.

Le dossier ne présente pas de projets alternatifs.

La ligne T7 est très sous utilisée. C'est donc une ligne publique qui a été faite pour les soirs de matches. Intérêt général ?

L'accès en voiture est prévu au projet : Il y aura donc plus de voitures. C'est plus de CO2, plus de pollution. Modèle tout voiture. C'est ça qu'on veut ?

Envisager un métro c'est envisager de mobiliser des moyens - publics - faramineux pour desservir ces infrastructures.

Le projet ne présente pas d'étude sur les modes d'accès des visiteurs. Le projet ne tient pas compte du retour d'expérience de l'engorgement des routes et des transports en commun les soirs de manifestation au stade.

Le projet par sa construction et par l'activité de transports qu'il générera sera source d'émissions de CO2 donc contributeur du réchauffement climatique. Comment est-il possible de rendre possible ce projet d'un autre temps ?

Le dossier mentionne une augmentation des polluants aériens de 13 % . C'est inacceptable dans le contexte de la médiocre qualité de l'air de l'agglomération.

L'impact de l'aménagement sur la ressource en eau est donc substantiel et le dossier ne propose pas de mesures de réduction de cet impact. Il est question d'arrosage des espaces verts mais l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage n'est même pas envisagé. Aucune proposition en termes de ré-utilisation des eaux grises.

L'utilisation de géothermie génère un risque de pollution de la nappe de la molasse (couloir de Décines), en substances et en température. Le dossier ne présente aucune garantie que ce risque soit maîtrisé.

Quel bilan de l'exploitation du Grand Stade ? Le dossier donne beaucoup de bonnes intentions mais aucune garantie que ce qui est écrit sera fait. Par exemple les panneaux photovoltaïques prévus au grand stade n'ont jamais mis en place. »

Pièce(s) jointes(s) :

Projet de construction d'une salle Arena à Décines-Charpieu

Avis dans le cadre de l'enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU-H sur la commune de Décines-Charpieu

Par les membres du groupe de travail Arena : Yves Durieux, Benjamin Giron, Axel Marin et Matthieu Vieira.

Il est important de rappeler que ce n'est pas l'enquête publique qui donnera un avis sur le bien-fondé ou non du projet. Un commissaire enquêteur ne se prononce JAMAIS pour ou contre un projet. Il vérifie la légalité du dossier, apporte une lecture critique aux arguments avancés. Mais ce n'est pas lui qui décide de sa suite à donner au projet. Ce sont les élus de la Métropole qui décideront, ou non, de permettre la constructibilité du projet ARENA, avec la mise en compatibilité du PLUh.

Le dossier ne comporte pas d'évaluation environnementale ni d'avis de l'autorité environnementale. Pourtant il va générer des impacts. Comme pour le Grand Stade, l'OL découpe son projet d'OL Valley en plusieurs projets d'aménagement/construction (stade, bureaux, hôtels, arena, tennis...), pour passer en-dessous des seuils réglementaires des obligations en termes d'études environnementales, organisation du débat public, etc....jusqu'à présent cette stratégie s'est faite avec l'accord du Grand Lyon.

L'INSERTION DE LA SALLE ARENA DANS L'URBANISME DE L'EST LYONNAIS

1. Le rôle attendu de la Métropole dans l'élaboration d'une vision prospective sur l'aménagement de son territoire

L'équipement prévu est d'envergure métropolitaine. Et pourtant la Métropole ne nous présente pas en quoi ce projet d'opportunité privée est cohérent avec le projet qu'elle a, pour ce territoire. Un équipement de cette taille (en 6 000 et 16 000 places) est d'envergure métropolitaine.

- À quels besoins, autres que ceux capitalistiques de l'OL et l'ASVEL, répond ce projet? Rien n'est dit dans l'étude.
- Quels impacts sur les autres salles équivalentes (Astroballe? Palais des Sports de Gerland?) ?

Une étude comparative de scénario/site aurait dû être envisagée à l'échelle de la Métropole et par la Métropole. Par exp : Rénovation/extension du Palais de Sports de Gerland, Rénovation/extension de l'Astroballe à Villeurbanne, etc... Pourquoi uniquement à Décines ? Il aurait même pu être imaginé un concours entre opérateurs, mettant en concurrence des porteurs de projets privés (groupe Accord, GL Events, OL Groupe, ...) sur les différents sites. NB : ce type de concours s'est fait pour le Stade de France, Roland Garros (qui est finalement resté à Boulogne), ... Mais là c'est l'OL qui décide de tout : du site, du dimensionnement, etc.... Où est préservé l'intérêt général, notamment au regard des autres salles ?

Il est anormal de laisser le privé préempter de la sorte le territoire par de grosses infrastructures consommatrices d'espace, d'énergie etc. La métropole aurait dû présenter un schéma directeur des grandes salles de spectacle pour permettre de juger de la pertinence et cohérence du projet avec les enjeux de la collectivité, notamment dans l'est Lyonnais.

S'il est compréhensible que le privé soumette un projet à vocation économique ou financière, il est inacceptable que la collectivité ne mette pas les projets soumis à l'épreuve de sa politique. C'est au politique de garantir l'intérêt général, notamment contre la privatisation de la ville.

Le foncier urbanisable et constructible est une ressource rare dans la Métropole lyonnaise. Avec l'objectif de préserver les terres agricoles et espaces naturels de l'étalement urbain (objectif "Zéro Artificialisation Nette"), ce foncier disponible doit être utilisé pour répondre à des services / activités répondant aux enjeux de la transition écologique (habitat, équipements publics, services logistiques du dernier km...)

La conséquence de cette passivité des décideurs publics serait la transformation du secteur Décines-Meyzieu-Chassieu en une zone d'équipements de loisirs 100% privés, payants, chers. Ces équipements nécessitent des infrastructures de transports lourds (Tramway, échangeur, parking... et peut-être une prolongation du métro B 1), consommateurs de foncier, d'énergies. Ces équipements sont générateurs de déplacement en voitures supplémentaire, augmentant la saturation routière de la rocade avec ses pollutions induites (air, bruit, stationnement sauvage pour les riverains...) Est-ce bien là ce que les électeurs d'une majorité écologiste à la Métropole attendent ? Non de toute évidence. Est-ce bien là ce que veulent les habitants de l'est Lyonnais pour leur environnement ? Non plus.

L'identité du territoire de l'Est Lyonnais n'est pas nécessairement d'être le pôle de loisirs privé à infrastructure de l'agglomération.

Ces zones de l'agglomération ont d'autres rôles à jouer : leur positionnement, en périphérie, est stratégique, leur assigner un objectif relève du politique.

2. Le projet est d'intérêt économique privé mais il n'est pas d'intérêt général.

ENVIRONNEMENT URBAIN :

« requalification d'une friche industrielle » signifie que sur une parcelle de 11 ha, il s'agit de détruire les sheds existant (désormais inemployés) et de construire un bâtiment de 34 m de haut sur 1,4 ha à la place, qui générera bruit et autres nuisances. Le projet n'est d'ailleurs pas conforme au PADD du PLU-H qui écrit : « Préparer le renouvellement urbain et économique de la friche ABB, avec l'objectif d'y développer un nouveau morceau de ville de qualité tirant profit de sa situation d'entrée de ville ». On ne voit pas dans le projet ni un « morceau de ville » ni « de qualité ». En fait de morceau de ville de qualité, l'évolution présentée du PLU-H ne propose qu'une zone d'activité.

CULTURE :

L'offre de loisirs – payants, chers - passant par la création de lourdes infrastructures ne contribue pas à l'intérêt général.

Où est l'analyse de la collectivité sur le manque d'infrastructures à vocation culturelles ? Où se situe ce manque ; À l'inverse, le projet présenté fera concurrence aux grandes salles pré-existantes. Quel avenir pour l'Astroballe, très bien situé ? Pour le Transbordeur, pour la Halle Tony Garnier ? Le dossier mentionne ces salles mais nous n'avons bien sûr aucune garantie que l'aréna projetée les préserverait une fois en fonctionnement. Une salle privée de cette envergure doit avant tout générer des bénéfices pour ses propriétaires et actionnaires.

COLLECTIVITÉ :

La ville de Villeurbanne détient l'Astroballe, le lieu des rencontres de l'ASVEL. Elle va perdre tout droit de regard sur le service fourni. Celui-ci ne dépendra plus que du privé. Le projet présenté par l'OL est celui de la privatisation complète des clubs sportifs, qui veulent pouvoir être propriétaire de leurs équipements (jusqu'à joué à la ville), pour "mieux les gérer" et augmenter leur profit, au détriment des spectateurs (augmentation de la billetterie, concurrence avec les autres salles de la collectivité...), et en faisant payer par la collectivité les servitudes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.

Bien au contraire d'être d'intérêt général, le projet, d'intérêt privé incontesté, s'oppose donc clairement à des principes d'intérêt général : environnement (naturel et de voisinage), social, culture, aménagement du territoire.

L'intérêt économique doit-il primer sur l'intérêt social, urbanistique, paysager, environnemental culturel ?

3. L'opportunité du projet

- L'équipement est métropolitain.

La question de sa pertinence se pose à l'échelle de la Métropole. Le dossier ne présente aucune analyse des besoins à part 15 rencontres/an d'Euroleague de basket. Ce seul argument est « périmé » : l'Euroleague a validé la participation de l'ASVEL sans salle ARENA.

Le projet ne démontre pas son opportunité.

Le dossier de concertation écrivait : *« Le gouvernement français, conscient de son retard, a engagé, il y a maintenant 10 ans, une mission sur le développement des « arènes » (rapport de la commission « grandes salles arènes 2015 ») pour permettre à la France d'accueillir des compétitions européennes ou mondiales et de s'inscrire dans le marché de l'événementiel européen en construisant ou rénovant des enceintes de 15 000 à 20 000 places ».* Ce n'est plus d'actualité : on suivrait une politique mise en place chez nos voisins dans les années 1990. Le contexte (transition écologique, pandémie) a démontré depuis que ces grandes salles ne pouvaient pas se multiplier. Ces « standards » sont dépassés.

« la Métropole de Lyon se classe désormais parmi les villes les plus attractives pour les investisseurs et les plus attirantes en termes de qualité de vie. Elle devient une destination de premier choix pour le tourisme urbain ». C'est incohérent : la construction d'une grosse infrastructure de loisir n'améliore en rien la qualité de vie des riverains. Pour les autres habitants et les visiteurs, ça reste à démontrer.

« rechercher pour chaque projet, la complémentarité avec les équipements des autres polarités de l'aire métropolitaine. » : La complémentarité reste à démontrer avec la présence d'un gros stade à proximité et de salles de sport et de spectacles y compris de grande capacité dans toute l'agglomération. Au contraire, le projet vient s'inscrire en concurrence des infrastructures existantes. Quel avenir pour l'Astroballe, très bien situé ? Pour le Transbordeur, pour la Halle Tony Garnier ? Pourquoi les infrastructures existantes du grand stade ne sont-elles pas mobilisées au lieu que les porteurs de projets se tournent vers la construction d'un gros espace de loisir supplémentaire ? Pourquoi les autres salles de l'agglomération ne sont-elles pas mobilisées si un besoin existe ? Le besoin à l'échelle de la Métropole n'est pas démontré. Cette question rejoint celle des projets alternatifs, non abordée dans le fond.

Exemple : Le Palais des Sports de Gerland a une capacité actuelle de 8.000 places. Il est desservi par le métro et un réseau de bus, permettant un report modal sur les Transports en Communs beaucoup plus important que Décines (20 à 25% estimés dans l'étude). Sa rénovation pourrait répondre aux critères de Jauge de l'Euroleague et celle-ci pourrait se faire dans un partenariat public-privé (*hm... on n'est pas hyper fans des PPP non ?*), comme cela se fait beaucoup ailleurs.

« la construction de l'identité et de l'urbanité de l'agglomération. C'est l'occasion de renforcer l'attractivité et l'image de la collectivité en matière d'accueil sportif et de spectacles. » Les habitants ne veulent pas de cette transformation de leur environnement de vie en zone commerciale et de loisirs sportifs à grosse infrastructure.

Quel modèle de développement ?

- Il y aura forcément des manifestations de - de 6000 personnes. Ce n'est pas contrôlable *a priori*. La salle sera couramment sous exploitée. La question rejoint celle de la complémentarité avec les autres salle de l'agglomération.
- La notion de consommation d'espace n'est pas réglementaire. Elle est pourtant cruciale ici : à quoi voulons nous collectivement consacrer l'espace urbain et péri-urbain ?

A l'inverse, en quoi la salle Aréna sert-elle le projet de la Métropole de fonder son attractivité sur des critères qui ne sont plus celui du développement financier sans discernement mais celui de la qualité de vie de ses habitants ? Quelle cohérence avec le projet social de la Métropole ?

LES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1. Les manques de l'analyse du cumul des impacts

Le dossier d'enquête publique ne présente pas d'analyse des impacts (pas d'étude d'impact). A fortiori il n'est nulle part question de l'analyse du cumul des impacts avec les infrastructures existantes et celles qui sont projetées : All In academy (3,5 ha), pôle de loisirs (23 000 m²)...

La Métropole ne doit pas poursuivre l'instruction d'un projet sans que la population dispose des informations d'évaluation des impacts, et des impacts cumulés.

2. Le dossier ne présente pas de projets alternatifs

- à la fois sur une localisation différente de la salle et sur une utilisation différente du site. Les autres communes ne veulent-elles pas d'une salle Aréna ?
- À l'inverse, les locaux ont d'autres idées pour utiliser ce site.
- Enfin, le projet n'envisage pas l'utilisation de la grosse infrastructure en place (le stade) pour ces spectacles de moindre capacité.

D'ailleurs la seule analyse multi sites se fait *infra projet* : « Une expertise multi-sites sur le Grand Montout » : analyse multi sites mais à un seul endroit en fait et faite par le porteur du projet. *Où sont les alternatives ?*

La zone faisant l'objet de la modification du PLU-H est actuellement classée en « zone économique métropolitaine ». Le développement économique du site peut passer par un ou des projets alternatifs moins coûteux pour la collectivité et bénéfiques aux habitants et qui serait plus conforme au modèle de ville sobre bas carbone que les habitants attendent. Des réflexions ont été menées par des initiatives locales.

Aucune analyse des autres salles équivalentes de la Métropole n'est faite ! Pourquoi n'est-il pas envisageable de rénover/agrandir le Palais des Sports (8 000 pers. max.) ou l'Astroballe (5 600 pers. max) ? NB : comme pour le Grand Stade, il n'y a jamais eu d'étude réelle de faisabilité d'extension/rénovation des salles existantes. Pour le Grand Stade, une pseudo étude comparative a été faite après-coup, pour la révision du PLU...

La seule justification du besoin de cet équipement est le Rapport de la « Commission ARENA 2015 », sans réinterroger le bienfondés des conclusions en 2021 et la déconvenue de beaucoup de « Grand Stade » construits avec le même raisonnement... Le seul besoin avancé est 10 à 15 matchs de l'Euroleague pour l'ASVEL.

3. La localisation, les accès

Depuis l'automne 2010, la Métropole a mis en service la ligne de tramway T7 de Vaulx en Vellin (à Soie) au stade de l'OL. Au quotidien, cette ligne rend service uniquement aux usagers se déplaçant entre la Soie et Décines-centre ou Décines Grand Large. Du reste, même avec le prisme de la pandémie, la ligne est très sous utilisée. C'est donc une ligne publique qui a été faite pour les soirs de matches. Intérêt général ?

- L'accès en voiture est prévu au projet : il y aura donc plus de voitures. C'est plus de CO2, plus de pollution. Modèle tout voiture. C'est ça qu'on veut ?

- Envisager un métro c'est envisager de mobiliser des moyens - publics - farainieux pour desservir ces infrastructures.
- Le projet ne présente pas d'étude sur les modes d'accès des visiteurs. Le projet ne tient pas compte du retour d'expérience de l'engorgement des routes et des transports en commun les soirs de manifestation au stade.
- Dans l'enceinte du stade, tout va bien mais en dehors les gens ne peuvent plus circuler (en voiture et en TC)

4. Réchauffement climatique

Le projet par sa construction et par l'activité de transports qu'il générera sera source d'émissions de CO2 donc contributeur du réchauffement climatique. **Comment est-il possible de rendre possible ce projet d'un autre temps ?**

5. Le projet consomme énergie et matériaux.

6. Autres pollutions :

Le dossier mentionne une augmentation des polluants aériens de 13 %. C'est inacceptable dans le contexte de la médiocre qualité de l'air de l'agglomération.

C'est incohérent : la Métropole mettrait des moyens financiers d'un côté pour créer une Zone de faible émissions et de l'autre permettrait la création de pollutions nouvelles, dans cette proportion ?

NB : des groupes électrogènes fonctionnent dans le grand stade.

Le modèle de consommation proposé est très générateur de déchets.

7. Eau

Le projet induit une consommation d'eau potable de 220 000m³ par an. Cela correspond aux besoins en eau potable de l'ensemble de la Métropole pour une journée. En dehors de cet aspect quantitatif global, il faut rappeler que la ressource de Crépieux-Charmy connaît des périodes de forte tension à certains moments de l'année.

L'impact de l'aménagement sur la ressource en eau est donc substantiel et le dossier ne propose pas de mesures de réduction de cet impact. Il est question d'arrosage des espaces verts mais l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage n'est même pas envisagé. Aucune proposition en termes de ré-utilisation des eaux grises.

8. Géothermie

L'utilisation de géothermie génère un risque de pollution de la nappe de la molasse (couloir de Décines), en substances et en température. Le dossier ne présente aucune garantie que ce risque soit maîtrisé.

9. Pression indirecte sur l'agriculture

Le projet est sis sur un terrain constructible, mais compte tenu de sa situation il fait peser indirectement mais sûrement une pression d'urbanisation sur les terres avoisnantes, dont on sait l'importance qu'en tant qu'agriculture périurbaine.

10. Bruit, lumière

Aucun élément de connaissance de l'état existant pour comparaison future.

Le projet pourrait facilement être exemplaire sur un point : aucun éclairage nocturne du site en dehors des manifestations.

De plus, une de ses mesures compensatoires pourrait être une réduction massive de l'éclairage lié au stade.

LE RETOUR D'EXPERIENCE DU GRAND STADE :

La CNDP a précisé que la concertation du Grand Stade a indisposé, créant une défiance à croire en l'opportunité d'une nouvelle concertation. Elle a appelé à ce que des comités de suivi soient mis en place de façon efficiente et pérenne.

Quel bilan de l'exploitation du Grand Stade ? Le dossier donne beaucoup de bonnes intentions mais aucune garantie que ce qui est écrit sera fait. Par exemple les panneaux photovoltaïques prévus au grand stade n'ont jamais mis en place.

E230 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 19/05/2021 à 23:14:12

Michelle MEUNIER

E231 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 01:12:54

Julie Debize

E232 - Corinne Jimenez

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 09:18:36

En tant qu'habitante de Meyzieu et proche du site du Grand Stade à Décines, je vous communique mon sentiment sur ce projet qui, s'il est très attirant sur le papier (aspect culturel, emplois, financement par l'OL etc) ne pourra qu'être nuisible sur ce territoire, ceci pour plusieurs raisons.

Environnement : sol, faune et flore ! il est temps d'arrêter ces énormes constructions d'une part pour la surface au sol qu'elles représentent, nuisant ainsi au peu de flore et faune locales qu'il nous reste. J'ai pu constater dans mon jardin l'arrivée de nombreux oiseaux suite à la destruction des terres agricoles pour la construction du Grand stade. Le sol a d'autre part besoin d'espaces non construits pour absorber les pluies, dès qu'il y a une forte pluie, tout déborde sur la rocade et dans la ville de Meyzieu, allons-nous attendre une catastrophe ? Quel impact pour la consommation d'eau sur des territoires déjà régulièrement en alerte sécheresse ?

Trafic routier saturé et pollutions : je suis automobiliste, pour prendre la rocade est tous les jours, cette voie est totalement saturée. Lorsqu'il y a un match de football au stade.... j'ai des difficultés d'une part à rentrer chez moi et d'autre part à m'arrêter dans les commerces locaux. C'est inadmissible. J'ai pu observer les arrivées de voitures qui passent devant le stade pour se garer au parking du tram Meyzieu ZI et repartir en bus ... double trajet, double pollution sonore et de l'air! Pour ceux qui viennent en transports en commun : Trafic T3 saturé en temps normal : les jours d'événements comment cela va t il se passer ?

Ce qui nous montre que de tels projets, mêmes récents, n'ont pris aucune considération des nuisances liées au allers et venues des spectateurs. Aucune approche globale et raisonnée.

Je ne vois pas une telle salle de spectacle à cet endroit, le flux des spectateurs doublé au trafic quotidien usuel sera une totale anarchie, je n'ose imaginer match de foot et concert le même soir. Je n'ose imaginer non plus l'impact de ces flux de personnes sur les réseaux des eaux usées, les jets de déchets sur les routes, l'air pollué encore et toujours plus, la surconsommation d'électricité alors qu'il y a souvent des coupures sur Meyzieu, le réseau internet

Economie locale : On nous promet des emplois locaux, des emplois de quelle nature ? Précaires ? Des contrats de sécurité à la soirée comme pour les matches ? L'est lyonnais ne doit pas devenir le bassin des emplois mal rémunérés et non pérennes, il y en a assez. Je préférerais un incubateur d'entreprises, un espace de coworking... pour créer de vrais emplois il faut attirer les entrepreneurs et non les spectateurs ».

E233 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 09:53:46

Gerard ARNAUD

@234 - DURIEUX Yves

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 10:19:40

« Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon opposition à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat en vue de la construction d'une salle Arena souhaitée par l'OL Groupe.

Cette proposition de nouvelle salle de spectacles semble être la plus grande de notre Métropole.

Il est à craindre qu'un tel équipement perturbe le tissu culturel de celle-ci et de ses alentours.

Le dossier ne présente aucun élément d'analyse de l'état des équipements existants, et aucune projection des incidences d'une telle venue.

Le projet de cette nouvelle salle Arena de OL Groupe est d'essence marchande, d'ordre privé certes mais à confronter à l'objet de bien commun.

Le pressentiment à ce modèle de nouvelle salle semble synonyme d'uniformisation et d'appauvrissement culturels.

Est-ce à nous, sous couvert de l'autorité de l'assemblée métropolitaine? à autoriser cela sans critères déontologies, sans lien avec les offres existantes, sans instituer une commission indépendante citoyenne d'évaluations (comme semble le recommander les conclusions de la CNDP) avec efficacité d'applications des propositions. »

235- DURIEUX Yves

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 10:22:30

« L'opportunité globale du projet semble n'avoir jamais été discutée au fond et avec détails avec les citoyen.ne.s.

Par exemple l'ASVEL met en avant la nécessité de disposer d'une salle pour participer à 15 rencontres par an de l'Euroligue. Or, cette participation pour les 10 prochaines années semble en cours de validation et devrait être validée sans ce nouvel équipement ! En outre une salle de 11 000 places suffirait à satisfaire les conditions de l'Euroligue. Hors 11 000 ne sont pas 16 000.

Où trouver l'étude comparative de scénario/site à l'échelle de la Métropole et par la Métropole. Par exemple rien n'est dit des rénovation/extension du Palais de Sports de Gerland, rénovation/extension de l'Astroballe à Villeurbanne, ou d'implantations en d'autres sites proches d'un transport en commun de grande capacité, dont Oullins La Saulaie par exemple)...

Est-il convenable et recevable pas de tout concentrer à Décines ? »

@236 - DURIEUX Yves

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 10:26:20

« Hors le process de géothermie, le projet induit une consommation d'eau potable de 220 000 m3 par an.

Cette consommation d'eau potable semble correspondre aux besoins de l'ensemble de la Métropole pour une journée.

Or, la ressource des champs captants de Crépieux-Charmy connaît des périodes de forte tension au cours de l'année. Ce point ne paraît pas être apprécié par le projet.

L'impact sur la ressource en eau est donc substantiel.

Le dossier ne propose pas de mesures de réduction de celui-ci !

Même si Il est évoqué la ré-infiltration, les quantités envisagées ne sont pas connues.

Certes il est fait état d'arrosage des espaces verts mais la récupération et l'utilisation de l'eau de pluie n'est pas envisagée.

Le corridor écologique reliant le Grand large (et les zones Natura 2000) et le V-Vert a été très impacté par le Grand Stade. La nouvelle construction génère des impacts supplémentaires et paraît rend encore plus difficile la migration nord-sud des espèces.

Il n'est pas convenable de dissocier les problématiques générées par le projet d'implantation de la salle Arena de celles héritées du Grand Stade et de son fonctionnement, dont le bilan est déjà fort conséquent en terme de nuisances pour les riverains.

À chaque match, nos villes sont saturées.

L'arrivée d'une salle de 16 000 personnes ne fera qu'accentuer les effets collatéraux de cet engorgement (stationnement anarchique, accès aux domiciles et aux services de proximités entravés, sentiment d'appartenance au territoire dévoyé, etc.).

Le projet de l'Arena s'inscrit dans celui d'un parc de loisirs à grande échelle, baptisé OL Vallée, composé de 17 enseignes.

Les riverains n'ont jamais été réellement consultés sur l'opportunité même de ce grand projet d'infrastructure, mais simplement sur « les compensations » de la salle ARENA ! Ces mêmes compensations étaient déjà envisagées pour le Grand Stade.

Le bilan d'exploitation de l'OL interroge aujourd'hui sur le fait que le dossier présente beaucoup de bonnes intentions mais aucune garantie que ce qui est écrit sera réellement fait. L'exemple criant tient aux panneaux photovoltaïques prévus à couvrir de l'enceinte sportive qui n'ont jamais été mis en place depuis 10 ans.

La CNDP a relevé que la concertation qui avait eu lieu pour le Grand Stade avait créé une défiance vis-à-vis de la nouvelle consultation pour le salle Arena.

Je demande un référendum au moins local pour connaître l'avis des citoyens. »-

E237 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 11:10:07

Pinou Milou

E238 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 11:17:17

Xavier Pierrot

[Remarque CE :](#)

[Usurpation d'identité rendu possible par le principe de la plateforme](#)

@239 - BENZEGHIBA ISSAM

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 12:15:14

« Je souhaite par la présente vous faire part d'un avis personnel sur le projet de réalisation d'une salle polyvalente de type « Arena » sur la commune de Décines.

Sachez que je regrette tout d'abord que ce projet n'ait pas fait l'objet d'une étude préalable d'opportunité pour s'assurer que le lieu retenu par le porteur du projet était le plus pertinent dans l'agglomération au regard de la taille de l'équipement ainsi que des conséquences directes et indirectes induites par la réalisation de celui-ci.

Il est vrai que les premières réunions de consultation, au même titre d'ailleurs que celles concernant le « Grand Stade » quelques années plus tôt, traitaient

Page 92 / 105.

PROJET DE REALISATION D'UNE SALLE POLYVALENTE DE TYPE ARENA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU

exclusivement de l'accessibilité ou encore des aménagements que l'on pourrait qualifier de « secondaires » et laissent penser que le projet était d'ores et déjà acté en amont. Ce qui n'est assurément pas la bonne manière de procéder, qui plus est au moment où la participation citoyenne devient un enjeu majeur.

Pour le projet d'Arena à Décines, il faut relever qu'un effort a été réalisé sur la concertation préalable. Même si l'on peut regretter dans le même temps le peu de réaction, de participation et de contribution du grand public à celle-ci, que ce soit sur les registres ou les temps d'échanges. La communication paraissait pourtant être pertinente et à la hauteur de l'enjeu. En se basant sur les résultats de cette concertation préalable et même si la faible participation appelle à la prudence, la salle Arena semble, à l'inverse du « Grand Stade », recueillir majoritairement l'assentiment de la population.

Une vision pragmatique du territoire de l'est lyonnais amène à penser que ce nouvel équipement pourrait s'intégrer sur le site retenu, mais sous certaines conditions.

Concernant l'accessibilité au site :

-Une desserte en mode lourd de cette partie du territoire de la Métropole avec le prolongement de la ligne A du Métro, de Vaulx-en-Velin la Soie à Décines et Meyzieu paraît incontournable. Décinois et Majolans s'accordent sur le fait que le « Grand stade » génère des bouchons les jours de match ou autres événements. La concertation préalable confirme cette inquiétude et, bien qu'elle soit bienvenue, une — je cite — « politique de communication très active » de l'OL Groupe ne saurait suffire. L'Est lyonnais dans sa globalité souffre de la congestion et la mise en service quotidienne du tramway T7 au départ de Vaulx La Soie ne suffira à y répondre à long terme. J'ajoute que, salle Arena mise à part, le SCOT indique clairement dans ses projections que le développement démographique et économique de la Métropole se fait en grande partie à l'Est. Un mode de transport lourd est donc essentiel pour répondre à ses enjeux.

-La création d'une passerelle modes actifs entre les communes de Décines et Meyzieu, qui enjambe la Rocade Est. L'enjeu est de sécuriser la traversée de la N346 qui est aujourd'hui extrêmement dangereuse pour piétons et autres cyclistes. La continuité de cheminement pour les modes actifs est donc également une priorité. La construction de cette passerelle facilitera, au quotidien, la vie des habitants et permettra la diminution du recours à la voiture, apaisant le cadre de vie et diminuant la pollution de l'air. On peut d'ailleurs rappeler que la passerelle était présente dans les documents initiaux de présentation du Grand stade.

Concernant l'équipement et son exploitation :

-L'équipement devra absolument revendiquer les meilleurs standards de qualité environnementale et s'intégrer au mieux dans l'environnement urbain et paysager actuel.

-Il est impératif qu'il y ait une non-concomitance d'événements Grand Stade / Arena, notamment afin de ne pas saturer les accès, déjà extrêmement encombrés en temps normal. La durée de 5 heures entre le début de deux manifestations ne suffit pas. La limite doit être d'un événement par jour. Les calendriers sportifs et événementiels

sont définis suffisamment à l'avance et donc cette non-concomitance journalière ne devrait donc pas poser de difficultés insurmontables aux exploitants des sites. C'est là une garantie demandée à l'«OL Groupe» pour que puisse être mené à terme le projet, en préservant les intérêts des riverains et habitants de l'est lyonnais.

-La programmation, notamment culturelle, devra venir compléter l'offre existante sur la Métropole de Lyon et ne pas s'y substituer. À ce titre, l'animation concertée et la mise à disposition d'une salle annexe seront essentielles pour assurer cet équilibre, à la fois local et métropolitain.

-L'exploitant devra faire le maximum pour que les retombées en termes d'emplois concernent en priorité les habitants des villes voisines, et notamment les publics les plus fragiles et en insertion.

En conclusion, je suis favorable à ce projet sous réserves que certaines conditions soient respectées, notamment en termes d'accessibilité. En tant qu'habitant de l'est lyonnais, je défends un développement équilibré de notre territoire, qui puisse répondre aux enjeux d'un développement durable de notre Métropole, en mêlant dynamisme économique, excellence environnementale et justice sociale.

J'espère que la participation sera beaucoup plus large concernant cette enquête publique et qu'il pourra s'en dégager une compréhension fine et exhaustive des attentes des citoyens de notre Métropole, et plus particulièrement ceux qui vivent dans l'est lyonnais ».

Remarque CE :

Prend acte de l'avis favorable avec réserves

@240 - RIPPLINGER Martine

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 15:07:02

« Je souhaite vous faire part de mes réserves quant à la mise en compatibilité du PLU-H en vue de la construction d'une salle Arena souhaitée par l'OL Groupe.

Le Projet ARENA c'est:

-de 80 à 120 manifestations par an, soit 50 évènements par an à plus de 11 000 spectateurs, donc un évènement par semaine, souvent en soirée,

-hors évènements et matchs au Stade OL : soit également environ 50 jours/an,

-hors activité du nouveau Pôle de Loisirs et de la future ALL IN,

-projet situé en entrée de ville, en limite de Décines et Meyzieu, et alors que les voiries sont déjà saturées (en particulier l'entrée de Meyzieu, sortie 6 de la Rocade-Est, ou Esplanade de Décines et bas de l'avenue J.Jaurès), tous les jours, même hors matchs.

-l'hypothèse Métro ne me semble pas être prioritaire pour le bassin de population Décines-Meyzieu, les rushs ponctuels liés aux matchs et concerts n'étant pas non plus un justificatif suffisant à un investissement public de plus d'un milliard d'euros.

Préambule :

Le dossier d'enquête publique présentée par la Métropole est essentiellement rédigé par Soberco Environnement, société d'ingénierie également mandatée par l'OL pour la réalisation de l'étude d'impact Arena. La même agence avait réalisé l'étude d'impact du Grand Stade en 2011. L'objectivité du dossier présenté au public est-elle garantie ?

Déjà en phase de concertation, les garants de la CNDP s'étaient étonnés des documents mis à la disposition des participants, documents qui ont normalement vocation à informer, à expliquer, et non à promouvoir : « certains documents nous semblent avoir été un peu trop promotionnels à l'égard du projet Arena » .

Motifs de mon opposition et de mes réserves :

1 - Absence de schéma global quant à l'évolution du secteur du Grand Montout :

Le PLU-H de la métropole affirme la « nécessité de conforter l'offre de grands équipements participant au rayonnement Métropolitain » : Quels équipements ? avec quelle accessibilité ? quelles infrastructures ? faut-il se limiter à de l'évènementiel

Si la requalification de la friche industrielle est nécessaire et si la logique économique d'OL Groupe n'est pas contestable, il est anormal que le secteur du Montout ne bénéficie toujours d'aucune vision stratégique urbaine, d'aucun schéma d'aménagement, 10 ans après le lancement du Grand Stade.

Le PADD préconise de « valoriser les potentiels urbains et économiques autour du Grand Stade en les phasant dans le temps, pour passer du projet du Grand Stade au projet de territoire du Grand Montout-Péyssillieu » , dont :

- « Permettre la poursuite du développement économique et loisirs du site du Grand Stade » : donc valider à priori tout programme déposé par l'OL ?
- « Valoriser à terme les abords de la Rocade est par une façade économique dont la programmation reste à préciser » : analyse qui doit être menée en amont des dépôts de PC
- « Préserver le potentiel d'évolution des secteurs commerciaux et résidentiels du nord de l'avenue Jean Jaurès (zone Balzac) » : quelle évolution possible si l'accessibilité en est réduite 2 jours par semaine ?

Que l'on soit d'accord ou pas avec l'implantation de l'OL à Décines, les divers nouveaux aménagements complémentaires (ARENA ou ALL IN) semblent surtout relever d'opportunités foncières et d'empilement de projets, parfois sans grande cohérence :

- L'entrée du parking de l'ARENA serait positionnée face à l'entrée du nouveau Pôle médical du Grand Large (avenue Simone Veil, ouvert depuis juillet 2019, 30 médecins + service d'urgences et radiologie) -> comment sera géré l'accès au Pôle médical avec un évènement à plus de 10 000 spectateurs / semaine ?

- La ALL IN Académie de Tennis sera construite au Sud du Montout : ce qui implique de raser la colline agricole du Montout – alors que les terrains de l'ex usine ABB sont totalement plats et déjà pratiquement imperméabilisés -> ce qui interroge tant en terme de logique d'aménagement que de gestion future des eaux pluviales.

Il est prioritaire que la Métropole du Grand Lyon reprenne l'initiative sur le développement de ce territoire .

2 - Accessibilité, insertion locale et qualité de vie des habitants au quotidien:

L'étude d'impact elle-même prévoit que les événements qui seront organisés génèreront des flux importants sur les différentes infrastructures du secteur.

- Comment éviter le stationnement sauvage dans le secteur sachant qu'à priori le parking devrait être payant / et qu'il n'y aurait pas de barrages filtrants pour les événements organisés à l'ARENA ?

- Que faire des terrains non-affectés et situés sur le Nord du Montout, à proximité immédiate des Tram T3-T7, coincés entre l'accès Rocade, le Stade et l'ARENA, et dont l'accès sera aléatoire deux jours par semaine ?

- Quelle insertion avec les quartiers résidentiels proches et avec le secteur du Praïnet (2400 habitants, quartier classé en QPV) , et situé face au projet ARENA ?

NB : la nécessité d'une passerelle Décines-Meyzieu au niveau de la sortie 6 ne me semble pas à l'OL : une possibilité de traversée à pied ou en vélo est indispensable au quotidien, en premier lieu pour les habitants de Décines : l'Est de Décines n'ayant quasiment pas de commerces et les enseignes étant situés de l'autre côté de la Rocade, à Meyzieu (Centre Leclerc, Grand Frais, Biocoop, ...)

3 - Alternatives et sites analysés :

- Les 4 sites analysés dans l'étude d'impact de l'ARENA sont à proximité immédiate du Parc OL.

- Les garants de la CNDP notent que la question des alternatives à l'échelle métropolitaine a été peu traitée: la seule alternative pour l'OL était la non-réalisation du projet, sans proposition d'autres alternatives de localisation.

4 - Incidences cumulées avec l'infrastructure du Grand Stade :

L'étude d'impact exclu les projets ayant fait l'objet d'un arrêté dont la décision d'autorisation est devenue caduque .nb : une enquête publique est valable 5 ans:

-> ce qui permet de partir d'un état initial ou « scénario de référence » incluant le Stade OL,

-> donc de ne pas analyser les effets cumulés Stade + Pôle Loisirs + ALL IN + ARENA,

5 - Liaison Grand-Large / Biézin :

-Que reste t'il du corridor écologique Grand Large - Biézin ?

-Le principe de continuité - annoncé dans le projet Grand Stade mais qui n'a jamais été respecté - doit être restauré.

-Cf également avis du SEPAL (SCOT 2030) : « Préservation de la liaison verte inscrite au SCOT (entre la plaine du Biézin et le parc de Miribel-Jonage), qu'il s'agira de conforter voire de renforcer compte-tenu de sa faible consistance sur la traversée du secteur « Grand Montout».

6 - Environnement :

Si la dépollution des sols de cet ancien site industriel est intéressante, la construction d'une Aréna créera bien d'autres nuisances : circulation automobile comme sonores.

La tentative de maintien sur site d'un seul couple de Tarier pâtre paraît une compensation bien légère.

7 - Habitations riveraines dont les maisons de la rue Chantalouette :

Compter sur la végétation des riverains pour atténuer l'impact visuel et sonore est largement insuffisant. Des palissades en bois ont bien été installées en limite du parking jouxtant les jardins : ces écrans d'une hauteur de 2m, non phoniques, sont largement insuffisants .

8 - Un secteur créateur d'emplois ?

Des emplois qui seront presque exclusivement ponctuels sont-ils une réponse au chômage local, des jeunes en particulier?

9 - Concurrence avec les petites salles Lyonnaises et/ou locales (dont le Toboggan à Décines) :

La jauge ne descendrait pas en dessous du seuil de 6 000 spectateurs pour ne pas entrer en concurrence avec les salles « petite jauge » de l'agglomération.

Mais quel sera alors l'utilisation de la salle annexe (2500 m², 2000 places debout) , annoncée pour des concerts de plus petite dimension ?

10 - Suivi des engagements :

Dans la perspective de la mise en place de la salle Aréna puis de son fonctionnement en lien avec le Grand Stade (besoin d'une réflexion d'ensemble sur le fonctionnement des deux équipements), nous souhaitons être associés à une forme d'évaluation en continu, pour une meilleure adaptation de ces infrastructures à la prise en compte des besoins locaux ».

E241 -Pseudo-pétition

Date de dépôt : Le 20/05/2021 à 15:19:49

Marie-Pierre DUMONTEL

Texte exhaustif de la pseudo-pétition

« Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon opposition à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat en vue de la construction d'une salle Arena souhaitée par l'OL Groupe.

L'opportunité globale du projet n'a jamais été discutée avec les citoyens. L'ASVEL met en avant la nécessité d'avoir une salle pour participer à l'Euroligue (seulement 15 matchs / an). Or, leur participation pour les 10 prochaines années est en cours de validation et sera validée même sans une salle Arena !

De plus, il suffirait d'une salle de 11 000 places et non pas de 16 000 pour participer, il serait donc possible de réduire la taille de la salle s'il fallait obligatoirement en construire une nouvelle.

Une étude comparative de scénario/site aurait dû être envisagée à l'échelle de la Métropole et par la Métropole : rénovation/extension du Palais de Sports de Gerland, rénovation/extension de l'Astroballe à Villeurbanne, ainsi que des implantations à d'autres sites proches d'un vrai mode lourd de transport en commun (Oullins La Saulaie par exemple)... Il n'est pas logique de tout concentrer à Décines !

Je considère que le site choisi n'a pas l'accessibilité suffisante permettant la venue des spectateurs par d'autres modes que la voiture individuelle, source de pollutions. Les études prévoient une part modale de seulement 25% des spectateurs en transport en commun. Les mesures « complémentaires » sont très loin d'être satisfaisantes : il est évoqué une « incitation » au covoiturage et une communication préalable.

Un évènement entraînera la venue de plus 10 000 spectateurs en voiture : il en résultera donc une augmentation du trafic sur la Rocade Est qui est déjà saturée aux heures de pointe, ou par la voirie locale (avenue Jean Jaurès, avenue de France) au détriment des riverains. Il est prévu la création de 160 places de parking sur le site, alors que le Grand Stade à proximité immédiate dispose de plus de 7000 places de stationnement. Quel est donc l'intérêt d'ajouter des places « VIP » dans l'enceinte de l'Arena ?

Enfin, la maire de Décines et l'OL ont à plusieurs reprises demandé le prolongement du Métro A au Grand Stade. Ce projet dont le coût avoisinerait le milliard d'euros serait donc, après le financement des infrastructures d'accès au stade il y a 10 ans, un nouveau cadeau fait au privé avec de l'argent public.

L'arrivée d'une nouvelle salle de spectacle (qui serait la plus grande de la Métropole !) peut en bouleverser le tissu culturel. Est-ce opportun alors que l'économie de la culture est la plus malmenée depuis la crise sanitaire ?

L'OL Groupe est-il prêt à assumer le risque qu'il fait ainsi courir aux autres acteurs culturels ? À ce jour, il n'y a aucune garantie de solidarité de l'OL : ni en montants du fonds de soutien, ni en engagement à sauver toute structure culturelle qui se trouverait en difficulté suite à cette nouvelle salle, ni en engagement à se faire acheteur (pour son personnel et dans le cadre de séminaires d'entreprise) d'une part garantie des places au sein des établissements culturels grand-lyonnais.

Je souhaite une culture faite de festivals indépendants partout dans la ville, pas une usine à divertissement !

L'orientation clairement marchande de l'Arena est surtout synonyme d'uniformisation et d'appauvrissement culturels... L'équilibre de notre territoire mérite autre chose !

Le foncier urbanisable et constructible est une ressource rare dans la Métropole lyonnaise. Avec l'objectif de préserver les terres agricoles et espaces naturels de l'étalement urbain (objectif Zéro Artificialisation Nette), ce foncier disponible doit être utilisé pour répondre à des services / activités répondant aux enjeux de la transition écologique (habitat, équipements publics, services logistiques du dernier km...).

Si le projet est sis sur une ancienne friche, il fait néanmoins peser indirectement mais sûrement une pression d'urbanisation sur les terres vierges avoisinantes (Peysyillieu, Biézin), dont on sait l'importance qu'en tant qu'agriculture périurbaine.

Hors géothermie, le projet induit une consommation d'eau potable de 220 000 m³ par an, ce qui correspond aux besoins en eau potable de l'ensemble de la Métropole pour une journée. Or, la ressource de Crépieux-Charmy connaît des périodes de forte tension à certains moments de l'année : cela ne paraît pas pris en compte par le projet.

L'impact sur la ressource en eau est donc substantiel et le dossier ne propose pas de mesures de réduction de celui-ci ! Il est évoqué la ré-infiltration mais les quantités envisagées ne sont pas connues. Il est question d'arrosage des espaces verts mais l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage n'est pas envisagée. Aucune proposition ne figure en termes de ré-utilisation des eaux grises.

Le corridor écologique reliant le Grand large (et les zones Natura 2000) et le V-Vert a été très impacté par le Grand Stade. La nouvelle construction génère des impacts supplémentaires et rend encore plus difficile la migration nord-sud des espèces.

Je considère qu'il n'est pas possible de dissocier les problématiques générées par le projet d'implantation de la salle Arena de celles héritées du Grand Stade et de son fonctionnement, dont le bilan est déjà particulièrement lourd en terme de nuisances pour les riverains.

À chaque match, nos villes sont saturées. L'arrivée d'une salle de 16 000 personnes ne fera qu'accentuer les effets collatéraux de cet engorgement (stationnement anarchique, accès aux domiciles et aux services de proximités entravés, sentiment d'appartenance au territoire dévoyé, etc.).

Le projet de l'Arena s'inscrit dans celui d'un parc de loisirs à grande échelle, baptisé OL Vallée, composé de 17 enseignes. Les riverains n'ont jamais été réellement consultés sur l'opportunité même de ce grand projet d'infrastructure, mais simplement sur « les compensations » de la salle ARENA ! Ces mêmes compensations étaient déjà envisagées pour le Grand Stade. Le bilan d'exploitation de l'OL interroge

aujourd'hui sur le fait que le dossier présente beaucoup de bonnes intentions mais aucune garantie que ce qui est écrit sera réellement fait. Les panneaux photovoltaïques prévus au dessus de l'enceinte sportive n'ont par exemple jamais été mis en place depuis 10 ans.

La CNDP a précisé que la concertation qui avait eu lieu pour le Grand Stade avait créé une défiance vis-à-vis de la nouvelle consultation pour le salle Arena. Nous demandons un référendum au moins local pour connaître l'avis des citoyens. Après le scandale du stade OL, demandons enfin l'avis des habitants !

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma contribution, je vous prie d'agréer M. le commissaire enquêteur l'assurance de ma considération distinguée. »

Contributions
déposées sur les registres papier
du 15/04/2021 au 20/05/2021

2 contributions sur le registre déposé en mairie annexe
de Décines-Charpieu

0 Contribution sur le registre déposé au siège de la
Métropole

RP 01/ Décines- Mr Gabriel PAUL

Plan n° 1

Bonjour

Pour moi deux aménagements publics concernant l'accès sont nécessaire à ce projet .

1° Création d'une passerelle mode doux (piétons, cyclistes) au dessus de la rocade est qui donnera un accès au T7 pour les Majolans du quartier de Peyssillieu (environ 800mètres) et centre Laclère.

Dans l'autre sens, cette passerelle permettrait l'accès en mode doux aux populations de Décines « cartiers de la rue Sully » aux divers magasins du centre commercial Lecière.

2° Accès tram par le sud en prolongeant le tram T5

Le prolongement de T5 à partir du Rond-point René Cassin pourrait se faire à Chassieu (10.000habitants), Avenue du Dauphiné, Chemin du Trêve, Boulevard du Raquin, arrivée côté sud du stade. (Création de 3 à 5 arrêts entre le Rond-point René Cassin et le Parc OL).

En suite sur Décines, Promenade du Biézin, Chemin de Charpien à Chassieu, rue Voltaire, rue Maucrau, Rue Sully, avenue Simone Veil.

Le prolongement de T7 pourrait se faire également au Nord de Chassieu (rue Pasteur, chemin de Décines) et même itinéraire sur Décines

Cette prolongation serait de l'ordre de 5 à 6km selon le parcours pour un coût de 120 à 140millions d'euros.

Une liaison entre l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines) et le sud Est de Lyon serait bien utile via T5 vers les Hôpitaux et Metro D pour une desserte plus large.

t

Remarque CE :

: Prend acte des propositions d'aménagement des accès par une passerelle sur la rocade et des modifications des transports en commun

RP 02/ Décines -Mme Marguerite KASKARIAN

Modification du PLU H pour Arena

Cette contribution complète celle de André Dargaud qui explique précédemment pourquoi le projet d'Arena n'est pas d'intérêt général et ajoute quatre arguments aux problèmes :

1. de la pollution de l'eau de la nappe phréatique : voir la contribution à la révision du SAGE (octobre 2020) ci-jointe,

2. des constructions massives sur le "V vent" :

à Meyzieu nombreuses constructions d'habitations en collectif plus le lycée.

à Décines : lotissement de 14 maisons familiales ^{sur 900}, de nombreuses constructions d'habitations collectives en plus du grand stade, des projets Arena, Tennis. La nappe phréatique n'est plus alimentée suffisamment ni correctement (missellement des eaux de pluie)

3. les conditions de travail des deux enquêteurs publiques : pendant l'épuration de cours et cumul de documents à consulter : confiance limitée.

Non à la modification du PLU H qui renforce la nocivité des projets soumis à l'enquête et l'enrobe dans un vocabulaire écologiste ses trois voques.

- exemple : "dans le défi environnemental : o artificialisation" ou bien limiter l'extension urbaine pour préserver les espaces et ressources naturels.

et dans le défi économique, quelques lignes pour "accompagner et valoriser l'activité agricole pérennitaire". Il me semble que là on peut faire beaucoup pour freiner la pollution. Rhône Arverne est bien concernée par cela et particulièrement le quartier de Chussieu (Décines)

10

ou l'agriculture est restée très productiviste
 avec les pesticides, drains bruts et engrais -
 Ne serait-il pas sage d'installer sur
 les hectares restants de la zone ou sur les
 terrains métropolitains de Charpieu une école de
 formation consacrée à l'agrobiologie pour de
 jeunes chimères plutôt que de continuer à
 installer des loirs polluants et coûteux -
 N'est-ce pas cela aller dans le sens de l'
 intérêt général? Voir annexes à la rédaction des
 Hagez Métropolitain joint à la page suivante.

à titre argument les citoyens de métropolitain
 de tous âges qui ont marché paisiblement tout
 au long de l'essai de 18 ne demandaient pas
 des loirs (Karna ou autres) mais ils demandaient
 à nos dirigeants de faire le changement
 climatique accéléré par la pollution.

Quelle description de service
 que le nouveau Président de la Métropole
 avec une apparence et un vocabulaire écologiques,
 déclame dans la toute de présentation de la
 consultation de l'automne, Arana d'intérêt
 général.

que la réunion de Décines accordée la
 permis de construire pour l'accès aux de tennis
 sous excepte l'étude d'impact global.

que les "enquêtes publiques" pour les
 modifications du PLU pour Arana et pour les
 géothermie sont bâclés.

l'écologie n'est elle pas le respect de la vie,
 de la nature et de la santé?

17 mai M. Karbon
 201

